265 1942 1

ROMANIA

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Félix Lecoy, Le *Chronicon Novaliciense* et les « légendes épiques »... 1
Suzanne Dobelmann, Le ms. provençal 7-2-34 de la Colombine de Séville : *Lo Gardacors de Nostra Dona*..... 53

MÉLANGES

Alfred Jeanroy, Pour le commentaire du *Jeu de la Feuillée* : I. *Resproer* (v. 315); — II. *Pavillon* (v. 369)..... 80
Mario Roques, Note additionnelle au mélange ci-dessus..... 87
D. Mc Millan, *Les Narbonnais et le siège de Barbastre*; fragments d'un manuscrit cyclique..... 91

COMPTES RENDUS

Georges Lote, Les origines du vers français (Cl. Margueron)..... 104
Gerhard Heidel, La langue et le style de Philippe de Commynes (M. R.)..... 107
Kurt Heilemann, Der Wortschatz von Georges Chastellain nach seiner Chroniken (Jacques-Ch. Guerlin de Guer)..... 107
Alfred Coville, Recherches sur quelques écrivains du XIVe et du XVe siècle ; — Le Petit Jehan de Saintré, recherches complémentaires ; — La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435 (M. R.)..... 111

PÉRIODIQUES..... 120

CHRONIQUE..... 129

Les prochains fascicules contiendront :

Louis Carolus-Barré, Peyre de Paternas.
Lucien Foulet, Recherches sur le vocabulaire de Froissart.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Ch. J. Liebmann jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
Mario Roques, *Roland à Saragosse*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVII

71e ET 72e ANNÉES — 1942-1943

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LE *CHRONICON NOVALICIENSE*

ET

LES « LÉGENDES ÉPIQUES »

Le monastère de la Novalèse, aujourd'hui disparu, a été au VIII^e^ et au IX^e^ siècle une des plus puissantes maisons religieuses de la chrétienté occidentale. Fondé en 726 par un Franc nommé Abbon, largement doté par son fondateur, protégé et enrichi par les rois carolingiens, fort de la position maîtresse qu'il occupait dans la vallée qui, du Mont Cenis, descend vers Suse et la plaine piémontaise, il voyait ses domaines s'étendre au loin sur les deux versants des Alpes. Les plus hauts personnages de l'empire le choisissaient à l'occasion comme lieu de retraite ; on y cultivait les lettres, et on y montrait avec orgueil une riche bibliothèque sans cesse accrue par des abbés aussi savants que pieux. Sans doute n'atteignait-on pas à la célébrité et à l'éclat du Mont Cassin ou de Bobbio. Mais, à la suite de ces deux astres brillants, on occupait encore une place fort enviable.

Toute cette puissance fut anéantie au début du X^e^ siècle, quand les Sarrasins envahirent le Piémont. Les moines durent s'enfuir ; les bâtiments furent détruits. La communauté, il est vrai, ne disparut pas ; elle se reconstitua à Turin d'abord, puis à Brême ; même, les Sarrasins ayant été chassés, la vieille maison de la Novalèse fut relevée de ses ruines. Mais les beaux jours étaient passés ; l'occasion ne se représentera jamais plus de se hausser aux rôles de premier plan. Il faudra se contenter désormais de vivre comme tant de maisons rivales, sans autre activité que l'exploitation des domaines et la prière, laissant à d'autres le soin et la gloire de donner à l'Église des prélats ou des éducateurs, au siècle des savants ou des lettrés.

Pourtant le monastère eut son historien. Vers le milieu du

XI^e siècle, un moine entreprit de raconter avec amour le passé de la maison à laquelle il appartenait, et, plus particulièrement, son passé glorieux. Mais, là non plus, la chance ne favorisa guère la communauté. Pauvre chroniqueur ! Pauvre chronique !

L'œuvre elle-même ne nous est parvenue que dans un seul manuscrit, vraisemblablement autographe. Encore ce dernier est-il dans un piètre état, incomplet du début, déchiré par places, puis rapetassé, n'ayant jamais connu les honneurs de la présentation définitive. C'est une longue bande de parchemin, aujourd'hui déposé aux Archives d'État à Turin et que constituent trente feuillets cousus bout à bout, le tout destiné à être conservé sous forme de rouleau. Sans doute n'est-ce plus tout à fait un brouillon, mais ce n'est pas encore un livre, capable de porter au loin la parole de l'auteur. Il ne s'agit que d'une mise au net, d'une minute ; l'œuvre n'a jamais dépassé ce stade ; sa diffusion, à l'époque ancienne, a été nulle [1].

Quant à l'auteur, en dépit des excellentes intentions qui semblent l'avoir animé, il n'a guère trouvé grâce devant ses éditeurs ou ses commentateurs. C'est qu'en effet le sens critique n'est pas son fort. Il brouille les dates, confond les noms, s'égare en essayant de nous conduire dans un pays qu'il devait pourtant bien connaître, perd à tout instant le fil de sa narration, néglige les événements les plus importants pour s'attarder à des faits insignifiants, franchit d'un bond léger de longs intervalles de temps, revient en arrière sans nous prévenir et même, probablement, sans s'en douter, fait preuve à chaque pas d'une rare crédulité. Sa langue elle-même est barbare. *Paene risum teneas ! Cachinnis parce, si potes !* s'écriait déjà Muratori, en relevant les plus fortes bévues du texte. Et les éditeurs modernes, plus indulgents pourtant dans leurs jugements, un Bethmann,

1. Depuis elle a bien rattrapé le temps perdu ; nous n'en avons pas moins de cinq éditions ou rééditions modernes : Muratori, *Scriptores*, II, 2, 693-764, et *Antiquitates*, III, 963 ss, respectivement en 1726 et 1740 ; Combetti, *Monum. historiae patriae, Scriptores*, IV, Turin, 1848 ; Bethmann MGH, *Scriptores*, VII, 73 ss, Hanovre, 1845, édition reproduite dans la collection in-8° *ad usum scholarum* ; enfin Cipolla, *Monumenta Novaliciensia Vetustiora*, 2 voll., Rome, 1890 et 1901, dans la collection *Fonti per la Storia d'Italia, Istituto storico italiano*. C'est cette dernière édition que nous utilisons ; elle est enrichie de notes nombreuses et précieuses.

un Cipolla, n'ont pas pu sauver grand'chose des affirmations de l'auteur — ou alors il s'agit de faits bien connus par ailleurs, auxquels le témoignage de notre moine n'ajoute rien.

Ceci dit, il est un aspect de l'œuvre qui peut toutefois en relever à nos yeux l'importance et l'intérêt, et c'est cet aspect qui lui a valu une célébrité relative : la Chronique de la Novalèse est remplie de fables et de légendes [1]. Or, si les érudits n'ont eu longtemps qu'un sourire de pitié pour ce qu'ils considéraient comme une faiblesse, il vint un jour où l'on s'avisa que ces *narrationes populares*, ces *fabulae suavissimae* n'étaient sans doute point de l'invention de celui qui les rapportait : « nam noster ea non effinxit », dit Bethmann. On jugea qu'elles représentaient les débris de fables populaires plus vastes, aujourd'hui disparues, introduites dans son texte par un historien peu difficile sur la qualité de ses sources, et qu'à ce titre, ces vénérables débris méritaient quelque attention.

Si l'on pense d'autre part que l'auteur du *Chronicon* était originaire de l'Italie du Nord, d'où il n'est vraisemblablement jamais sorti, et que les fables qu'il reproduit se rapportent à des événements, des personnages ou des localités de sa région, on mesurera toute l'importance de son témoignage. Nous sommes, en effet, très mal renseignés — pour ne pas dire pas du tout — sur ce qu'ont pu être, dans l'Italie du moyen âge, les légendes populaires inspirées par les événements historiques, c'est-à-dire les légendes épiques — j'entends naturellement les légendes proprement italiennes — et le moindre indice mérite d'être relevé et étudié avec soin. A défaut des œuvres en langue vulgaire que le temps n'a pas épargnées, ou que l'on n'a pas jugé utile de transcrire, il nous faut nous contenter des reflets que nous en renvoient peut-être les œuvres érudites ou pseudo-érudites. Et l'on peut croire qu'il y aurait une belle recherche à poursuivre, qui consisterait à dépister, puis à extraire, après l'avoir dissociée, la matière populaire que semblent s'être assimilée tant de textes historiques [2] : parmi ceux-ci, le *Chronicon Novaliciense* paraît avoir droit à une place de choix.

---

1. La plupart ont été groupées par Bethmann, dans une note de sa grande édition, p. 75, note 15.

2. Est-il besoin d'indiquer, comme type de ces enquêtes, le travail de

Cependant il convient d'être méfiant. Bien des précautions s'imposent, avant qu'on puisse affirmer le caractère populaire d'un détail ou d'une narration relevée dans un texte latin. Sans doute les chroniqueurs médiévaux nourrissaient-ils pour les narrations légendaires le même goût que leurs contemporains ; mais ils ne manquaient pas non plus d'imagination, et ils avaient des lettres. Avec cela, peu de scrupules, ou, si l'on préfère, une autre conception de l'histoire que la nôtre, et cette conception ne leur interdisait point d'agrémenter leurs œuvres des produits de leur propre fantaisie. Aussi est-on souvent exposé à prendre pour la transcription d'une légende qui aurait fleuri sur les places publiques ce qui n'est, en fait, qu'invention de quelque écrivain en mal de littérature ou combinaison réfléchie, sortie de quelque cercle érudit.

Tel me paraît être, en particulier, le cas d'un certain nombre de légendes contenues dans le *Chronicon Novaliciense*. Nous voudrions ici en étudier deux [1]. La première concerne Walthariüs, ce guerrier-moine que la chronique nous présente comme une illustration ancienne de son monastère ; la seconde se rapporte à un épisode de la guerre de Charlemagne contre Didier, roi des Lombards, en 773 ; elle est connue sous le nom d'« historiette du jongleur ».

G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris, 1893, sur les historiens des rois francs de la première race, ou les très belles études de M. Menendez Pidal, sur les chroniques espagnoles, dans un domaine où, il est vrai, les conditions sont différentes. En ce qui concerne l'Italie, qui est en cause ici, je ne connais, comme étude d'ensemble, que le chapitre, nécessairement rapide, de M. G. Bertoni, *Il Duecento*, 2e éd., ch. III. La chronique de la Novalèse y est utilisée.

1. Le caractère populaire des légendes de notre chronique a déjà été nié dans un opuscule de C. Beccari, *La Cronaca della Novalesa e le sue leggende*, Roma, Befani, 1884. On nous excusera de n'avoir pu consulter ce travail, Cipolla lui-même n'étant pas arrivé à se le procurer, cf. *op. cit.*, II, p. 83, note 2. Mais, en général, les conclusions de cet érudit n'ont pas été admises, cf. *Giornale storico della lett. italiana*, IV, 266 et LIII, 340 ss ; Gabotto, *Notes sur quelques sources italiennes de l'épopée française au M. A.*, in *Revue des Langues romanes*, XL, 241-264 ; enfin Bertoni, *Il Duecento*, 2e éd., p. 63. Très important est le ch. consacré par Bédier à notre sujet, *Légendes épiques*, II, pp. 158-178.

I

Au livre II du *Chronicon Novaliciense*, l'auteur nous parle longuement d'un moine célèbre par sa piété, et qui s'était retiré au monastère après une vie mondaine brillante, toute remplie d'exploits guerriers. Le fait, en lui-même, n'a rien d'étonnant : le moyen âge a vu, en effet, bien des grands de la terre se diriger vers le cloître sur leurs vieux jours pour y attendre la mort en paix [1]. Toutefois le personnage qui nous est ici présenté n'est point un personnage ordinaire. Il s'agit d'un certain Walthárius que nous connaissons fort bien par ailleurs, car il est le héros d'une vieille légende guerrière, d'origine germanique, qui a elle-même donné naissance à un poème épique latin, rédigé dans le second quart du x^e^ siècle, probablement au monastère de Saint-Gall. Nous avons donc à faire à un personnage imaginaire, que la communauté de la Novalèse a purement et simplement adopté [2]. Et, afin que nul n'en ignore, le poème latin lui-même est rapporté en entier par la chronique sous la forme d'un résumé en prose entremêlé de vers reproduits textuellement.

Cependant l'effort de notre historien ne s'est pas arrêté là. Il a attribué à son illustre prédécesseur un certain nombre d'ex-

1. Cf. cette remarque du chroniqueur, II, 13 : « Promittens ergo interea rex (sc. Carolus)... ibi multa bona facere propter... coetu... fratrum inibi degentium, quia multi *nobiles carne* et nobiliores fide, scilicet ex Francorum prosapia, ibi Deo militabantur. » On comprend d'autre part que les communautés aient tenu à compter parmi elles des moines de haute naissance qui rehaussaient leur prestige. On n'hésitait d'ailleurs guère à se créer de faux titres de noblesse. C'est ainsi que la Novalèse, ayant eu parmi ses abbés un personnage nommé Hugo (cf. Cipolla, I, p. 341, 357, 384), on l'identifia par la suite avec le fils de Charlemagne du même nom, cf. la chronique aux ch. 15, 25, 30 et 31 du liv. III.

2. On s'est demandé comment cette adoption avait pu se faire. Le plus simple est de supposer que les nécrologes de l'abbaye mentionnaient un Walthárius quelconque — le nom est fréquent, en effet, — et que les moines, de bonne foi, ou, plus vraisemblablement, mus par quelque pieuse intention, ont lancé dans la circulation cette idée que ce Walthárius inconnu ou obscur était le célèbre guerrier lui-même, venu se retirer parmi eux. Ils ne mettaient naturellement pas en doute que le héros du poème avait réellement existé.

ploits que sa légende épique ne connaissait pas et qui ont trait plus particulièrement à sa vie monastique.

Il l'a d'abord montré, avant sa prise de froc, parcourant le monde à la recherche d'une maison où la règle religieuse fût scrupuleusement respectée. Pour éprouver les moines, il s'était muni d'un bâton qu'il avait orné de clochettes à une extrémité, pénétrait dans l'église, ainsi équipé, à l'heure de la prière et frappait le sol de son instrument. Si, au bruit insolite qui se produisait alors, il notait quelque curiosité, quelque désordre dans les rangs de la pieuse assemblée, il quittait la place et continuait sa route. Inutile de dire que le monastère de la Novalèse s'était tiré de cette épreuve à son honneur (liv. II, ch. 7).

Admis dans la communauté, Waltharius fut chargé du soin du jardin, tâche dont il s'acquittait avec habileté. Il avait tendu, au-dessus de son terrain, deux cordes en croix, auxquelles, l'été venu, il suspendait les herbes nocives, les racines tournées du côté du soleil. Les rayons de l'astre brûlaient alors les pousses perverses et la mauvaise graine devenait ainsi incapable de proliférer (liv. II, ch. 7).

L'histoire suivante nous est encore racontée. Un jour, les hommes de Didier, roi des Lombards, arrêtèrent un convoi de provisions destinées au monastère. Les serviteurs du couvent dépêchèrent l'un d'entre eux à l'abbé pour demander du secours. On tint conseil, et l'on décida d'envoyer aux brigands un moine pour tâcher de les ramener à la raison : pouvait-on sans péché s'emparer des biens de Dieu ? Le choix tomba sur Waltharius. Mais celui-ci, connaissant sa nature belliqueuse, demanda à l'abbé quelle conduite il devait tenir, au cas où il serait maltraité. Si on lui volait sa tunique, devait-il résister ? — « Non pas, s'écria l'abbé, abandonne même ta cape : ainsi te l'ordonnent tes frères ». — « Et si l'on s'empare de ma pelice et de ma chemise ? » — « Supporte tout sans murmurer ». — Waltharius risqua une dernière question : « Et mes braies ? » L'abbé jugea alors que l'épreuve serait suffisante et que le frère pourrait se défendre. Les choses se passent comme on pouvait s'y attendre ; les soldats reçoivent Waltharius avec des sarcasmes et se mettent en devoir de le dépouiller. Lui, cependant, fait preuve d'une patience proprement angélique, jusqu'au moment où un imprudent porte la main sur ses braies ; le moine a beau lui faire

remarquer que son devoir d'obéissance ou d'humilité ne l'oblige pas à souffrir un tel affront ; l'autre persiste. Libre désormais d'agir à sa guise, notre saint homme saisit l'étrier de son cheval, d'un coup bien asséné fend le crâne de son voleur, s'empare de ses armes et se précipite sur les autres assaillants. Puis, voyant à quelque distance un veau paissant dans un pré, il lui arrache la cuisse, fait merveille avec cette nouvelle massue et met en fuite la soldatesque sacrilège (liv. II, ch. 10 et 11).

A cette anecdote s'en mêle d'ailleurs une autre. Au moment de quitter le couvent pour voler au secours des biens de la communauté, Waltharius réclame un cheval. Les moines lui en présentent quelques-uns qu'il essaye et dont il se déclare mécontent. Il se rappelle alors que le vieux destrier qui l'a autrefois porté dans les combats doit vivre encore, et on le lui amène, en effet, tout vieux et tout brisé par les tâches ingrates auxquelles il est soumis ; il porte le blé au moulin. Mais, dès que son maître l'a enfourché, ses qualités réapparaissent et Waltharius déclare reconnaître la jeune bête qu'il a autrefois dressée ; elle n'a rien perdu de son enseignement (liv. II, ch. 11).

Que cet ensemble ne soit qu'un produit d'imagination, sans le moindre fondement réel, c'est ce que l'esprit le plus crédule et le moins averti remarque dès l'abord, et il n'y a pas là de problème à proprement parler — mais c'en est un que de chercher à déterminer l'origine et la nature précise de ces historiettes. Or, sur ce point, les opinions les plus diverses et les plus opposées ont été soutenues [1].

Le fait essentiel est que ces historiettes se retrouvent ailleurs, et dans des textes que l'on considère généralement comme d'ins-

---

1. Voici les ouvrages essentiels où la question est traitée : Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, La Haye, 1854, II, 134-144 ; Pio Rajna, *Rom.* XXIII (1894), pp. 36-61 ; Ph.-A. Becker, *Die altfranzösische Wilhemsage*, 1896, pp. 104-119 ; Cloetta, *Les deux rédactions en vers du Moniage Guillaume*, Paris, SAT, 1906-1911, II, 130-134 et 148-154 ; Th. Walker, *Die altfr. Dichtungen vom Helden im Kloster*, Diss. de Tübingen, 1910, principalement pp. 53-56 ; Ph.-A. Becker, *Das Werden der Wilhem- und der Aimerigeste*, in *Abh. der ph.-hist. Klasse der sächsischen Ak. der Wissenschaften*, XLIV, I, Leipzig, 1939, pp. 39-51. On ajoutera C. Voretzsch, *Ueber die Sage von Ogier dem Dänen*, Halle, 1891, p. 113 ss et Bédier, *Légendes épiques*, II, 304 ss en ce qui concerne plus particulièrement l'épisode du destrier retrouvé.

piration populaire, à savoir dans des épopées — plus précisément des épopées françaises. C'est ainsi que l'épisode des brigands est raconté de Guillaume d'Orange dans les deux versions du *Moniage* dont il est le héros (*Moniage* I, vv. 209-685, *Moniage* II, vv. 404-1729), que l'épisode du destrier retrouvé figure dans la *Chevalerie Ogier* (vv. 10389 ss de l'éd. Barrois) ainsi que dans une des deux rédactions du *Moniage Guillaume* (version II, vv. 5277-5316), et que l'épreuve des clochettes est utilisée par Ogier le Danois, à la recherche, lui aussi, d'un couvent où il pourra faire son salut [1].

De là à conclure que nous avons dans le *Chronicon Novaliciense* des reflets d'épopée ou de légendes populaires, il n'y a qu'un pas, et ce pas fut franchi par les premiers érudits qui s'occupèrent de la question, je veux dire Jonckbloet dans son étude sur la légende de Guillaume d'Orange, et surtout P. Rajna dans le bel article de la *Romania* cité ci-dessus et consacré à notre chronique. On alla même plus loin, et l'on voulut préciser : P. Rajna pensait que c'était sans doute à des versions d'épopée française analogues à celles que nous possédons et qui traitent d'Ogier et de Guillaume — mais antérieures naturellement — que le moine de la Novalèse avait emprunté ses histoires. Il niait que ce dernier eût pu avoir recours à des sources écrites de caractère hagiographique, et cela, en dépit d'une ou deux expressions de l'auteur, relevées par Bethmann, mais dont il contestait l'interprétation (avec raison d'ailleurs). S'appuyant sur des formules du type « Nam ferunt aliquanti » ou « Tradunt autem nonnulli », il croyait que la connaissance des épisodes en question était venue à notre auteur par le canal de jongleurs français parcourant la route du Mont Cenis, soit directement, soit par l'intermédiaire de narrateurs populaires, qui les tenaient eux-mêmes de ces mêmes jongleurs. Son principal argument consistait à soutenir que ces épisodes se pré-

1. Dans ce dernier cas, il est vrai, le trait nous est rapporté non pas par un texte à proprement parler populaire, mais par un texte hagiographique rédigé en latin, la *Conversio Othgerii militis*. Toutefois il a paru loisible aux critiques de supposer que l'hagiographe puisait à une source populaire, puisque son héros lui-même devait sa célébrité — et même probablement son existence — à l'inspiration épique.

sentent plus logiquement construits, plus purement conservés dans les textes français, tandis que le texte latin, au contraire, porterait les marques d'une réfection maladroite, d'une adaptation quelque peu boiteuse, d'une incompréhension visible de la logique interne de ses modèles.

Le procès de ce raisonnement a été fait presque immédiatement par M. Ph.-A. Becker dans son étude citée plus haut de la légende de Guillaume d'Orange, et son argumentation a été adoptée, au moins pour l'essentiel, par Cloetta, dans son édition des deux rédactions du *Moniage Guillaume*. M. Ph.-A. Becker a d'abord contesté la valeur des arguments littéraires. Sans nier que les narrations françaises fussent plus cohérentes et plus habiles, il a montré qu'on ne pouvait guère concevoir comment on aurait pu en tirer la narration du *Chronicon Novaliciense*. Comme, par ailleurs, les mêmes histoires se retrouvent dans d'autres textes latins pour lesquels toute influence de la part de l'épopée française est exclue [1], il faut bien admettre qu'elles vivaient d'une vie indépendante de la littérature française en langue vulgaire : pour M. Ph.-A. Becker, le doute n'est guère possible, ces histoires sont des narrations d'origine monastique, des histoires de couvent, des *joca monachorum* qui circulaient dans les cloîtres, peut-être aussi des sujets de développement d'école qu'on se passait de génération en génération. En tant que telles, elles sont venues à la connaissance des auteurs du *Moniage Guillaume* ou de la *Chevalerie Ogier* comme à celle de l'auteur du *Chronicon*, et chacun d'eux les a utilisées, indépendamment, pour les besoins de sa cause [2] : là gît tout le mystère de ces coïncidences curieuses.

---

1. L'histoire des brigands, par exemple, se trouve déjà dans la *Fecunda Ratis* d'Egbert de Liége (vers 1020), vv. 1717-1736, et, fait à noter, le héros en est également Walthárius. Elle figure encore sous une forme très divergente, dans le *Chronicon Cassinense*, I, 7 (Migne PL 173, 498) de Léon d'Ostie (après 1098), attribuée cette fois à Carloman, fils de Charles Martel.

2. Tout récemment, dans son étude intitulée *Das Werden der Wilhem- und der Aimeregeste*, Leipzig, 1939, M. Ph.-A. Becker a accentué sa position et retourné en quelque sorte l'affirmation de Pio Rajna : il soutient, pp. 42 ss, que l'auteur du *Moniage Guillaume* s'est inspiré du *Chronicon Novaliciense* : nous discuterons cette opinion à la fin de notre enquête.

Nous sommes, nous aussi, d'avis que les historiettes qui nous occupent sont d'origine cléricale, et non populaire. Mais M. Becker n'ayant pas exposé comment il en concevait la naissance ou la formation, nous allons en étudier au moins une d'un peu plus près, celle que nous avons déjà souvent mentionnée, l'« historiette des brigands ou des braies ».

Cette historiette, avons-nous dit, figure non seulement dans le *Chronicon Novaliciense* et les deux versions du *Moniage Guillaume*, mais aussi dans la *Fecunda Ratis* d'Egbert de Liége et dans le *Chronicon Cassinense* de Léon d'Ostie. Toutefois les conditions dans lesquelles elle est rapportée dans ces deux derniers ouvrages lui ont fait perdre un trait essentiel ; aussi les négligerons-nous pour le moment [1].

Ce trait, c'est la scène qui se déroule, au moment du départ, entre le héros et l'abbé de son couvent. Au cours de cette scène, le héros s'enquiert de l'attitude qu'il devra adopter si les brigands s'en prennent à lui, et, en particulier, à ses vêtements. On le voit poser une série de questions concernant ses gants, ses bottes, son estamine, sa gonne, sa cote dans le *Moniage* I, sa cape, son caperon, son froc, sa coule, sa pelice, sa chemise, ses bottes, ses « cauchons et tribous » dans le *Moniage* II, sa tunique, sa coule, sa pelice, sa chemise dans le *Chronicon*. Chaque fois, l'abbé lui déclare qu'il doit se laisser faire. C'est seulement quand il arrive, dans les trois textes, à ses braies que toute liberté lui est accordée de se défendre — plus exactement de les défendre.

Que nous soyons là en présence d'une plaisanterie — et même sans doute d'une plaisanterie d'un goût légèrement dou-

---

1. Dans la *Fecunda Ratis*, la narration se présente certainement comme un corrigé de devoir ou d'exercice. Ce qui le prouve, c'est que dans la première partie du poème, au vers 214, figure en quelque sorte le thème du sujet : *Mandant Walthero fratres non reddere bracchas*. N'oublions pas qu'Egbert était *magister* aux écoles de Liége où il enseignait le *trivium*. D'autre part, son texte vise à la brièveté, aussi va-t-il droit au but, écartant tous les détails qui ne sont pas indispensables à l'intelligence de l'action. — Léon d'Ostie, lui, n'a pas cru qu'il était convenable à sa dignité d'historien, par ailleurs estimable, de conserver un épisode évidemment fantaisiste et quelque peu burlesque.

teux [1] —, c'est ce que personne ne saurait nier. Les textes eux-mêmes le prouvent, au moins le *Moniage* II :

694 L'abes l'entent, adont ne se pot taire,
Ains *en a ris* desous sa cape gaie.

Et Egbert de Liége, qui a pourtant négligé la scène, fait proférer par son héros cette déclaration qui ne mâche pas les mots :

...Omne quidem spolium, *de podice nullum*,
Fratres his tolerant, qui fratrum nuntia portant.

Ceci posé, on voit très bien d'où vient la plaisanterie. Ce ne peut être qu'un commentaire burlesque — un commentaire né naturellement dans les milieux d'école, dans les milieux d'étudiants ou de clercs — d'un passage fameux du *Sermon sur la Montagne* : « Ego autem dico vobis non resistere malo ; sed si quis te percusserit in maxillam tuam, praebe illi et alteram. Et ei qui vult tecum judicio contendere et *tunicam tuam tollere*, *dimitte ei et pallium* (Math. V, 39-40). » Un coup d'œil jeté sur l'un quelconque des innombrables développements dont ce passage a été l'objet chez les Pères de l'Église et au moyen âge nous renseignera sur la façon dont la plaisanterie est née. Ouvrons par exemple le *Liber de sermone Domini in monte* de saint Augustin ; nous y lisons (Migne PL 34, 1260) : « Sane animadvertendum est omnem tunicam vestimentum esse, non omne vestimentum tunicam esse. Vestimenti ergo nomen plura significat quam nomen tunicae. Et ideo sic dictum esse arbitror « Et qui voluerit tecum judicio contendere et tunicam

1. Il ne faut pas se laisser influencer par le terme « braies », qui est aujourd'hui, en français, un terme noble. En réalité, ce à quoi Guillaume pense, c'est tout simplement à ce que nous devrions appeler son « caleçon » ; dans le texte du *Moniage Guillaume*, d'ailleurs, « braies » n'est lui-même qu'un pis-aller pour rendre le latin « femoralia » ou « feminalia ». L'auteur français n'avait pas à sa disposition de mot populaire pour exprimer la chose, et voilà pourquoi il dit, afin qu'il n'y ait pas de confusion et que ses lecteurs ou ses auditeurs comprennent bien qu'il s'agit d'un vêtement de dessous :

Que ferai jou, s'il me tolent mes braies ?
C'est une cose c'on claime famulaires.

tuam tollere, remitte illi et vestimentum », tanquam si diceret : qui voluerit tunicam tuam tollere, remitte illi et *si quid aliud indumenti habes* [1]. » Les derniers mots ne pouvaient manquer de susciter des objections de plaisantins, et l'on se représente très bien un dialogue humoristique entre maître et disciple sur ce point de doctrine, le disciple demandant à être renseigné d'une façon complète sur ses obligations dans un cas douteux : abandonner son manteau ou sa cape, son froc ou sa coule en cas de besoin, passe encore — mais ses braies ? Fallait-il renoncer à toute pudeur et s'en laisser aussi dépouiller ? Non, naturellement.

Et ce qui prouve que le texte évangélique était présent à l'esprit de ceux qui rapportaient l'historiette, c'est qu'il est cité en termes exprès par l'un d'eux. Pierre le Diacre, en effet, reprenant la narration de Léon d'Ostie à propos de Carloman, dans son *Chronicon Cassinense*, raconte, à la suite de sa source, que le pauvre moine fut mal reçu par son abbé à son retour au monastère, et qu'on lui reprocha vivement d'avoir victorieusement défendu ses braies. Or, cette petite scène nous est rapportée en ces termes : « ...increpare eum vehementissime coepit (sc. abbas), cur femoralia sua recuperare praesumpsisset, *illud Evangelii ei objiciens* : Qui te percusserit in unam maxillam, praebe ei et alteram ; auferenti tunicam, dimitte et pallium [2]. »

1. Cf. encore le *Commentarius in Matthaeum* de saint Hilaire (Pl. 9, 941) ; l'*Expositio quatuor evangeliorum* faussement attribuée à saint Jérôme (Pl. 30, 547) ; l'*Expositio in Matthaei evangelium* de Bède (Pl. 92, 30) ; l'*Expositio in Matthaeum*, III, 5 de saint Paschase Radbert (Pl. 120, 259-260). Au reste, tous ces textes ne font que se copier et se contaminer.

2. Muratori, *Rer. Ital. Script.* II, 358. Autre preuve du lien de l'historiette avec les commentaires de l'Écriture : chez Pierre le Diacre, comme chez Léon d'Ostie, Carloman déclare aux brigands qu'ils peuvent faire de lui ce qu'ils veulent, mais qu'ils ne doivent pas toucher aux brebis qui lui sont confiées (dans ce texte, en effet, le héros est berger de couvent) : « De me, quod Dominus vobis facere permiserit, patienter sustineo ; de ovibus autem auferendis quae meae curae commissae sunt, nullo pacto pro meo posse assentior. » Or, cette restriction concernant les objets qui ne vous appartiennent pas figure dans certains commentaires, cf. par ex., malgré sa date postérieure, les *Commentaria in epistolas S. Pauli* de saint Thomas (à propos de 1 Cor., VI, 7), t. I, p. 486 de l'éd. lyonnaise de Petrus Michael, 1556.

Mais on peut aller plus loin encore, et fixer à peu près la date à laquelle cette historiette a pris naissance. Si simple et si naturelle que puisse, en effet, paraître la question concernant les braies, toujours est-il qu'on n'a pu la poser — ou qu'on n'a pu s'y intéresser dans les monastères — qu'à une époque où les moines faisaient usage de ce vêtement. Or il y a eu, au moyen âge, dans le monde monastique, une question des *femoralia*.

Saint Benoît, en effet, avait expressément déclaré que cette pièce d'habillement, considérée sans doute comme superflue, ne devait pas faire partie du vestiaire ordinaire d'un religieux. Seuls ceux qui partaient en voyage en recevaient une paire, qu'il devait ensuite déposer, lors de leur retour, au vestiaire du monastère [1]. C'est à Cluny que la règle fut modifiée, vraisemblablement dans la seconde moitié du x^e^ siècle [2].

Mais il ne faut pas croire que cette innovation fut bien accueillie par tous. Une opposition violente se déchaîna contre ce malheureux détail, au point que Cluny fut obligé de se défendre et de soutenir son point de vue [3]. Et la querelle fit

---

1. Cf. le chapitre LV de la règle : « Sufficit enim monacho duas tunicas et duas cucullas habere, propter noctes et propter lavare ipsas res : jam quod supra fuerit, superfluum est et amputari debet. Et pedules et quodcumque est vetustum reddant, dum accipiant novum. *Femoralia* hi qui in via diriguntur de vestiario accipiant : *quae reverlentes lota ibi restituant.*

2. Déjà la *Disciplina Farfensis* décrit en détail la forme et les dimensions de l'objet, marquant d'ailleurs que son usage généralisé est une nouveauté : « Femoralia, quae sanctus Beneditus concessit iter agentibus (quia nunc temporis incentum est qui vel quali tempore foris mittantur, omnibus conceduntur) taliter mensurentur... (P L 150, 1254). On notera que la raison avancée pour justifier la nouveauté n'est qu'une défaite : on sent que l'auteur éprouvait le besoin de répondre à des objections touchant ce point de la règle. — D'après les *Antiquiores consuetudines* d'Ulrich (Pl. 149, 752), le trousseau d'un frère comprend « ... duo stamina, duo quoque femoralia... » Mais comme prêtres et diacres ne peuvent célébrer l'office ou y prendre part qu'avec des *femoralia*, il est ajouté ce détail, en prévision d'un accident toujours possible : « Sacerdos et diaconus habere solent tria femoralia, ut, si tale quid eis in nocte contigerit, in promptu sit ea mutare. »

3. Il n'y a pas à faire état d'un passage, intéressant d'ailleurs, de la chronique de Richer (III, 41). Mais le *Dict. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, s. v°*, cite un passage d'Hildemar qui traduit cette opposition : « Notandum

long feu : les Cisterciens, au début du XII^e siècle, reprochaient encore aux moines de Cluny d'avoir sur ce point — comme sur d'autres — modifié la règle de saint Benoît. Nous avons une fort belle lettre de Pierre le Vénérable, adressée à saint Bernard, où la question est traitée tout au long, concurremment avec d'autres détails de discipline [1].

Ainsi donc on peut penser que c'est vers la fin du X^e siècle que quelque faraud de collège, jouant sur les mots du texte évangélique et mettant à profit une question à l'ordre du jour dans les milieux conventuels, livra notre historiette à la circulation. Quand Egbert de Liége l'introduisit dans sa *Fecunda Ratis* vers 1023, elle ne devait pas être très ancienne. En tout cas, il est impossible d'y voir le travestissement ou l'avatar d'une narration épique ou populaire au départ [2].

---

est enim quia sunt talia monasteria ubi, cum necessitas fuerit, femoralia de vestiario accipiunt : ista monasteria omnino bona sunt. Et iterum sunt alia monasteria ubi omnes generaliter accipiunt femoralia, sed tamen non omnes generaliter semper utuntur, nisi cum necessitas exposcet... : ista monasteria bona sunt eo quod illa maxima pars semper non portat. Et iterum alia monasteria ubi omnes generaliter accipiunt et generaliter optant (*sic* : portant ?) : ista monasteria non sunt laudabilia. » L'article en question ne parle d'ailleurs pas de la querelle qui nous occupe.

1. Cf. P L 189, 112 ss. Le texte vaut la peine d'être lu. On y verra avec quel tact Pierre le Vénérable souligne, sans y insister, la pointe de pharisaïsme qui transparaît dans l'attachement des Cisterciens à la lettre de la règle, avec quelle délicatesse il indique l'utilité de ce vêtement, avec quelle habileté il retourne les arguments de ses adversaires qui l'accusaient de faire état d'un texte mosaïque et de s'en tenir à l'ancienne loi (allusion à *Exode* XXVIII, 42). La fin du développement : « Hujus ergo rei honestas quidem intellegitur, necessitas autem apertius exponeretur, si de talibus, sicut de caeteris, libere loqui permitteretur... » nous fait entrevoir que la discussion ne devait pas toujours rester dans le domaine théorique, et qu'elle pouvait prendre à l'occasion une allure quelque peu scabreuse. — Une autre défense du même point dans le *Liber super quaedam capitula Regulae divi Benedicti abbatis* de Robert, abbé de Saint-Héribert de Tuy (P L 170, 524). — On trouve dans dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, I, 210, l'histoire d'un miracle attribué à saint Constable, abbé de Cava (mort en 1124), où l'on voit ce dernier recevoir des braies des mains d'un envoyé mystérieux, alors qu'il avait lui-même donné les siennes à un pauvre et que cette circonstance l'empêchait de célébrer la messe.

2. L'arme étrange que constitue la cuisse d'un cheval ou d'un veau que le

Il est probable qu'une origine analogue doit être attribuée aux autres narrations de la *Chronique*, bien que je n'en puisse apporter la preuve en ce moment. Pour l'épisode des clochettes, on peut dire que cela va de soi. En ce qui concerne celui de Waltharius jardinier, il semble qu'il faille penser à la contribution considérable que les couvents ont apportée, au cours du haut moyen âge, à la diffusion des cultures maraîchères [1]. Ce rôle de jardinier, qui nous paraît aujourd'hui bien modeste, a très bien pu revêtir un certain éclat, à l'époque des grands défrichements de l'Europe, alors qu'il s'agissait de mettre à profit tant de terres restées vierges jusqu'alors. Il est naturel de penser que l'on a pu, à ce moment, attribuer à des personnages que l'on voulait honorer ou dont on voulait relever le rôle des connaissances spéciales ou une habileté particulière dans ce genre d'exercice ; et si l'on a inventé des anecdotes propres à mettre ce trait en lumière, ce ne peut être naturellement, une fois de plus, que dans les milieux monastiques.

Reste l'histoire du destrier retrouvé, qui, elle, porte bien la la marque d'une narration épique et qu'il est plus difficile de de faire rentrer dans le cadre d'une histoire de couvent [2]. Toutefois, comme il s'agit dans les trois cas connus, Ogier, Guillaume, Waltharius, de moines qui avaient été guerriers, on peut concevoir que c'était peut-être une nécessité, même pour leur légende hagiographique, de contenir quelque trait qui rappelât leur condition première. Et, dans le cas présent, ce

---

héros arrache à une pauvre bête qui se trouve sur les lieux est un argument supplémentaire qui plaide en faveur de l'origine cléricale de notre thème. N'en déplaise à Rajna, il y a là évidemment un emprunt aux exploits de Samson où on a combiné l'épisode fameux de la mâchoire d'âne (*Juges*, XV, 15) et celui où l'on voit le géant hébreu dépecer de ses mains, aussi facilement qu'un chevreau, un lion qu'il trouve sur sa route (*ibid.*, 14).

1. Cf. par ex. une lettre d'Alcuin adressée justement à Benoît, abbé d'Aniane, MGH, *Epistolae*, IV, 100. Cf. encore A. Dopsch, *Wirtschaftentwickelung der Karolingerzeit*, I, 43 ss.

2. On n'a pas encore découvert de parallèle à cette histoire dans la littérature de la chrétienté occidentale. Pour des traits analogues qui figurent dans l'épopée iranienne, cf. Th. Walker, *Die altfr. Dichtungen vom Helden im Kloster*, pp. 62 ss. et 110 ss.

trait a très bien pu être emprunté à quelque « histoire naturelle », qui a depuis disparu et qui contenait des exemples de l'attachement des animaux domestiques à leur maître.

Nous conclurons donc que, si les raisonnements ci-dessus ont quelque valeur, il faut renoncer à voir dans les narrations de cette partie du *Chronicon Novaliciense* des reflets de thèmes populaires, à plus forte raison des emprunts à une légende épique constituée.

Il reste toutefois un dernier point à élucider. Ce point, c'est celui du *groupement* des épisodes que nous venons de rapporter, de la *chaîne* qu'ils constituent. On ne peut, en effet, en bonne méthode, supposer que par trois fois, en des lieux et à des époques différentes, les mêmes histoires ont été groupées à peu près de la même façon sur trois têtes différentes [1]. Et c'est ce groupement surtout qui avait amené les érudits à supposer un emprunt d'une légende à l'autre, et en particulier dans le sens épopées-chroniques chez P. Rajna. Nous venons de voir que cette construction était invraisemblable, étant donné le caractère des épisodes en cause. Reste l'explication de M. Ph.-A. Becker, qui, lui, suppose le mouvement inverse (que nous croyons, nous aussi, être le vrai). Mais M. Becker, dans une première forme donnée à sa pensée (*Die altfr. Wilhemsage*, 1896), s'était contenté de déclarer que les histoires mises en œuvre par nos différents auteurs étaient des histoires de couvent, sans doute, mais des histoires qui traînaient partout (*Wandersage*, *ibid.*, p. 105, 106, 109) et qui s'étaient ainsi offertes à ceux qui les avaient utilisées. Depuis, frappé comme il convient de l'être par le groupement dont nous parlons, il a bien vu que ce groupement réclamait impérieusement une explication, et je pense que c'est le sentiment de cette nécessité qui l'a poussé à accentuer son ancienne position et à supposer un emprunt direct de l'auteur du *Moniage Guillaume* original

1. L'identité des « chaînes » n'est qu'approximative : on raconte de Walther la « clochette », le « destrier retrouvé », les « brigands » — de de Guillaume le « destrier retrouvé », les « brigands » (mais non pas dans les mêmes conditions, l'histoire du destrier et celle des brigands étant dissociées à propos de Guillaume, fondues en une seule à propos de Walther) — d'Ogier la « clochette » et le « destrier retrouvé ». Toutefois l'accord est suffisant pour *exiger* qu'on en rende compte.

à la *Chronique de la Novalèse*. Quant à la *Chronique de la Novalèse*, elle aurait elle-même emprunté l'histoire des braies à Egbert de Liége [1].

Cette construction ne saurait être admise : la *Chronique de la Novalèse* n'a eu aucune diffusion, puisqu'elle ne semble même pas avoir jamais été recopiée au net, et l'on ne voit pas, dans ces conditions, comment elle aurait pu venir à la connaissance d'un jongleur français [2].

Il faut nécessairement [3] avoir recours à l'hypothèse d'une source commune à tous nos textes, source qui présentait déjà nos histoires groupées à peu près comme nous les trouvons aujourd'hui. Cette source devait être, sinon un texte hagiographique proprement dit, du moins un texte d'allure hagiographique, analogue, si l'on veut, à la *Conversio Othgerii militis*. Et

---

1. Aucune explication n'est donnée sur le rapport Novalèse-Ogier ou Ogier-Guillaume, cf. Ph.-A. Becker, *Das Werden der Wilhem- und der Aimerigeste*, 1939, pp. 42 ss.

2. Je ne parle pas des difficultés chronologiques que l'on pourrait invoquer : elles n'existent pas pour M. Becker, pour qui toutes les épopées françaises du cycle de Guillaume, même les plus anciennes, ne sauraient être antérieures au second quart du XII^e siècle.

3. Je dis « nécessairement » : en effet, Egbert n'a pu emprunter sa narration au *Chronicon*, puisqu'il lui est antérieur. Le *Chronicon* ne peut avoir eu Egbert comme source, puisqu'il connaît des détails qu'Egbert ignore. Au reste la diffusion de la *Fecunda Ratis* a été faible également (cf. Voigt, dans la préface de son édition, p. LXII), et, par ailleurs, trop peu de temps s'est écoulé entre les dates de rédaction des deux œuvres, même si on adopte pour le *Chronicon* la date de Cipolla (1040/1050) — à plus forte raison, si, comme le voulait Rajna, il est antérieur à 1029 (*Fecunda Ratis* entre 1022 et 1026). Nous avons vu qu'il n'y a pas de rapports d'emprunt entre le *Chronicon* et les épopées françaises, ni dans un sens ni dans l'autre. Au reste, comme ces dernières ne parlent pas de Walther, et que le nom se présente chez Egbert et dans le *Chronicon*, cette coïncidence justifierait à elle seule notre hypothèse d'une source commune. Il convient de signaler ici, pour rendre entière justice à Rajna, que ce dernier ne connaissait pas le passage de la *Fecunda Ratis*. S'il l'avait connu, il aurait certainement hésité à supposer que le moine de la Novalèse avait emprunté ses narrations aux jongleurs français. Le mérite d'avoir mis ce nouveau texte en lumière revient soit à Th. Walker dans sa dissertation citée ci-dessus, soit à Cloetta dans son édition du *Moniage Guillaume* : je ne saurais décider.

il nous faut bien supposer que ce texte, à l'origine, célébrait un guerrier-moine nommé Waltharius, puisque c'est ce nom que nous voyons apparaître indépendamment chez Egbert de Liége et dans le *Chronicon Novaliciense*.

Et c'est le lieu d'attirer l'attention sur quelques particularités de la narration de notre auteur. Tout d'abord, nous trouvons, en tête des chapitres consacrés à Waltharius, un petit poème formé de cinq distiques et composé, nous dit notre moine, par un « sapiens versicanorus ». On peut le croire ; il était, pour sa part, bien incapable d'écrire en un tel latin :

Vualtarius fortis, quem nullus terruit hostis,
Colla superba domans, victor ad astra volans,
Vicerat hic totum duplici certamine mundum,
Insignis bellis, clarior ast meritis.
Hunc boreas rigidus, tremuit quoque torridus Indus,
Ortus et occasus solis eum metuit.
Cujus fama suis titulis redimita coruscis,
Ultra caesareas scandit abhinc aquilas.

On n'hésitera pas, je pense, à voir dans ce beau morceau de rhétorique, une épitaphe, ou une manière d'épitaphe, qui figurait sans doute dans les archives de la Novalèse. — Un peu plus loin, au chap. XIII, il nous est raconté qu'à la suite des invasions sarrasines, on avait perdu le souvenir du lieu où Waltharius avait été inhumé. Heureusement, une vieille femme nommée Pétronille, dont la démarche était courbée par le poids de ses deux cents ans, se trouva fort à propos pour indiquer l'emplacement de la sépulture. N'avons-nous pas là affaire à une histoire d'invention de reliques, ou à quelque chose qui s'en approche ? — Enfin, n'oublions pas que le crâne du fils de Waltharius — moine lui aussi à la Novalèse et enterré dans le même tombeau que son père — était capable d'arrêter les incendies (miracle rapporté au chap. XII).

Tout cela, à notre avis, prouve qu'il y a eu dans notre monastère un embryon de légende hagiographique qui avait commencé à se développer sur le nom d'un moine appelé Waltharius. On avait dû se mettre à réunir les éléments nécessaires à une pareille promotion et à emprunter à droite et à gauche les pièces du dossier. Le poème de saint Gall célébrant le vieux héros

germanique avait été le bien venu ; on y accueillit aussi cette source commune que nous sommes obligés de postuler pour expliquer le classement de tous nos textes, cet opuscule qu'au pis aller nous appellerons *Conversio Waltharii militis* et qui contenait, à peu près, l'ensemble des narrations que nous venons d'étudier.

D'où venait-il et à quel Waltharius avait-il été appliqué à l'origine ? Dans quelles circonstances et avec quelle intention avait-il été composé ? Ce sont des questions auxquelles, faute d'éléments précis de critique, on nous permettra de ne pas répondre [1].

En tout cas, je pense que de tout ce long raisonnement on peut conclure deux choses. La première, c'est que la légende de Waltharius a pu se développer et fleurir à la Novalèse indépendamment des épopées françaises et indépendamment même de toute narration de caractère populaire ; la seconde (de beaucoup

---

1. On pense évidemment, pour l'origine, aux pays germaniques, Alémanie, Franconie ou Pays-Bas, régions où florissait la légende de *Waltharius manu fortis* et où nous voyons notre texte utilisé par Egbert — et, pour le héros auquel on l'a appliqué en premier lieu, également au héros germanique. Mais, en cette matière, les germanistes ont leur mot à dire. On trouvera dans Hermann Schneider, *Germanische Heldensage*, I, Berlin, 1928, pp. 331-344 et pp. 414-416, une étude de la légende de Waltharius. M. H. Schneider connaît le texte de la Novalèse, mais comme il ne connaît pas Egbert, il attribue à notre moine l'invention de toute la partie monacale de la légende, ou, du moins, l'idée d'avoir accroché au nom de Waltharius tout ce fatras — et il rejette le tout, comme sans intérêt, parce que « monnaie courante du répertoire des jongleurs ». Je pense que cette opinion est en partie à reviser. Naturellement cette *Conversio Waltharii militis* n'était pas forcément à l'origine un texte sérieux : l'ensemble a très bien pu, au début, être conçu comme une plaisanterie, comme un jeu humoristique, une semi-parodie, caractère dont les moniages ne se sont jamais entièrement départis. C'est notre moine de la Novalèse qui aurait fait passer les choses sur le plan de l'histoire — ou de la pseudo-histoire —, parce que le hasard faisait que l'opuscule servait les intérêts de son monastère. — Il y a bien dans l'épopée germanique des types de guerriers-moines, en particulier dans la légende de Dietrich (Ilsan et Heime) ; mais leur modèle ne saurait avoir été transposé sur le personnage de Waltharius, car ce sont des figures tardives, tout entières empruntées aux moniages français, cf. H. Schneider, *op. cit.* I, 293 et 322-324.

la plus importante sans doute par les horizons qu'elle ouvre), c'est qu'il existait, en Europe, dans les milieux de clercs, dès les premières années du XI^e siècle, un groupe de narrations latines bien constitué, qui offrait déjà tout préparé à qui voudrait les utiliser et les développer, le cadre et les éléments que nous retrouverons plus tard dans les moniages en langue vulgaire.

Mais il est temps de passer à la seconde partie de cette étude, que nous voudrions consacrer à un autre passage du même *Chronicon Novaliciense*.

II

Au printemps 773, Charlemagne se trouva amené à intervenir en Italie contre les Lombards et au profit, tout au moins nominal, de la papauté. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les événements antérieurs, d'analyser la conduite de Didier, roi des Barbares, à l'égard du pape Hadrien, d'exposer avec quelle habileté le nouveau pontife sut parer les coups dont il était menacé et utiliser au mieux les bonnes dispositions que la monarchie franque avait dès longtemps témoignées à l'égard du prince de l'Église et du siège de saint Pierre [1]. Ce n'est pas non plus le lieu d'essayer de tirer au clair les motifs qui ont déterminé l'attitude du futur empereur dans toute cette affaire.

Mais, que Charles ne se soit au début engagé qu'avec répugnance dans une action qui l'éloignait de ses marches saxonnes, ou qu'il ait au contraire saisi avec joie l'occasion qui s'offrait ainsi de réaliser un plan auquel il avait déjà mûrement réfléchi, c'est un fait, en tout cas, qu'après avoir réuni son armée à Genève au début de l'été, il entreprenait sur le champ le passage des Alpes, à la fois par les cols du Mont Cenis et du Grand Saint-Bernard. Il confiait à l'un de ses oncles le commandement des contingents qui devaient passer par la route d'Aoste, et se réservait la direction des opérations, qui s'annon-

1. Les faits sont exposés et discutés dans les ouvrages classiques suivants : Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, 2e éd., Leipzig, 1886, I, pp. 133-149 ; L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, Gotha, 1903, II, 2e partie, pp. 250-270.

çaient sévères, dans le Val de Suse. C'est là, en effet, que le roi lombard attendait les troupes franques. Mettant à profit un resserrement de la vallée de la Doire Ripaire, un peu en amont de l'actuel village de San Ambrogio (di Torino), entre les deux hameaux des Chiavrie et la Chiusa San Michele [1], confiant dans les avantages du terrain, il espérait mettre en échec l'armée des envahisseurs et la contraindre à rebrousser chemin. Toutefois, les événements ne répondirent pas à son attente, et Charles réussit, sans trop de peine, semble-t-il, à forcer le passage, tandis que son ennemi allait s'enfermer dans Pavie, sa capitale, pour se rendre à son vainqueur après huit mois d'une stérile résistance.

Ce n'était pas la première fois que les armées franques exécutaient une pareille manœuvre : déjà en 754 et en 756, elles avaient franchi les cols des Alpes pour descendre dans l'ancienne Cisalpine. Mais elles avaient bientôt regagné le Nord, sans avoir réglé définitivement les affaires italiennes. Ce coup-ci, au contraire, la campagne aboutissait à un résultat décisif ; elle amenait la ruine de la puissance lombarde, et signifiait, pour l'Italie du Nord, un changement radical de régime et de situation politiques. Désormais, la majeure partie de la péninsule — le Sud résistera longtemps encore — va entrer dans le grand mouvement de centralisation auquel les pays transalpins avaient déjà cédé, et qui tendait à reconstituer, au moins en apparence, au profit d'une race barbare venue du Nord, le grand empire romain, avec toute sa puissance et son prestige.

De ce mouvement, les clercs ont parfaitement conscience ; de cette histoire qui se bâtit sous leurs yeux, ils conçoivent clairement l'importance et la grandeur. D'ailleurs ne l'ont-ils pas voulue en partie et favorisée ? Aussi les événements de 773 étaient-ils destinés à occuper, sinon dans la mémoire du peuple, du moins dans les préoccupations des historiens et des chroniqueurs ecclésiastiques, une place de choix.

En fait, quand l'auteur du *Chronicon Novaliciense* en vint à parler de l'histoire de son monastère sous Charlemagne — il

1. Le détail des opérations peut être suivi facilement sur la carte Michelin de la France, au 200.000e, feuille 77, pli 10. Cf. la longue note de Cipolla, *op. cit.*, II, p. 175, note 1.

s'agit principalement des chapitres VI à XXVIII du livre III, — il ne manqua pas de raconter la guerre du roi franc contre Didier ; et ce récit, au moins par son début, entrait d'autant mieux dans le cadre de son ouvrage que son monastère s'était trouvé jouer un certain rôle au cours de cette campagne, puisqu'il avait servi de quartier général aux Francs pendant les quelques jours où ils se trouvèrent arrêtés par les Lombards dans la vallée. A qui franchissait, en effet, le Mont Cenis au VIII[e] siècle, la route n'offrait pas encore le refuge de l'hospice qui se dresse au sommet du col [1], et force lui était de descendre le cours torrentueux de la Cenischia pour trouver, à mi-chemin environ entre le col et Suse, les bâtiments, alors tout flambants neufs, de notre monastère [2]. Si l'on pense d'autre part que tout ce versant relevait de l'empire franc et que le royaume lombard ne commençait qu'au Chiuse [3], c'est-à-dire en aval de Suse, on comprend l'importance que la Novalèse pouvait avoir aux yeux de Charlemagne et, du même coup, la sollicitude qu'il n'avait cessé de manifester à l'égard de ce bastion avancé de sa puissance [4].

Ainsi donc le monastère de la Novalèse avait été le centre

---

1. Cf. Cipolla, *op. cit.*, II, p. 174, note 1. Cet hospice est une fondation Louis le Pieux.

2. Nous avons encore en original la charte de fondation donnée par Abbon le 30 janvier 726, cf. Cipolla, *op. cit.*, I, pp. 3-13.

3. Ceci ressort clairement, entre autres, du testament d'Abbon qui légua, en 739, à la maison qu'il avait fondée, la plus grande partie de ses possessions. Le texte dans Cipolla, *op. cit.*, I, 13-38. Or, le testateur distingue nettement les biens qu'il possédait *circa civitate Segusia* et dans la vallée vers l'amont jusqu'au Mont Cenis d'autres biens, dont l'identification est difficile, mais dont il affirme expressément, par opposition aux premiers, qu'ils sont situés *infra regnum Langobardorum*, *infra fines Langobardorum*, cf. *loc. cit.*, p. 21, l. 17 à p. 22, l. 13.

4. Les preuves sont nombreuses, même si l'on fait les réserves nécessaires touchant les affirmations de notre chroniqueur, aussi retors que naïf. En particulier, quelques semaines avant d'entreprendre son expédition, le 25 mars 773, à Quierzy-sur-Oise, Charlemagne accordait à Frodoin, abbé de la Novalèse, l'immunité judiciaire complète pour son monastère. Le document est publié par Muratori, *Antiquitates*, V, 967, Cipolla, *op. cit.*, I, pp. 47 ss. Le texte que nous en avons n'est pas l'original, mais son authenticité n'est guère douteuse.

des opérations au début de la campagne de 773 ; c'était dans son voisinage que s'étaient livrés les premiers combats, ceux dont le succès avait conditionné la suite du conflit. Charlemagne arrêté à l'entrée de la plaine, c'était, en effet, l'échec de son entreprise et l'éviction des Francs de la péninsule. Il apparaissait, d'autre part, à qui connaissait le pays, que la manœuvre n'avait pas dû être facile : le fait d'armes était assez brillant. Notre auteur ne pouvait donc passer sous silence un épisode aussi capital et qui touchait sa maison de si près. On était même en droit d'attendre de lui que, non content de le mentionner, il le racontât avec un certain luxe de détails.

C'est ce qu'il fit. Mais, ce faisant, comment s'y prit-il ?

Les textes auxquels il pouvait s'adresser pour s'informer, la tradition historique qui avait pu, par un canal ou par un autre, parvenir jusqu'à lui, étaient assez pauvres. Si l'on interroge, en effet, les documents contemporains ou rédigés dans des cercles susceptibles d'avoir possédé des renseignements de première main — il s'agit essentiellement des *Annales Regii*, de la *Vita Caroli* d'Eginhard et de la *Vita Hadriani papae* du *Liber Pontificalis* —, on s'aperçoit que, tout en étant d'accord sur les grandes lignes, ces documents n'offrent vraiment qu'un détail de commun, c'est à savoir qu'il n'y eut pas à proprement parler de combat : les Lombards abandonnèrent leurs positions sans essayer de les défendre [1]. Mais sur les raisons qui expliquent

1. Cf. *Annales Laurissenses Majores* (*Annales Regii*), éd. Kurze, Hanovre, 1895, p. 36 : « Carolus rex... sine lesione vel aliquo conturbio Clusas apertas introivit. » *Vita Hadriani* (Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, 495) : « Fugam omnes generaliter (sc. Longobardi) nemine eos persequente arripuerunt. » Cf. encore *Pauli gesta epp. Meti.* (Bouquet V, 191) : « Longobardorum gentem... universam sine gravi praelio suae subdidit dicioni. » La *Continuatio romana* (Waitz, *SS rerum longobardicarum*, p. 201) et la *Continuatio tertia* (*ibid.*, p. 213) de Paul Diacre suivent le *Liber Pontificalis* et ne constituent pas un témoignage indépendant. Eginhard, dans sa *Vita Caroli*, ne s'exprime qu'en termes généraux et rhétoriques (cf. *infra*), mais le Poeta Saxo dit expressément, I, 124-26 : « Nam Desiderium, primo qui bella parabat, Se frustra Carolo sperans obsistere posse, *Congressu necdum facto*, terrore fugavit. » Cf. encore le témoignage de Cathvulf cité par Abel et Simson, *op. cit.*, I, p. 145, note 3 *in fine* et les *Annales Einhardi* (éd. Kurze, Hanovre, 1895, p. 37) : « Desiderium regem... citra congressum fugavit. »

un abandon aussi rapide, les textes divergent et se répartissent *grosso modo* en deux groupes, suivant l'inspiration qui les anime.

Ceux qui nous donnent ce qu'on pourrait appeler la version officielle attribuent le succès de Charles à un habile mouvement stratégique : les troupes franques utilisèrent un chemin de montagne qui permettait de tourner les positions lombardes [1]. Ceux, au contraire, qui furent rédigés dans les cercles ecclésiastiques se soucient moins des misérables contingences humaines et parlent tout simplement de miracle. Ils sont évidemment préoccupés par le souci de mettre tous les torts du côté de Didier et de présenter le roi franc comme l'instrument de la vengeance divine ; ce n'est plus un conquérant ou un guerrier qui descend du Nord, c'est le champion des droits outragés du trône de saint Pierre. De là les minutieuses négociations qui précèdent le conflit, négociations dont la *Vita Hadriani* est seule à nous parler, de là les larges concessions accordées au Lombard, concessions dont le rejet met en pleine lumière la duplicité et les intentions perverses de cet ennemi

---

1. Cf. *Annales Laurissenses majores, éd. cit.*, p. 36 : « Rex una cum Francis castra metatus est ad easdem Clusas et *mittens scaram suam per montanis.* Hoc sentiens Desiderius Clusas relinquens. » — Eginhard, *Vita Caroli*, éd. Halphen, p. 20, reste dans le vague ; il n'y a rien à tirer de son texte : « Italiam intranti, quam difficilis Alpium transitus fuerit, quantoque Francorum labore invia montium juga et eminentes in caelum scopuli atque asperae cautes superatae sint, hoc loco describerem, nisi vitae illius modum potius quam bellorum quae gessit memoriae mandare praesenti opere animo esset propositum ». Du moins ne s'oppose-t-il pas à la version rapportée ci-dessus. Chose curieuse, les *Annales dites d'Eginhard*, qui ne sont, comme on sait, qu'une réfection des *Annales Royales*, suppriment l'indication de la manœuvre et se contentent de dire (éd. Kurze, p. 37) : « Desiderium regem frustra sibi resistere conantem... fugavit. » Mais les *Annales Tiliani*, par exemple, reproduisent, en l'abrégeant quelque peu, le texte des *Annales royales* (cf. Bouquet, V, 19). L'indication *mittens scaram per montanis* est développée par la source, commune ici, des *Annales Mettenses priores* et de la *Chronique de Moissac*. Cf., pour les premières, l'éd. de Simson, Hanovre, 1905, p. 60 : « Misit autem (rex Carolus) *per difficilem ascensum montis legionem ex probatissimis propugnatoribus, qui, transcenso monte*, Longobardos cum Desiderio rege eorum in fugam converterunt, » et pour la seconde Pertz, *SS*, 1, 295. Sur les enjolivements de cette version que l'on trouve dans Galvano Fiamma, cf. *infra*.

de Dieu ; de là la narration elle-même : au moment où Charles, bloqué par les défenses de Didier, lassé par son opiniâtreté et sa perfidie, désespérant de forcer le passage, allait justement plier bagage et regagner ses bases de départ, une terreur divine s'empara du cœur de Didier, de son fils, de ses guerriers, et l'armée lombarde tout entière s'évanouit au cours de la nuit ; il ne restait plus aux Francs qu'à s'engager sur la voie que Dieu leur avait si à propos dégagée [1].

Nous ne trancherons pas, pour notre part, la question de savoir laquelle de ces deux explications peut être la bonne [2]. Mais notre chroniqueur était tenu, lui, de se décider.

---

1. Cf. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, 495 : « Unde omnipotens Deus... dum vellent Franci alio die ad propia reverti, misit terrorem et validam trepidationem in cor ejus (sc. Desiderii) vel filii ipsius Adalgisis, scilicet et universorum Longobardorum : et eadem nocte, dimissis propriis tentoriis atque omni suppellectile, fugam omnes generaliter nemine eos persequente arripuerunt. Quod cernentes exerciti Francorum persecuti sunt eos. » L'auteur de la *Continuatio Romana* de Paul Diacre reproduit à peu près le même texte, mais atténue fortement le caractère miraculeux de la narration (cf. Waitz, *Script. rer. Longob.* p. 201, ou Bouquet V, 189) ; celui de la *Continuatio tertia*, au contraire, l'accentue, en introduisant dans le texte du *Liber Pontificalis* des considérations générales sur les châtiments dont Dieu gratifie le superbe ou le méchant et en citant les prophètes, *juxta propheticum dictum*, cf. Waitz *op. cit.*, p. 213. Même interprétation des faits chez André de Bergame, auteur par ailleurs sans autorité en ce qui concerne notre épisode : « Italia contra Longobardos veniens (Carolus), *divinu judicio* terror in Longobardus irruit, absque grave pugna Italiam invasit. » Cf. Waitz, *op. cit.*, p. 224.

2. Peut-être conviendrait-il d'en adopter un troisième. Les *Annales Regii* déclarent, en effet, que les troupes de Bernard, qui étaient descendues en Italie par la vallée de la Doire Baltée, firent leur jonction avec celle de Charles en amont des Cluses, c'est-à-dire en amont des retranchements élevés par Didier. Mais il y a là une impossibilité topographique manifeste : si ces troupes, en effet, ne sont pas descendues jusque dans la plaine, après avoir dépassé Aoste et Ivrée, pour prendre Didier à revers, c'est qu'elles ont franchi les trois chaînes de montagnes qui séparent le Val d'Aoste du Val de Suse, ainsi que les deux vallées de l'Orco et de la Scura — et ce, par des cols dont aucun n'est inférieur à deux mille mètres et qui n'ont jamais été accessibles que par d'insignifiants sentiers de montagne : or c'est là une marche qu'aucune armée ne saurait réaliser, surtout en quelques jours. On peut donc penser que ces troupes sont, en réalité, parvenues dans la plaine

Il connaissait certainement la *Vita Hadriani* [1], et pouvait, par conséquent, opter pour la version miraculeuse. Il préféra toutefois s'en tenir à la version militaire, et il expliqua le succès des hommes du Nord en ayant recours, lui aussi, au mouvement tournant qui avait permis de prendre à revers les troupes de Didier.

Ce n'est pas que notre bon moine fût le moins du monde incrédule à l'égard des anecdotes surnaturelles, ni qu'il doutât, si peu que ce fût, de la mission divine du roi franc. Quelques lignes plus haut, au chapitre VI du livre III, il avait déclaré que Charles descendait en Italie sur l'ordre de Dieu, dont la volonté s'était manifestée à lui sous la forme classique — et biblique — d'un songe. Mais il trouvait sans doute que le Ciel avait assez fait pour ses champions en assurant leur subsistance, au cours de leur séjour à la Novalèse, par un miracle renouvelé de l'Évangile (liv. III, ch. XI-XII). C'était maintenant aux hommes de montrer ce dont ils étaient capables et de s'aider en quelque sorte eux-mêmes. Et puis, surtout, il se trouvait en mesure d'exposer à ses lecteurs un certain nombre de détails inédits touchant le développement de l'opération, et il n'avait garde de renoncer au bénéfice que pouvait en retirer sa narration, tant du point de vue de l'intérêt dramatique que de celui du pittoresque.

---

sans encombre, et que c'est la menace de leur arrivée qui aurait contraint les Lombards à abandonner leurs positions sans lutte. Ce départ pouvait facilement être présenté comme miraculeux, surtout quand on avait négligé d'indiquer — comme c'est le cas de la *Vita Hadriani* — que Charles avait divisé ses armées en deux corps et qu'on passe sous silence le risque qu'il y avait pour Didier à être pris entre deux troupes. Cette explication, la plus simple et la plus vraisemblable à notre avis, a été adoptée par certains historiens modernes. Cf., entre autres, Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. 516, note 22, et Harnack, cité par Abel et Simson, *op. cit.*, p. 142, note 2 et même Leibniz, *ibid.* Si toutefois on répugne à l'idée que les Lombards aient pu laisser ouverte la route d'Aoste, tandis qu'ils se gardaient si bien sur le chemin de Suse, alors on peut avoir recours à l'explication par le mouvement tournant ; nous verrons que le terrain se prête à cette hypothèse.

1. A dire le vrai, Cipolla n'a relevé qu'un emprunt précis de notre chronique au *Liber Pontificalis*, *op. cit.*, II, p. 108, note 3. Mais il serait invraisemblable que la bibliothèque de son couvent n'en eût pas possédé un exemplaire.

La sèche indication du chroniqueur officiel — *et mittens scaram per montanis* — reçoit, en effet, chez lui un développement circonstancié, que les historiens ont depuis longtemps, et sans doute avec raison, traité par le mépris, mais qui a, depuis longtemps aussi, éveillé à bon droit l'attention des curieux de littérature, et c'est ce développement qui va principalement nous occuper.

Voici à peu près ce qu'il nous apprend, au chapitre x du livre III de sa Chronique. Didier, pour se défendre contre l'invasion franque, avait fait élever, sur le conseil de ses barons, un formidable retranchement. Devant ce mur, les hommes de Charles étaient arrêtés. Sans doute recevaient-ils chaque jour de nouveaux renforts ; mais ils étaient sans cesse en butte aux attaques et aux escarmouches d'Algisus, fils de Didier, et ne pouvaient trouver aucun moyen de forcer le passage. Les choses en étaient là, quand un jongleur de race lombarde arriva dans le camp de Charles et se mit à chanter par les bivouacs, en s'accompagnant d'une rote, une chanson qu'il avait lui-même composée à propos des événements. Et cette chanson disait :

Quob dabitur viro premium
Qui Karolum perduxerit in Italie regnum,
Per qua quoque itinera
Nulla erit contra se hasta levata,
Neque clypeum repercussum,
Nec aliquod recipietur ex suis dampnum ?

Ces paroles étant arrivées aux oreilles de Charles, il fit venir le jongleur, s'engageant à lui donner, après la victoire, et si lui-même tenait sa promesse, tout ce qu'il lui demanderait. Marché conclu : dès le lendemain, sous la conduite de l'homme, *praecedente jam dicto joculatore*, les troupes de Charles quittent le grand chemin de la vallée pour remonter un sentier qui utilisait une terrasse de la montagne, *per crepidinem cujusdam montis*. Elles débordent ainsi les positions de Didier, redescendent dans la plaine à la hauteur du village de Giaveno et surprennent les Lombards, qui n'ont plus qu'à quitter la place. Ce chemin providentiel porte encore aujourd'hui le nom de *Route des Francs*, *Via Francorum* [1].

1. On trouvera dans Bédier, *Légendes épiques*, 3e éd., II, pp. 167-170, une

Ce récit quelque peu surprenant se laisse décomposer en un certain nombre d'éléments, dont les origines sont diverses et en partie — mais en partie seulement — faciles à déterminer.

En premier lieu, on peut se demander d'où notre auteur a appris que Charles avait dû sa victoire à une manœuvre qui mettait à profit les accidents du terrain. A cette question, la réponse est immédiate ; il n'avait qu'à ouvrir une chronique carolingienne pour être renseigné sur ce point. On admettra sans peine qu'il a eu connaissance de textes de ce genre. La bibliothèque de son monastère avait été très riche [1], et, malgré les pertes qu'elle avait subies à la suite des invasions sarrasines et de la destruction de la maison mère, elle devait être encore assez considérable au XI^e siècle. De plus, notre moine avait pas mal voyagé dans l'Italie du Nord, séjournant à Brême, à Turin, réunissant partout des matériaux et des renseignements pour la chronique qu'il rédigeait. Si son esprit critique est faible, son goût de l'information, son souci de l'exactitude sont certains [2]. De plus, il disposait de textes que nous avons perdus depuis, entre autres d'une vie de l'abbé Frodoin qu'en termes exprès il déclare avoir lue (II, 4) : or Frodoin dirigeait justement l'abbaye à l'époque des événements qui nous occupent. Enfin la Novalèse était — ou avait été — en relations étroites avec des maisons situées au Nord des Alpes, puisque le *Liber Confraternitatum* de l'abbaye de Reicheneau contient un nécrologe provenant de notre monastère et qui date de la seconde moitié du IX^e siècle [3]. Les traditions carolingiennes devaient donc y être assez profondément enracinées. Nous verrons du reste qu'au XIV^e siècle encore Galvano Fiamma connaissait lui aussi l'épisode du mouvement tournant.

---

traduction légèrement résumée de tout le passage ainsi que des épisodes précédents et subséquents, qui ne nous intéressent pas ici. Le chemin décrit par l'auteur de notre chronique a été facilement identifié par les érudits locaux, cf. la note déjà citée de Cipolla, *op. cit.*, II, p. 175, note 1, et *ibid.*, p. 180, note 1.

1. Cf le mémoire de Cipolla, *Ricerche sull'antica biblioteca del monasterio della Novalesa*, in *Mem. Accad. di Torino*, ser. II, vol. XLIV, 1894.

2 Cf. Cipolla, *op. cit.*, II, pp. 87-92.

3. Cf. Cipolla, *op. cit.*, I, pp. 279-282.

En ce qui concerne les défenses élevées par Didier pour arrêter la marche des Francs, les documents carolingiens sont muets. Mais il suffisait, cette fois, de consulter la *Vita Hadriani* : « Jam dictus vero Desiderius et universa Longobardorum exercituum multitudo ad resistendum fortiter in ipsis clusis adsistebant : *quas fabriciis et diversis maceriis curiose munire visi sunt* [1]. » Comme on rencontre aujourd'hui encore dans la vallée, au point où la bataille est censée avoir eu lieu, les restes d'imposantes murailles, il n'était pas nécessaire d'être grand clerc pour établir un rapport entre ce qu'on constatait d'une part sur le terrain et lisait de l'autre dans les textes ; point n'est besoin, je pense, d'avoir recours à l'hypothèse d'une tradition ininterrompue qui aurait conservé le souvenir d'événements vieux de près de trois siècles, en les rattachant aux ruines qui se dressaient sur le chemin. Le rapprochement doit être porté au compte de notre moine [2].

Reste l'épisode du jongleur. Là, toute explication par une source historique quelconque est impossible. Jamais aucun chroniqueur, ni contemporain ni postérieur, n'a parlé d'un personnage qui aurait pu révéler à Charles l'existence d'un chemin détourné et servir de guide à ses troupes ; à plus forte raison, jamais un chroniqueur n'a fait de ce personnage un jongleur qui se serait révélé de la manière si particulière qu'on nous décrit. Et, quoique nous ayons perdu bien des textes depuis le XI^e^ siècle, on peut affirmer, je crois, sans grand risque de se tromper, que cette historiette ne figurait pas plus

1. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 495. Le texte de l'éd. porte *visi*, sans variante ; Bouquet, V, 460, porte *nisi*, qui paraît plus clair.

2. Avec bien plus de hardiesse, devant l'arc romain de Suse, il déclare que les inscriptions qu'on y lit (cf. CIL, V, 2, 7231), sont dues au patricien Abbon, et qu'elles contiennent une liste des privilèges et des dons que ce dernier avait accordés à sa maison. Ainsi, ajoute-t-il, ces dispositions sont à l'abri de toute injure et de toute destruction. On a là un texte auquel on pourra toujours se rapporter. Même l'inscription avait été répétée sur les deux faces, afin qu'on pût la lire, qu'on allât d'Italie en France ou de France en Italie (II, 18). A qui a pu avoir cette étrange idée (car, ce coup-ci, il ne peut s'agir que d'une invention de clerc), on ne saurait refuser une certaine imagination dans l'art d'interpréter et d'expliquer les ruines ou les monuments qu'il avait sous les yeux.

dans les chroniques disparues qu'elle ne figure dans celles que nous avons conservées [1]. Il s'agit évidemment d'un détail inventé, d'une imagination destinée à corser le récit.

Mais qui peut avoir eu, le premier, l'idée de cet ornement, là est la question. Et c'est une question qui, si elle reste secondaire pour les historiens proprement dits, intéresse vivement au contraire les historiens de la littérature, non pas tant en elle-même que par ce qu'elle suppose ou révèle ou suggère.

Or il y a longtemps déjà qu'à cette question on a fait une première réponse. Dès 1845, Bethmann, dans la préface de son édition (p. 76 et *ibid.* note 34), déclarait que cette historiette du jongleur était le reflet ou la survivance d'une légende populaire ancienne, pieusement recueillie et miraculeusement conservée par notre auteur. Il reconnaissait que la valeur historique du *Chronicon* était faible, mais il affirmait que son témoignage sur les légendes épiques était important : « quae enim narrat historica, aut non magni momenti aut aliunde etiam nota ; fabellae autem populares suavissimae omnino deperditae forent, ni noster eas conservasset. » Et un peu plus loin : « Sed ob hoc ipsum tanto pluris faciendae mihi videntur hae reliquiae, prae ceteris vero venerandae Italis, eo quod hi poesis ipsorum romanticae hic habent incunabula. » Et il ajoutait en note : « Incunabula dico, nam carmina de Albuino, Authari, Theudelinda Longobarda erant, Germanae itaque originis, non Itala. Multum a vero aberravit, quum tamen vero proximus esset, Napione, *Piemontesi illustri* IV, 151, et post eum abbas Valperga di Caluso ob res Waltharii narratas *inventore di romanzi italiani* dicentes nostrum, qui illas in Germania ortas ex carmine Latino ultra Alpes condito desumpsit. Recte igitur

---

1. Bethmann, toutefois, dans l'édition du *Chronicon* qu'il a procurée pour les *Monumenta* (SS., VII, p. 73 ss.) a cette note à propos de l'épisode (note 56) : « Ita fabula popularis mutavit Andream presbytem Ravennatem, qui alias dicitur Karolo dux viae factus ». Je ne sais à quoi il peut faire allusion, à moins qu'il n'interprète ainsi ces lignes du *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, à propos de Léon (*Script. rer. Longob.*, p. 381) : « Hic primus Francis Italiae iter ostendit per *Martinum diaconem suum*, qui post eum quartum ecclesiae regimen tenuit ». Mais il faudrait admettre qu'il a confondu les noms, ce qui semble bien improbable.

contradicit Sauli in libro elegantissimo *Sulla condizione degli studj nella Monarchia di Savoia*, 1843, pp. 19 sqq. ; at neque hic attendit revera a chronographo nostro servata esse poesis Italorum epicae prima initia, at non in hisce de Walthario, sed in III, 6-14, 21-23 [1] ; servata — *nam noster ea non effinxit* ».

Ainsi donc, pour Bethmann, aucun doute n'était possible ; les « fables » dont le chroniqueur a parsemé son texte sont empruntées à la littérature épique, et à la littérature épique *italienne*, puisqu'il les oppose aux narrations non moins imaginaires concernant Alboin, Authari, Theodolinda que l'on rencontre chez Paul Diacre et qui, elles, seraient d'origine lombarde, c'est-à-dire germanique.

Depuis, cette opinion, tout en conservant la faveur de la plupart des historiens, a subi une mise au point. On a cru impossible ou invraisemblable qu'une population romane ait possédé une littérature épique à une date aussi reculée — car on considère naturellement toute littérature épique comme contemporaine, ou à peu près, des événements dont elle est censée s'inspirer — et les *fabellae* du moine de la Novalèse ont été elles aussi rapportées à une source lombarde. Plus particulièrement, en ce qui concerne l'historiette du jongleur, on a cru reconnaître [2] dans les vers que reproduit notre homme la traduction ou l'adaptation d'un chant de langue germanique, et on a essayé d'en établir une rétroversion, beau pendant à placer aux côtés de la *Cantilène* de saint Faron.

Cette nouvelle opinion offre bien une difficulté ; car il est peu probable que des chants lombards aient été utilisés par un chroniqueur italien du XI^e^ siècle, et on admet, en conséquence, que ces chants ont été traduits ou adaptés à l'usage des populations romanes. Toutefois, il faut admettre aussi qu'au cours de cette métamorphose ils ont dépouillé non seulement leur vêtement linguistique original, mais aussi tous les caractères qui devaient les rendre incompréhensibles, ou, en tout cas, sans intérêt pour les nouveaux publics auxquels on les destinait, je

1. Il s'agit des différents épisodes de la guerre de Charles contre Didier et des exploits d'Algisus.

2. E. Schröder, *Langobardische Alliteration*, *Zts. f. Deutsches Alterthum u. Litt.*, XXXVII (1893), pp. 127-128, et Dümmler, *Neues Archiv*, XVIII, 252.

veux dire l'idéal qu'ils exaltaient, les sentiments de race ou de communauté qui les animaient, les types guerriers ou héroïques qu'ils mettaient en œuvre, la société qu'ils peignaient, en un mot, tout ce qui est capable de faire vibrer les cœurs un peu frustes des auditeurs auxquels s'adresse une poésie épique populaire. Or, ce travail accompli, on ne voit guère ce qui pouvait subsister des anciens modèles, ni même si de semblables avatars sont concevables. Mais c'est là la difficulté à laquelle achoppe toute la théorie de l'origine germanique des chansons de gestes, et nous ne voulons en faire ici ni le procès ni la critique.

Quoi qu'il en soit, si l'on adopte ces vues, les conséquences en sont importantes. On voit ainsi émerger des noirs flots de l'oubli où elle aurait sombré quelques rares épaves de toute une littérature épique, mettons italo-lombarde, quelques pauvres débris miraculeusement sauvés par le hasard. Ces quelques restes permettent de supposer des ensembles plus grandioses et plus imposants, et enrichissent en droit, sinon en fait, le passé littéraire de toute une race qui semblait jusqu'ici avoir été assez stérile dans le domaine de l'art ou des lettres. On mesure sans peine tout le poids de l'édifice que soutient de ses faibles épaules le jongleur de notre chronique.

Cependant il y avait une autre explication possible à l'historiette : c'est que le moine de la Novalèse l'eût inventée lui-même. Et cette idée si simple n'est pas venue à l'esprit de Bethmann.

Pourtant il avait relevé l'erreur de Napione qui avait pris pour des narrations populaires ce qui n'était qu'un démarquage du *Waltharius* ; pourtant, il avait noté qu'au chapitre XI du livre V, notre auteur rapporte gravement et présente comme historique une anecdote qui remonte en dernière analyse aux *Stratagèmes* de Frontin et dont il avait eu vraisemblablement connaissance par quelque texte d'école [1]. C'est donc qu'il ne se

1. Il s'agit du trait bien connu, selon lequel des assiégés affamés gavent de blé un sanglier et le lâchent dans le camp ennemi pour faire croire qu'ils ont encore des vivres en abondance. La chronique raconte l'événement à propos du siège de Canossa, où la reine Adelaïde se trouva bloquée par Bérengier en 952. Ce siège lui-même est d'ailleurs douteux. Cf. Frontini, *Stratagemata*, III, 15, 5.

faisait pas scrupule d'égayer sa narration d'ornements totalement étrangers à ses sources, ou même, plus simplement, à l'histoire proprement dite. Depuis, on est allé plus loin : Cipolla a remarqué que Paul Diacre avait été mis à contribution par notre chronique. Elle raconte, par exemple (V, 10), que la reine Adelaïde, ayant échappé à la prison de Bérenger à Pavie et fuyant à travers le pays marécageux, rencontra un clerc nommé Vuarinus, qui la requérit d'amour, tout en la menaçant de la ramener au roi, si elle lui résistait. La reine, pressée par le danger, lui proposa, *ne foedaret reginam*, de se contenter de la suivante qui l'accompagnait. Le clerc révéla alors qu'il n'avait parlé que par feinte, et il reçut plus tard l'évêché de Modène, en récompense de sa belle âme. Cipolla rapproche cette aventure de celle de Rosmunda et Peredeo dans l'*Historia Longobardorum* (II, 28). J'avoue ne saisir aucun rapport entre les deux textes ; mais l'anecdote est certainement d'origine cléricale et présente vaguement le caractère d'un début de légende hagiographique ; de toutes façons, l'évêque en question était contemporain de notre auteur [1], et on ne saurait, à son propos, parler de traditions populaires. — Ailleurs nous est rapportée l'histoire de la fille de Didier, qui, brûlant d'amour pour Charlemagne, lui ouvre les portes de Pavie et meurt frappée d'un châtiment céleste (III, 14) : il s'agit cette fois d'un emprunt évident à l'*Historia Longobardorum* ; Cipolla l'avait indiqué, et M. Bédier a heureusement développé cette remarque [2]. Or la narration de Paul Diacre est elle-même de la même lignée que les légendes antiques de Tarpeia ou de Scylla, fille de Nisus, et, chez Paul Diacre, elle est naturellement rapportée à un autre événement [3]. Notre auteur en offre une troisième utilisation, et elle est chez lui un embellissement surajouté. — L'épisode des *Transcornati*, qui fait suite à l'épisode du jongleur et qui lui est intimement lié, les éléments

1. Il est vrai que celui-ci brouille complètement les dates, cf. Cipolla, *op. cit.*, II, p. 254, note 4.

2. Cipolla, *op. cit.*, II, p. 183, note 1, et Bédier, *Légendes épiques*, II, pp. 176-177.

3. Cf. *Historia Longobardorum*, IV, 37. Le rapprochement avec les légendes antiques est de Gaston Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 335.

épiques qui entrent dans la composition du personnage d'Algisus, fils de Didier, présentent le même caractère [1].

Nous sommes donc en mesure de réunir tout un ensemble de faits qui tendent à prouver que notre auteur, s'il avait une conscience assez ferme de ses devoirs d'historien, n'était toutefois pas ennemi de la belle littérature. Il n'hésitait pas à incor-

1. Sur ces deux cas, cf. Bédier, *Légendes épiques*, II, p. 175 et 177-178. Il convient de noter que ce que nous nions ici, ce n'est point le caractère épique ou folklorique des traits utilisés par le chroniqueur. Ce que l'on conteste, c'est qu'il les ait empruntés à une *légende déjà constituée* et que l'arrangement qu'il nous en offre ne soit pas son œuvre, ce qui est tout autre chose. Gabotto, par exemple, dans un article de la *Revue des Langues romanes* XL (1897), pp. 241-264, et plus part. pp. 259 ss., a soutenu que l'on pouvait conclure de ce que nous raconte le chroniqueur de la Novalèse à propos d'Algisus à l'existence d'une épopée lombarde concernant le fils de Didier. Plus tard, la légende du héros aurait été adoptée par l'épopée française et celle-ci l'aurait utilisée pour créer le personnage d'Ogier : en d'autres termes, Ogier ne serait qu'un Algisus « naturalisé ». Mais les ressemblances entre les personnages d'Algisus et d'Ogier ne consistent qu'en quelques traits qui sont de style et communs à une foule de héros de chansons de geste. Le seul trait un peu précis que la chronique mentionne à propos d'Algisus — celui des bracelets de fer — ne se retrouve justement pas chez Ogier. Et l'on voit bien, d'autre part, que, s'il y a eu vraiment transfert, ce transfert a aussi bien pu avoir lieu en sens inverse. Autrement dit, pourquoi ne serait-ce pas le personnage d'Algisus qui serait secondaire et pourquoi le moine de la Novalèse ne l'aurait-il pas créé lui-même, à l'aide d'éléments épars, recueillis de toutes mains ? Ce que nous venons de voir concernant ses habitudes de développement ne contredit pas cette hypothèse. Elle est peut-être corroborée, au contraire, par le fait qu'Algisus, malgré la grande importance que semble lui attribuer notre auteur, est en définitive un personnage qui ne fait rien et n'accomplit aucun exploit. La peinture qu'on nous fait de lui se borne à reproduire quelques traits généraux, ce qui semble bien prouver qu'en réalité on ne racontait rien sur lui, et qu'il n'était nullement le héros d'une légende spécifique ; car ce n'est pas le caractère invraisemblable de ses hauts faits épiques qui aurait pu arrêter notre moine : il n'hésite pas à nous exposer ceux de Walthарius. Par contre, s'il avait prêté à Algisus quelque action précise, empruntée à la légende d'un autre héros, il avait à craindre d'être facilement convaincu d'imposture. Il s'en est donc tenu à un portrait très vague et peu compromettant, mais qui lui a paru toutefois suffisant pour agrémenter d'un peu de pittoresque le cours de sa narration.

porer à sa narration de base certains éléments qu'il avait recueillis dans ses lectures et qu'il combinait à son gré. L'épisode du jongleur pourrait donc bien être, lui aussi, le fruit de son imagination et de ses préoccupations d'ordre esthétique. Nous croyons, pour notre part, qu'on peut essayer de le démontrer [1].

L'histoire nous apprend qu'au cours des âges plus d'une armée, embusquée dans un défilé pour barrer la route à l'ennemi, forte de positions réputées imprenables, s'est trouvée néanmoins brutalement déçue dans ses espérances de victoire par une manœuvre de l'adversaire, grâce à laquelle ce dernier franchit l'obstacle. Les sentiers de montagne détournés qui permettent le mouvement jouent, dans ces épisodes stratégiques, un rôle essentiel ; jamais n'y fait défaut non plus le personnage — traître ou partisan, mais toujours d'origine locale — qui connaît le pays et qui sert de guide à l'envahisseur. Il y a là un procédé si banal et, en apparence, si usé qu'on en arrive à s'étonner de voir tant de chefs d'armée se laisser surprendre aussi simplement et à si peu de frais, et les plus célèbres de ces chefs d'armée s'appellent Léonidas, Philippe, Didier.

Nous ne remonterons pas à la bataille des Thermopyles, où la trahison d'Ephialte assura aux troupes de Xerxès la victoire sur les Grecs [2] ; elle serait de peu d'utilité pour notre propos. Mais nous fixerons notre attention sur un épisode de la campagne de Titus Quinctius Flamininus contre Philippe V de Macédoine, tel qu'il nous est rapporté par Tite-Live, XXXII, 10-12.

Au printemps de 198, le consul romain, après avoir débarqué dans les parages de l'actuelle Avlona, remontait le cours

1. Tel était l'avis de Bédier, *Légendes épiques*, II, p. 175. Mais il s'est borné à déclarer que la chose allait de soi. Nous tenterons de serrer le problème d'un peu plus près.

2. Est-il besoin de dire que la narration d'Hérodote, VII, 213-233, est une narration embellie qui s'efforce de sauver au moins l'honneur? Il semble bien que Léonidas se soit vraiment laissé surprendre, cf. entre beaucoup d'autres, J. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, IV (Berlin, 1924), pp. 21-63. La même ruse livra le même passage en 279 aux troupes de Brennus contre Callippos et en 191 aux troupes romaines contre le roi de Syrie Antiochus III.

de l'Aoos (la Voiousa), qui, à travers la chaîne du Pinde, permet d'atteindre la plaine thessalienne. Il se trouva alors arrêté dans les défilés de la moyenne vallée du fleuve par les troupes de Phillipe, sans pouvoir rien tenter contre les positions de l'ennemi. Et voici ce que nous dit, à peu près, l'historien latin. Les deux armées restèrent en présence pendant quarante jours. A ce moment, on songea à négocier. Une entrevue fut ménagée entre le Grec et le Romain, au point où le courant du fleuve était le plus resserré. Chacun des chefs se tenait sur une rive, et le Romain exposa à quelles conditions il consentait à l'abandon de sa marche en avant. Ces conditions semblaient justes : il demandait au roi de rendre leur liberté aux villes qu'il détenait à tort, *praesidia ex civitatibus rex deduceret*, et de les indemniser des pertes subies. Mais, quand on en vint à énumérer les villes en question, Philippe refusa violemment, et peu s'en fallut que le colloque ne dégénérât en bataille, *et temperatum aegre est quin missilibus* (*quia dirempti medio amni fuerant*) *pugnam inter se consererent*. Les négociations ayant échoué, les Romains se retrouvèrent dans l'embarras. C'est alors que se présenta un berger du pays — envoyé par le roi Charops — qui s'offrit à servir de guide aux troupes du consul et à leur faire franchir le défilé par un sentier de montagne bien connu de lui. Après quelques hésitations, Flamininus accepta et envoya, sous la conduite dudit berger, une colonne qui prit l'ennemi à revers. Auparavant, il avait fait à l'homme les plus merveilleuses promesses — mais, pour plus de sûreté, l'avait remis chargé de chaînes au chef de la troupe qu'il devait diriger, en attendant que le succès fît la preuve de sa bonne foi : *ducem promissis ingentibus oneratum, si fides extet, vinctum tamen tribuno tradit*. Cependant cette suspicion se révéla sans objet ; le berger était sincère, et l'opération réussit parfaitement. Attaquées par les deux faces, les troupes de Philippe durent céder le terrain et le passage.

L'analogie avec les événements de 773 saute aux yeux, et je mets en fait que, si le moine de la Novalèse a connu ce texte de Tite-Live, il n'a pas pu ne pas penser en le lisant, au *mittens scaram per montanis* de ses sources carolingiennes, surtout s'il était tant soit peu préoccupé du désir d'étoffer la note laconique de l'annaliste. Dans les deux cas, il s'agit d'une expédi-

tion à travers la montagne; dans les deux cas, une des deux armées, celle qui a pour elle les sympathies du narrateur, est arrêtée par les accidents du terrain ; dans les deux cas, on piétine, on s'attarde, on négocie (ce détail, notre chroniqueur le connaissait pour 773 par la *Vita Hadriani*) ; dans les deux cas, il suffisait à l'un des deux antagonistes de rendre des villes qu'il détenait injustement pour voir la menace s'éloigner de lui ; dans les deux cas, il refuse; dans les deux cas, la situation se dénoue d'une façon identique : les positions de l'adversaire sont tournées par un sentier dont il ne soupçonne pas l'existence, ou sur lequel, en tout cas, il ne se garde pas. Certaines expressions de l'auteur latin pouvaient même faire naître dans l'esprit d'un lecteur rapide l'idée que les troupes macédoniennes avaient élevé, tout comme Didier, de véritables retranchements pour ajouter encore aux obstacles naturels [1].

Notre auteur trouvait donc, rassemblés par Tite-Live, tous les éléments nécessaires pour orner son récit, et, même, à vrai dire, pour le construire de toutes pièces. Il était si facile de penser que les choses s'étaient passées de la même façon dans la vallée de la Doire et dans celle de l'Aoos, ou, tout au moins, d'une façon analogue. Il est vrai que quelques détails précis — ceux-là même sur lesquels il semble qu'un auteur désireux de donner de la vie à son récit eût dû insister — ont été supprimés par le *Chronicon*. Ainsi la scène de l'entrevue entre les deux chefs n'a pas été utilisée, et on ne nous montre pas non plus le guide prenant la tête de la colonne qu'il a promis de mener à la victoire, lourd des chaînes dont l'aurait chargé une méfiance, au reste fort naturelle. Mais la disparition du premier trait s'explique sans plus, si l'on pense que l'auteur médiéval, conformant en gros son récit à celui des annales carolingiennes, ne mentionne pas de négociations du tout; quant au second, il lui a peut-être semblé trop hardi, et il a préféré ne pas le retenir. Si le vrai, en effet, peut parfois

1. XXXII, 9 : « pro his (i. e. Romanis) ordo et militaris disciplina et genus armorum erat, aptum tegendis corporibus, pro hoste loca et catapultae ballistaeque in omnibus prope rupibus *quasi in muro* dispositae. » Et plus loin, XXXII, 11 : « postquam multis vulneratis interfectisque recepere se regii in loca aut *munimento* aut natura tuta... »

se permettre de n'être pas vraisemblable, la fantaisie, elle, est tenue à plus de prudence [1].

Obéissant, en conséquence, au désir de rester dans les limites de la vérité possible, notre auteur n'a emprunté à la narration de Tite-Live que le trait essentiel, et, puisqu'il fallait que les troupes de Charlemagne utilisassent une route détournée et sans doute peu connue, il les a fait guider par un homme du pays, qui se présente au moment où on l'attend le moins, qui s'offre à cette tâche et en espère en retour de riches récompenses : tel s'était déjà offert, dans des circonstances analogues, il y avait bien longtemps, le berger de Charops.

Et tout cela pourrait paraître simple et clair, s'il ne restait dans notre texte un détail, mais un détail si précis, si particulier — si étrange, du reste — qu'il apparaît comme fondamental et semble constituer le noyau même de l'histoire : or, ce détail n'est pas chez Tite-Live. Chacun l'a déjà noté : dans le *Chronicon*, le guide n'est pas un berger du pays, c'est un jongleur, et un jongleur qui attire sur lui l'attention de Charles par sa chanson. Il y a là une différence grave et de nature à faire réfléchir. Or, cette différence, loin de creuser un fossé infranchissable, comme on pourrait le croire au premier abord, entre le texte de Tite-Live et le texte médiéval, permet au contraire, croyons-nous, d'apporter la preuve que c'est bien à l'historien latin que notre auteur a emprunté le fond de sa narration. Jusqu'ici nous n'avions que des présomptions.

Ouvrons un texte qui, de tout temps, a été très lu, un texte de Cicéron, le *Cato Major de Senectute*. Il débute ainsi :

> O Tite, si quid ego adjuro curamve levasso
> Quae nunc te coquit et versat in pectore fixa,
> Ecquid erit praemi ?

Or, de qui sont ces vers ? — D'Ennius, extraits vraisembla-

---

1. Je n'oserais prétendre que le détail du guide enchaîné soit historique ; mais il est bien évident que Tite-Live le rapporte comme tel. Au reste, sa source est ici vraisemblablement Polybe, XXVII, 15, 2. Sur l'épisode lui-même, on lira avec intérêt Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, II (Berlin, 1907), 33-50.

blement du chant X de ses *Annales*. A quel épisode se rapportent-ils ? — Au passage des défilés de l'Aoos par Flamininus, car c'est lui, le Titus à qui ils sont adressés. Dans la bouche de qui sont-ils placés ? — Dans celle du berger qui vint trouver le consul romain et lui proposa de le tirer d'affaire.

Rappelons maintenant les vers que prononce le jongleur devant les hommes de Charles :

> Quod dabitur viro praemium
> Qui Karolum perduxerit in Italie regnum,
> Per qua quoque itinera
> Nulla erit contra se hasta levata,
> Neque clypeum repercussum,
> Nec aliquod recipietur ex suis damnum ?

Il y a entre les deux passages une coïncidence assez étrange, et on nous accordera que, si le second ne reproduit pas le premier, il a bien l'air, du moins, d'en être à la fois un démarquage et un développement, une grossière réfection. Le mouvement est identique dans les deux textes.

Et voici, — du moins est-on en droit de le supposer — ce qui a dû se passer dans l'esprit de notre auteur. Il connaît d'une part le texte de Tite-Live, et il n'a pas manqué de noter le parti qu'il pourrait en tirer pour donner un peu de corps à la narration qu'il se propose de faire. Il connaît aussi le début du *de Senectute*, et il sait — comment ? c'est un point sur lequel nous allons revenir — il sait que ces vers se rapportent à l'épisode qui l'intéresse. Naturellement il ignore tout d'Ennius et de ses *Annales*, ou ne se fait, s'il est renseigné par quelque glose, qu'une très vague idée de ce qu'a pu être l'œuvre du vieil auteur latin. Il voit simplement qu'un texte antique — — donc vénérable — reproduit *en vers* les paroles que le berger-guide est censé avoir adressées au général romain. *En vers ?* Ce berger était donc un poète, ou, tout au moins, un personnage accoutumé à se servir de ce langage qui sort de l'ordinaire ; il en fait, lui, un jongleur, un chanteur ambulant, et il l'introduit dans le schéma que lui offrait Tite-Live. Une sorte de confusion se produit en lui, ou plutôt, devant l'apparente dualité de ses sources d'inspiration, il choisit l'interpréta-

tion qui lui apparaît comme la plus belle, la plus étrange, celle qui est capable, plus que l'autre, de donner à tout l'épisode ce caractère hors de l'ordre commun dont il n'est pas fâché de le revêtir, puisque son personnage de Charles en sera rehaussé d'autant. Peut-être même les caractères de berger et de chanteur ne lui semblaient-ils pas absolument incompatibles : les pâtres de Théocrite ou de Virgile ne sont pas les seuls à charmer les loisirs de leur solitude forcée par l'exercice de talents musicaux ou poétiques.

Si les rapprochements que nous venons de faire ont quelque valeur, voilà donc expliquée la formation de l'historiette du jongleur. Tout recours à une hypothétique légende lombarde devient inutile ; nous avons à faire à une invention littéraire, dont les éléments ont été fournis à son auteur par ses lectures : le reste doit être porté au compte de son imagination. Quant au procédé si peu respectueux de la confiance qu'un lecteur a pu mettre en vous, et qui consiste à présenter comme authentiques des vers que l'on a soi-même composés ou empruntés à une source quelque peu trouble, il ne doit pas nous étonner. Si l'on nous conteste le droit de rapprocher le cas de notre auteur de celui d'Hildegaire et de la fameuse « cantilène » qu'il a insérée dans sa *Vita Sancti Faronis* [1], nous renverrons aux vers que l'auteur de la *Chronique de Turpin* attribue sans sourciller à Charlemagne, et qui sont tout simplement de Fortunat [2].

Cependant notre hypothèse se heurte peut-être à quelques difficultés qu'il convient de ne pas dissimuler.

Et tout d'abord, l'auteur du *Chronicon Novaliciense* avait-il lu Tite-Live et Cicéron ?

A ces deux questions, on ne peut répondre que par des présomptions. Pour le *de Senectute*, on admettra sans peine qu'il était arrivé à la connaissance de notre moine. Il s'agit, en effet,

---

1. Cf. sur ce sujet, Bédier, *Légendes épiques*, IV, pp. 287-335, et Foerster-Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, 7e éd., Leipzig, 1932, col. 257-262.

2. Cf. Meredith-Jones, *Historica Karoli Magni et Rotholandi ou Chronique du Pseudo-Turpin*, Paris, 1936, p. 200 et la note sur le procédé dans le *Codex Calixtinus*, p. 319.

d'un texte dont nous savons qu'il a été très pratiqué pendant tout le moyen âge [1]. Mais pour Tite-Live, le cas est un peu plus complexe. Les dimensions de son œuvre étaient, en effet, un obstacle sérieux à sa diffusion. Très tôt, l'ouvrage fut découpé en un certain nombre de tronçons, et il devint rapidement difficile de se le procurer dans son ensemble : le *Breviaire* d'Eutrope, ou plutôt les réfections qui ont pour auteurs Paul Diacre et Landulf Sagax, voilà principalement la source où les écrivains médiévaux vont puiser leur connaissance de l'histoire ancienne. Toutefois, nous avons des preuves nombreuses que Tite-Live n'a jamais cessé d'être connu et utilisé [2]. Une chaîne ininterrompue de témoignages relie Jonas de Bobbio, qui cite notre Padouan dans sa *Vita Columbani*, à Sigebert de Gembloux, en passant par Andoenus, Eginhard, Walahfrid Strabo, Eulogius, Loup de Ferrières, Odon de Cluny, Flodoard de Reims, Widukind de Corvey, Abbon de Fleury, Fulbert de Chartres, Ekkehard IV de Saint-Gall, Pierre Damien, Lambert d'Hersfeld — et cela, sans franchir la limite inférieure du XI^e^ siècle [3]. Touchant plus particulièrement l'Italie, outre

1. Les tables des tomes II et III de Manitius, *Lat. lit. des Mittelalters*, renseignent sur le succès de Cicéron à l'époque qui nous intéresse. Sans doute, pour les écrivains du moyen âge, Cicéron est-il avant tout l'auteur des traités de rhétorique. Mais en ce qui concerne le *de Senectute*, on le trouve mentionné dans un certain nombre de catalogues de bibliothèque. Saint-Amand, par exemple, en possédait une copie, ainsi que Corbie et que Saint-Victor. L'exemplaire de Bobbio mentionné dans un catalogue du X^e^ siècle (cf. Muratori, *Antiquitates Italicae*, III, 818) nous intéresse particulièrement : de là, en effet, la connaissance du texte a pu se répandre dant l'Italie du Nord. Cf. les listes dressées par L. Maître, à la fin de son ouvrage, *Les écoles épiscopales et monastiques en Occident*, 2^e^ éd., Paris, 1924. — Dans la dernière édition critique du *de Senectute*, celle d'A. Barriera, parue dans le *Corpus Paravianum*, l'auteur a catalogué au moins quinze mss antérieurs au XII^e^ siècle : encore n'a-t-il exploré pour les *recentiores*, c'est-à-dire pour les textes postérieurs au IX^e^ siècle, que les collections italiennes.

2. On consultera sur ce point principalement deux articles de Manitius : a) *Beiträge zur Geschichte der röm. Prosaiker im Mittelalter* in *Philologus*, XLVIII (1889, p. 570 ss.), et b) *Philologisches aus alten Bibliothekskatalogen bis* 1300 in *Rheinisches Museum*, XLVII (1892), Ergänzungsheft, p. 37.

3. Naturellement plus on descend le cours des temps, plus les témoi-

Pierre Damien, on relèvera un passage bien connu de la préface à l'*Historia de Proeliis* de l'Archiprêtre Leo [1], où ce dernier déclare que son maître, Jean, duc de Capoue, s'était préoccupé de faire remettre en état et de renouveler les éditions d'un grand nombre d'œuvres littéraires importantes : or, parmi ces dernières figure Tite-Live — et ceci se passait dans les alentours de 950. Vers la même époque, Aimé du Mont Cassin, introduisant dans un poème en l'honneur des saints Pierre et Paul un éloquent éloge de Rome, cite Tite-Live parmi les écrivains qui ont chanté la gloire de la ville éternelle :

> Quae sis, quam praestans, Cicero dictamine narrat,
> Cui similis nullus describitur atque secundus,
> Et *Livius Titus*, Lucanus in ense peritus
> Egregiusque Maro magnusque poemate Naso
> Et vir mirificus Varro, quem fovet iste Casinus,
> Et plures de te scripserunt plura poete [2].

---

gnages deviennent nombreux. Au XII[e] siècle, Guillaume de Malmesbury, Guillaume de Tyr, Pierre de Blois, Jean de Salisbury, Thierry de Saint-Trond ont pratiqué Tite-Live. Aux témoignages des chroniqueurs de second plan que Manitius a relevés dans son article du *Philologus* pour la fin du XIII[e] siècle et le début du XIV[e], on ajoutera celui, si important, de Dante (cf. l'éd. de la *Società Dantesca Italiana*, Firenze, 1621, à la table) et celui, quelque peu antérieur, de Jean de Meun (cf. E. Langlois, *Origines et Sources du Roman de la Rose*, Paris, 1891). On sait de reste que, vers 1350, l'œuvre de Tite-Live, à peu près telle qu'elle nous a été conservée, était traduite en français par Pierre Bersuire et que, sous cette forme, elle a connu un succès considérable. Cf. encore M. Bloch, *La Société féodale*, Paris, 1939, I, p. 140-141, où l'on voit que Tite-Live fait partie des auteurs distribués aux moines de Cluny pour leurs lectures de Carême de 1039 à 1049. Le jugement de Haskins, *The Renaissance of the twelfth century*, p. 225, ne peut donc être accepté qu'avec certaines réserves.

1. Éd. F. Pfister, Heidelberg, 1913, p. 46, ll. 9-16.

2. Cf. A. Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medioevo*, I, p. 15, et E. Dümmler, *Neues Archiv*, IV, 182. Tite-Live se trouve ici en compagnie des auteurs anciens les plus lus au moyen âge, Cicéron, Lucain, Virgile, Ovide. Varron est un cas légèrement différent ; il venait, en effet, d'être découvert, et c'est précisément du vieux fonds de la Bibliothèque du Mont Cassin qu'on l'avait exhumé. De là, sans doute, la mention particulière dont il a été jugé digne et la note de tendresse dont son nom est suivi : « quem fovet iste Casinus ». Cf. la préface de l'éd. Goetz et Schöll, Leipzig, 1910, pp. XI ss.

Nous avons conservé un chant de « gaite » latin, datant de la fin du IXe ou du début du Xe siècle : l'auteur, un clerc de Modène, invite ses concitoyens à veiller du haut de leurs murailles au salut de la ville, et il connaissait Tite-Live, puisqu'il fait allusion à l'épisode des oies du Capitole [1].

Il est vrai que l'on pouvait posséder des fragments importants de l'œuvre de l'historien latin, sans pour cela posséder l'ensemble de l'ouvrage — et, en particulier, la quatrième décade, la seule qui nous intéresse ici [2]. Cependant nous avons justement des raisons de croire que cette portion de l'ouvrage était facilement accessible aux clercs du Nord de l'Italie, à l'époque où vivait notre auteur : rien ne s'oppose donc à ce qu'il en ait eu connaissance [3].

1. Cf. Raby, *Secular latin poetry*, I, p. 289 : « Vigili voce avis anser candida fugavit Gallos ex arce romulea, Pro qua virtute facta est argentea Et a romanis adorata ut dea. » Le texte également dans *Poetae latini aevi Carolini*, III, 703.

2. C'est ainsi que le catalogue de la Bibliothèque de Corbie, pourtant très riche, ne mentionne que la troisième décade, cf. L. Maitre, *op. cit.*, p. 194. A Pomposa, un catalogue de 1093 signale lui aussi la présence d'un Tite-Live, mais ajoute : « Libri decem ab urbe condita, sed capita XL adhuc desunt Pomposiano abbati quae reperire avide anhelat. » Cf. Manitius, *art. cit.* du *Philologus*, remarque qui prouve qu'il ne devait pas être très commode de compléter ses exemplaires.

3. Voici ces raisons : notre connaissance actuelle de la quatrième décade repose essentiellement sur un ms. de Bamberg (M IV 9) du XIe siècle, d'origine allemande ; mais nous savons que ce ms. a été copié à Bamberg même vraisemblablement, sur un ms. beaucoup plus ancien, en onciales, du Ve ou du VIe siècle ; des fragments de cet archétype ont été retrouvés en 1904 dans de vieilles reliures. Or cet ancien ms. n'a été amené en Allemagne, avec quelques autres, que par Otton III, à la suite d'un séjour que ce dernier fit en Italie de 996 à 1001 ; le lot provenait de Plaisance. D'autre part, les très nombreux *recentiores* de la quatrième décade qui sont aujourd'hui disséminés dans les Bibliothèques d'Europe, à Turin, Florence, Holkamhall, Cheltenham, Oxford, Breslau, Dresde, sans compter ceux qu'a utilisés Drackenborch, remontent à une copie de ce même archétype, exécutée en Italie, vraisemblablement avant son départ pour le Nord. En d'autres termes, il a existé à Plaisance, aux alentours de l'an 1000, un texte de la quatrième décade de Tite-Live, et, à cette date, ce texte avait déjà été recopié et avait commencé à proliférer. Il n'y a donc rien d'invraisemblable à supposer qu'une de ces copies ait été lue par notre

Beaucoup plus délicate est la question de savoir comment notre moine avait appris que les vers cités par Cicéron, au début de son traité, se rapportent au berger de Charops. Le contexte où ils sont introduits ne nous apprend rien, en effet, sur le sens qu'ils pouvaient avoir chez Ennius, ni sur l'épisode d'où ils sont extraits. Cicéron utilise sa citation métaphoriquement, et il néglige même de nous indiquer à quel auteur il l'a empruntée. La chose allait de soi, sans doute, pour lui et ses lecteurs.

Toutefois, que ces vers soient bien d'Ennius, c'est un point dont personne n'a jamais douté, du moins depuis qu'il s'est trouvé des érudits pour s'intéresser au vieux poète latin : ils figurent déjà en 1590 dans l'édition de Columna [1], et cette attribution n'a jamais été contestée depuis [2]. Mais si ce premier point s'est trouvé résolu d'entrée de jeu sans difficulté et d'une façon sans doute définitive, malgré l'absence de tout témoignage antique autorisé [3], on a mis plus longtemps à replacer le passage dans son contexte possible. Les premiers éditeurs d'Ennius avaient bien vu que ces quelques mots devaient être adressés à Flamininus, puisqu'ils contiennent son prénom ; mais ils les faisaient prononcer par Sextius Aelius, le second consul de 198 : ce dernier aurait ainsi encouragé son collègue, effrayé des difficultés qui l'attendaient en Grèce et lui aurait offert l'aide de ses conseils [4]. L'interprétation actuelle, celle que nous avons utilisée, et qui place le discours dans la bouche du berger de Charops, n'a été proposée que de

---

moine. Sur tout ceci, cf. L. Traube, *Bamberger Fragmente der vierten Dekade des Livius*, in *Palaeo-graphische Studien*, IV, *Abh. der k. Bayer. Ak. der Wiss.*, Münich, 1904. — Depuis l'article de Traube, on a d'ailleurs retrouvé en Italie des fragments d'un autre ms. de Tite-Live, du ve siècle, qui contenait lui aussi la quatrième décade, cf. M. Vatasso, *Frammenti d'un Livio del Vo secolo recentemente scoperto, codice Vat. lat. 10696*, Roma, 1906. Ceci ne fait donc qu'augmenter les chances en faveur de notre supposition.

1. Cf. l'éd. de P. Merula, Leyde, 1595, p. XXV et DIII.

2. Cf. en dernier lieu l'éd. de E. M. Steuart, Cambridge, 1925, p. 49, et l'éd. de Vahlen, Leipzig, 1903, p. 60.

3. Il y a toutefois une réserve à faire, cf. infra.

4. Cf. l'éd. de Merula, *loc. cit.*, et encore l'éd. de Spangenberg, Leipzig, 1825, pp. 136-137.

nos jours — ou presque — par Madvig [1] : elle n'a pour elle que sa vraisemblance ; aucun texte — que nous connaissions — ne l'a jamais mentionnée.

Il faut donc supposer que cette interprétation, que les érudits modernes ont mis si longtemps à donner, notre moine de la Novalèse la connaissait déjà — et c'est une difficulté. Toutefois, il n'y a à cela rien d'impossible. On lisait les textes classiques au x^e^ et au xi^e^ siècle comme de nos jours, et, comme de nos jours, on cherchait à les comprendre et on les commentait. Or, le rapprochement qui s'est produit à un moment du siècle passé dans l'esprit de Madvig avait bien pu naître déjà dans l'esprit de quelque *scholasticus* du moyen âge. Il nous faut de plus compter avec l'existence possible de gloses ou de scholies que nous aurions perdues depuis. Nous avons dit plus haut que l'identification des vers d'Ennius ne s'appuyait sur aucun témoignage ancien ; il y a toutefois une réserve à faire. Le commentaire de Donat au *Phormion* de Térence, à propos du vers 34 du prologue, cite notre passage en l'attribuant à Ennius. Malheureusement, cette citation ne se trouve que dans un seul manuscrit, le *Riccardianus 669*, manuscrit du xv^e^ siècle, et on a soupçonné qu'elle était due à quelque humaniste, qui aurait ainsi fait montre de son érudition [2]. Toutefois, il y a doute, et l'on peut penser qu'il a circulé au moyen âge des copies du commentaire de Donat qui mentionnaient ces vers d'Ennius, attiraient ainsi l'attention sur eux, peut-être même les expliquaient [3].

---

1. *Opuscula academica* II, pp. 290 ss. ou p. 633 de l'éd. en un volume de 1887.

2. Sur cette question, on peut consulter P. Wessner, *Rheinisches Museum*, LII, p. 69-98. Wessner croit que la citation est moderne ; par contre Sabbadini, *Studj italiani di filologia classica*, II (1894), pp. 1 ss, était d'avis qu'elle remonte à Donat lui-même.

3. Notons que l'auteur du *Chronicon* connaissait Térence ; il le cite expressément V, 9 : « ut Terentius ait. » Wessner, dans l'article cité ci-dessus, soutient que le moyen âge n'a connu que quatre exemplaires du commentaire de Donat. Toutefois, ce qui est vrai, c'est que, jusqu'à présent, nous n'en retrouvons que quatre, deux qui ont subsisté (le *Parisinus lat.* 7920 et le *Vaticanus Reg. lat.* 1595) et deux dont l'existence nous est attestée (un *Maguntinus* et un *Carnutensis*). Mais si l'on pense au crédit de Donat au

Nous sera-t-il permis d'aller plus loin, et de croire que la remarquable concordance entre l'hypothèse de Madvig et la nôtre, à propos du même texte, mais concernant deux problèmes radicalement différents, est une garantie supplémentaire de l'exactitude de l'une comme de l'autre. Les deux constructions se prêtent, en quelque sorte, mutuellement appui : seules les explications qui ont touché le vrai ont coutume de résister à l'épreuve d'un double examen et de se révéler féconde ou propre à résoudre des difficultés distinctes.

Il nous reste maintenant à écarter quelques arguments secondaires que l'on a parfois avancés [1], et qui semblent venir s'ajouter au témoignage du *Chronicon Novaliciense :* ils ne prouvent pas, eux non plus, l'existence d'une ancienne légende concernant le passage des Alpes par Charlemagne.

Considérons en premier lieu la narration de deux chroniqueurs du XIV^e^ siècle. Galvano Fiamma connaît, nous dit-on, lui aussi, l'épisode du mouvement tournant. Mais c'est qu'il a été renseigné tout simplement par un texte inspiré plus ou moins directement des annales carolingiennes. Ce détail mis à part, sa narration est absolument différente de celle de notre chronique. Sans doute essaye-t-il à son tour de développer un peu la maigre indication de son texte de base ; mais le moyen qu'il emploie est assez ridicule : il est sûrement de son invention — et d'une pauvre invention. Il suffira de lire le passage en cause pour être fixé [2]. On notera que, conformément aux

---

moyen âge d'une part, et au succès de Térence qui a toujours été très lu de l'autre, on pourra croire, avec Sabbadini, que les exemplaires du commentaire ont dû être plus nombreux. Ce dernier supposait, pour des raisons que ce n'est pas le lieu de rapporter, que le moyen âge avait eu à sa disposition au moins dix copies différentes, *art. cit.*, p. 19.

1. Il s'agit surtout des remarques de M. Bertoni, *Giorn. stor. della lett. italiana*, LIII, pp. 340 ss, et *Il Duecento*, p. 63.

2. Galvano Fiamma (dominicain milanais, meurt en 1344), *Manipulus Florum* in Muratori, *Rer. Italic. Script.*, XI, p. 599 (ch. 121) : « Audiens autem Carolus Magnus quod rex Desiderius exercitum paraverat et quod ei usque ad Clusas Longobardorum ultra Hipporegiam obviam ivisset, exercitum suum divisit, et unam partem per montem Jovis sub Bernardo avunculo suo transire jussit ; ipse vero per montem Cinisium ex altera parte transivit. Conjunctis itaque his duobus exercitibus in unum, rex Desiderius

sources carolingiennes et contrairement au *Chronicon Novaliciense*, Galvano Fiamma sait que Charles avait divisé son armée en deux troupes et que l'une de ces troupes était dirigée par Bernard, oncle du roi ; il parle même de la jonction des deux groupes avant la bataille avec Didier, en amont des Cluses. Par contre, il ignore les fortifications élevées par le roi lombard, dont parle notre chronique à la suite de la *Vita Hadriani*, et sur lesquelles les annales carolingiennes sont muettes. Le trait si caractéristique du jongleur ne figure pas dans sa narration, et il s'est contenté de remplacer le *mittens scaram per montanis* des textes originaux par cette précision, qui n'a pas dû lui coûter un grand effort d'imagination : *sed Carolus magnus Rolandum et Oliverium nepotes suos occulte per montem transmisit* [1]. Enfin il place la rencontre de Charlemagne et de Didier en amont d'Ivrée, c'est-à-dire dans la vallée de la Doire Baltée et d'Aoste, ce qui est une erreur que nous allons retrouver.

Un autre chroniqueur, piémontais celui-là, Jacques d'Acqui, a raconté à son tour — et romancé — la descente de Charles en Italie, dans son *Chronicon Imaginis Mundi* [2]. Jacques d'Acqui, comme Galvano Fiamma, dont il est à peu près le contemporain, situe le centre de résistance des Lombards sur la route du Grand-Saint-Bernard, en amont d'Ivrée, contrairement à la vérité historique et au texte de l'historien de la Novalèse. Par contre, il ignore que Charlemagne avait divisé son armée ; et il sait que Didier avait élevé une puissante muraille dans la vallée. Fort de ce renseignement qu'il a vraisemblablement emprunté à la *Vita Hadriani*, il fait, du retranchement, une description précise, tout entière tirée de sa fan-

---

ex altera parte Clusae stans, Theutonicos transire prohibebat. Sed Carolus Magnus Rolandum et Oliverium nepotes suos occulte per montem transmisit : ex quo rex Desiderius terga vertit. »

1. On remarquera que l'erreur qui fait d'Olivier un neveu de Charlemagne, au même titre que Roland, ne se conçoit guère dans un texte d'inspiration populaire ; il s'agit d'une confusion ou d'un à peu près de Galvano Fiamma lui-même, qui fait d'ailleurs jouer à ces deux héros passe-partout un rôle assez important dans la suite de la guerre lombarde.

2. Le passage en cause se trouve dans les *Monumenta historiæ patriæ*, V (*Scriptores*), 1490-1491.

taisie [1]. Quant aux moyens mis en œuvre par Charles pour forcer le passage, il ne s'est pas mis en frais pour les imaginer, lui non plus : le rempart est enlevé de haute lutte par une troupe d'élite à qui le roi avait proposé une splendide récompense [2]. Du mouvement tournant, de la marche à travers la montagne, et, à plus forte raison, du jongleur, pas un mot.

Si nous groupons maintenant ces trois narrations — celles du *Chronicon Novaliciense*, du *Manipulus Florum*, du *Chronicon Imaginis Mundi* — et que nous essayions d'en tirer un fonds commun, il est facile de voir qu'on n'aboutit à rien. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les trois chroniqueurs ont, chacun séparément, brodé sur le canevas que leur offraient leurs sources. Ces sources étant en partie communes et le tour d'imagination des auteurs en partie semblable, rien d'étonnant si l'on croit parfois saisir comme un même écho retentissant à travers les trois textes. Toutefois, en dépit des concordances, il n'est pas difficile de voir que la Chronique de la Novalèse a vraisemblablement connu la *Vita Hadriani* et des annales carolingiennes, que Galvano Fiamma n'a sans doute utilisé que des annales et que Jacques d'Acqui a eu recours surtout à la *Vita*.

Cependant, l'accord de Galvano Fiamma et de Jacques d'Acqui touchant la localisation de la bataille mérite une certaine attention. A mon sens, il s'agit uniquement d'une loca-

---

1. « In introïtu Lombardiæ de parte civitatis Yporegie fit maxima clausura de lapidibus congregatis in maxima quantitate inter Doyram et costam que dicitur Callamaz... in medio factus est murus maximus longus et latus de lapidibus grossis et minutis in modum macerie congregatis, et super murum facta castra multa de lignis ita quod nullus ibi pedes vel eques poterat aliquo modo transire... et porta tota ferrea ibi posita erat, et tale edificium illius muri dicitur Loge ibi usque hodie. »

2. « Attendens Karolus Magnus et videns moram et stediatus recolligit circa CCCCC juvenes nobiles et milites et illis dat jocalia magna et majora promisit si citius locum clausum intraverint Logiarum prædictarum. Qui die statua locum illum pugnare ceperunt Gallici extra et intra Longobardi defendunt. Fit pugna maxima. Hinc inde moriuntur, vulnerantur jaculis et lapidibus et de illis supradictis juvenibus quinque mille qui totum pondus pugnæ portabant duo milia ibi moriuntur, antequam locum vincere possint Logiarum. Tandem ultimo violenter intraverunt et multos in illo introïtu de Longobardis occiderunt. »

lisation pseudo-érudite. La vallée de la Doire Baltée présente, en effet, à une vingtaine de kilomètres en amont d'Ivrée, un étranglement tout à fait propre à la défense. C'est le point traditionnel, qui s'offre pour ainsi dire de lui-même à interdire l'accès de la plaine aux troupes descendant du Nord. On y voit aujourd'hui encore un retranchement célèbre, le fort de Bard, château dont la fondation remonte au XI^e^ siècle, et qui fut pris, entre autres, par le comte Amédée de Savoie en 1242 [1]. Le château occupe l'emplacement d'anciennes fortifications romaines, et, — puisque l'histoire est un perpétuel recommencement, — quand l'armée de Napoléon, alors Premier consul, descendit du Grand-Saint-Bernard, en mai 1800, elle y fut arrêtée par quatre cents Autrichiens pendant huit jours. Un personnage qui connaissait l'expédition de 773 a sans doute cru bien faire en supposant que c'était là qu'avait eu lieu la rencontre de Charlemagne et de Didier, et son opinion s'est accréditée dans les écoles ou les cercles érudits du Nord de l'Italie au XIV^e^ siècle [2].

Il reste enfin, dans le texte du *Chronicon*, un dernier point à élucider : le chemin qu'aurait emprunté Charlemagne pour tourner les positions lombardes portait encore au XI^e^ siècle le nom de *via Francorum* ; du moins, c'est ce qu'affirme notre moine (III, 14) ; et il peut sembler qu'on ait là une preuve solide de l'existence réelle de la légende que nous nions, de son existence indépendante de tout texte érudit.

Cependant nous pensons que l'expression *via Francorum*, si elle n'est pas de l'invention de notre homme, doit s'expliquer autrement. *Via Francorum* n'est sans doute pas autre chose qu'une variante de cette autre expression, latine elle aussi, et si fréquente dans l'Italie du moyen âge, de l'expression *via francigena*. Or *via francigena*, c'est le nom qu'on donnait en beau latin aux routes que le peuple appelait, lui, *strada* ou *via francesca*,

1. Cf. cette remarque des *Arnulfi gesta archiepisc. Mediolanensium*, II, 8 (*Script.* de Pertz, VIII) : « præcisa saxa inexpugnabilis oppidi Bardi. »

2. Nous avons cité plus haut la note de Cippola (II, p. 175, note 1), où celui-ci parle des ruines qui parsèment encore la vallée de la Doire Ripaire, à la hauteur du hameau de la Chiusa san Michele. Il n'est peut-être pas hors de propos de relever que l'érudit italien (non plus que les auteurs qu'il cite) n'émet aucune opinion sur l'âge possible de ces vénérables reliques.

c'est-à-dire « la route parcourue par les hommes du Nord, principalement les Français, allant en pèlerinage à Rome [1] ». C'est le nom qui réapparaît sous la forme de *camino francés* dans la péninsule ibérique, sur le chemin qui mène à Saint-Jacques de Compostelle. Et nous n'avons pas besoin de rappeler que le Val de Suse est situé sur la grande voie de communication qui relie la France à l'Italie, et que c'était, en conséquence, le point de passage obligé des innombrables pèlerins partis des régions françaises ou anglaises pour aller adorer le tombeau de l'apôtre. Nous sommes donc en droit de juger que les troupes pacifiques de pieux « paumiers » qui descendaient des Alpes à la belle saison avaient suffi à baptiser la route.

Sans doute, en toute rigueur, faudrait-il supposer que les pèlerins du moyen âge avaient accoutumé de prendre ce fameux sentier de montagne, au lieu de suivre la vallée facile de la Doire, puisque c'est lui qui porte le nom de *via Francorum*, et non le grand chemin ferré. Mais justement, on peut le faire, malgré ce que cette supposition offre d'étrange au premier abord. Voici pourquoi. M. Bédier [2] a noté que la variante de notre sentier était indiquée par l'*Itinéraire* dit *de Mathieu de Paris* [3]. Il y a là une légère inexactitude. Ce que dit, en réalité, l'*Itinéraire* en question, c'est que, aux pèlerins qui se rendent à Rome en passant par le Mont Cenis, deux routes s'offrent en aval de Suse, deux routes dont la bifurcation est située à la hauteur d'Avigliana. La première de ces routes (*versus orientem*) descend la Doire Ripaire jusqu'à Turin, puis, tout en restant sur la rive gauche, du Pô, gagne Vercelli, Mortara, Pavie. Alors seulement elle franchit le fleuve, pour rejoindre Plaisance et l'ancienne voie émilienne. L'autre se détache de la première à Avigliana, comme nous venons de le dire, pour appuyer vers le Sud (*chemin à destre*, dit l'*Itinéraire*), ou plutôt le Sud-Est. Elle franchit le Pô un peu en amont de

1. Sur tout ceci, cf. les deux articles de Pio Rajna dans l'*Archivio storico italiano* aux tomes XVIII (1886) et XIX (1887), principalement le dernier pp. 33-44.

2. *Légendes épiques*, II, p. 175, note 2.

3. Éd. K. Miller, *Mappæ mundi, die ältesten Weltkarten*, III (1895), pp. 84 ss.

Turin (où ? l'*Itinéraire* ne le dit pas), et, par Tortone et Gênes, gagne la Riviera et la route du littoral [1]. Or, notre sentier offre justement un raccourci qui relie directement les villages situés légèrement en aval de Suse (Villar Focchiardo, p. ex.) à Giaveno, d'où l'on peut facilement rejoindre l'itinéraire n° 2 indiqué ci-dessus, un peu au delà d'Avigliana — et ce raccourci est encore utilisé aujourd'hui, aux dires des érudits locaux, par les gens du pays [2]. Naturellement le passage de nombreux étrangers sur ce chemin d'intérêt surtout local devait frapper les esprits, et l'on s'explique sans peine qu'on ait choisi, pour le désigner, un nom qui exprimait cette particularité. Quant à l'auteur du *Chronicon*, il a peut-être cru sincèrement que le chemin devait son nom à l'exploit des guerriers germaniques de Charles. Mais dans ce cas, c'est qu'il se rendait coupable, une fois de plus, et probablement sans s'en douter, d'une de ces interprétations érudites dont nous avons vu qu'il était coutumier.

III

Arrivé au terme de cette minutieuse étude, nous nous garderons bien d'en tirer aucune conclusion générale. Touchant, en effet, la vie de l'épopée au cours de ces siècles obscurs qui ne nous ont point laissé de textes suivis, nous savons encore trop peu de choses pour que nous puissions nous permettre aucune affirmation catégorique, soit dans un sens, soit dans un autre. Les témoignages sont rares ; encore ne nous sont-ils fournis, la plupart du temps, que par des auteurs ou des textes qui rusent, en quelque sorte, et se dérobent, dont l'interprétation ou la mise en juste lumière est difficile. Il semble bien, toutefois, que nous soyons souvent en présence d'une sorte de collusion, d'entente secrète entre la littérature érudite et une littérature qui échappe aujourd'hui à notre observation, littérature que l'on peut appeler populaire, si on y tient — populaire, non pas tant par ses origines ou sa naissance que par le

1. Cf. K. Miller, *op. cit.*, p. 88.

2. Cf. Cipolla, *loc. cit.*, II, p. 180, note 1, qui cite l'opinion de Placido Bacco, *Cenni storici su Avigliana e Susa*, Susa, 1881.

public auquel elle était destinée et la plus vaste audience à laquelle elle s'adressait. Ce fait a été constaté, il y a longtemps. Mais il faut sans doute rectifier, dans un grand nombre de cas, les jugements que l'on a trop souvent portés sur les rapports qu'entretiennent ces deux littératures. En particulier, on ne saurait, à tout coup et sans plus ample informé, qualifier de « populaire » toute narration érudite qui éveille la suspicion de nos scrupules d'historiens modernes. Plus d'une fois, ce sont les « érudits » du moyen âge eux-mêmes qui ont été les inventeurs et les propagateurs de ces « suavissimae fabulae », où une critique romantique croyait surprendre *flagrante delicto* l'imagination des foules en travail ; plus d'une fois l'humble « joculator » a emprunté à de plus nobles confrères le thème qu'il utilisait et qui pouvait faire son succès sur la place publique. — Mais il y a loin aussi de cette simple constatation à la doctrine extrême qui veut ne voir aujourd'hui dans l'épopée française (au moins au départ) que la pure adaptation d'une littérature savante au profit de publics qui étaient hors d'état de la goûter directement. Sachons nous contenter, pour le moment, d'avoir pu saisir sur le vif, dans deux cas précis, les procédés d'invention ou de combinaison d'un écrivain du moyen âge.

Félix Lecoy.

LE MS. PROVENÇAL 7-2-34 DE LA COLOMBINE DE SÉVILLE

LO GARDACORS DE NOSTRA DONA

En 1880 Francisque Michel était chargé d'une mission dans les bibliothèques et archives espagnoles sur laquelle il publia un rapport [1] sévèrement jugé par Paul Meyer [2]. Une bourse de l'École des hautes études hispaniques nous a permis de recommencer, *ab ovo*, cette enquête pour les mss. provençaux, à l'Escorial, à la Bibliothèque nationale de Madrid et surtout à la Bibliothèque Colombine de Séville. Dans cette dernière nous avons facilement retrouvé le *Gardacors* et l'*Esposalizi* dans le recueil factice 7-2-34. Les cotes de Fr. Michel ne correspondent plus à rien, si tant est qu'elles ont jamais correspondu à quelque chose ; ses indications hâtives sont en effet très sujettes à caution : la même note signale, dans le même recueil et précédant les deux autres poèmes, un texte du *Savi* publié par Bartsch, sous le titre de *Libre de Seneque*, dans *Denkmäler der prov. lit.* (Stutgart, 1856), p. 192 à 215 ; or le ms. 7-2-34 ne contient pas ce poème, pas plus qu'aucun autre ms. de la Colombine, et il ne peut être question de folios coupés, car on ne distrait pas d'un recueil un poème d'un milliers de vers sans qu'un examen attentif puisse déceler le larcin ; il y a bien une version du *Savi* en Espagne, mais c'est à la Bibliothèque nationale de Madrid [3] ; Fr.

1. Francisque Michel, *Rapport sur une mission scientifique en Espagne* dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. VI (1880), p. 270-288.

2. *Romania*, X (1881), 448-9.

3. Ce texte du *Savi*, classé par erreur dans le fonds catalan (no 3885), est déjà signalé par M. Pere Bohigas dans l'excellent catalogue qu'il a donné du fonds catalan de la bibliothèque de Madrid. L'incipit et l'explicit du 3885 sont rigoureusement identiques à ceux du ms. cité par Fr. Michel.

Michel a-t-il mélangé ses fiches? cette mésaventure arriva plus d'une fois à Molinier, lorsqu'il se promenait à travers les bibliothèques de province pour aider les bibliothécaires à rédiger le catalogue des manuscrits.

I. *Le manuscrit.* — Le ms. 7-2-34 de la Bibliothèque Colombine contient deux poèmes provençaux *Lo Gardacors de Nostra Dona* et *L'Esposalizi*, poèmes déjà connus par un ms. de la Bibliothèque Laurentienne de Florence. Le ms. de Florence a été étudié par P. Meyer [1], qui publia quelques fragments du *Gardacors* et *L'Esposalizi* en entier; de la version du ms. de Séville il ne connut que quelques fragments publiés par Francisque Michel [2] et sur l'exactitude desquels il émettait de forts doutes. Depuis, le *Gardacors* a été étudié dans une dissertation allemande de Hahn [3] d'après le seul ms. de Florence. Nous utiliserons ces deux travaux comme terme de comparaison.

Le ms. 7-2-34 est un recueil factice qui réunit différents mss. sous une reliure de parchemin du XVIII[e] s.; il mesure 14 c. × 9 et il contient :

1. *Summa de Penitencia.*
2. *Genèse* et autres livres de l'Ancien Testament avec glose.
3. Sermon sur le martyre de saint Maurice.
4. *Memoria confitende.*
5. Poème italien en l'honneur de la Vierge.
6. Les deux poèmes provençaux cités ci-dessus, qui occupent 36 ff. in-4°, à une seule colonne.

Ce dernier ms. est écrit sur parchemin réglé, l'écriture est de la fin du XIII[e] s., très soignée. Les initiales sont rubriquées en rouge, quelques-unes en bleu et rouge. Les paragraphes sont indiqués par des rubans bleus et rouges. Dans le *Gardacors* l'initiale du début et celles du début de chaque vie sont ornées.

Ce ms. provençal faisait partie de la bibliothèque de Her-

1. *De quelques mss. de la collection Libri à Florence* dans *Romania*, XIV (1885), 493.

2. Fr. Michel, *loc. cit.*, p. 270.

3. Hahn, *Lo gardacors. Provenzalische Dichtung des vierzehnten Jahrhunderts aus einer Florentiner Hs. zum ersten Male vollständig veröffentlicht. I. Teil : Metrische und sprachliche Untersuchung... Inaugural Dissertation*. Marburg, 1896, 32 pages.

nandez Colón ; au fol. 36 on lit la notice suivante d'une écriture du XVI^e siècle, très fine et presque effacée : *Este libro costo 2 sueldos en Leon por setiembre de 1536 y el ducado vale 47 sueldos y medio.* Sur le 1^er fol., en haut à gauche, se trouve le n° 11627, c'est la cote que portait le ms. dans la bibliothèque de H. Colón. On peut se rendre compte qu'en reliant ces différents mss., au XVIII^e siècle, on n'a pas tenu compte de leur numéro d'ordre. On a intercalé en tête du ms. provençal un fol. de papier contenant, d'une écriture du XVIII^e s., les mentions qui suivent : *B. Mariæ Mysterii en vers franc, Directio vitæ en metr. Teutonico L. Z. tab. L 35. n° 24, Vida de S. Marta, S. Margarita, S. Agnes S. Lucia, S. Agatha, lo gardacors de nra dona, l'Espozalizi de Na Sra Maria Verge et de Jozef* (d'une écriture plus récente). — Cette notice est des plus fantaisistes et c'est sans doute pour y introduire un peu de clarté qu'on a ajouté les deux dernières mentions au début du XIX^e siècle.

Du fait que dans les deux seuls mss. qui nous ont livré le *Gardacors* et l'*Esposalizi* ces deux poèmes figurent ensemble et dans le même ordre, on ne peut pas conclure qu'ils soient du même auteur : le style est différent et la langue, autant qu'on peut en juger par l'examen des rimes, l'est aussi. Il faut écarter l'hypothèse que le ms. de Florence, postérieur de 25 à 50 ans à l'autre, en soit une copie, car ils ont peu de fautes communes (cela est surtout sensible pour l'*Esposalizi*). D'autre part, les leçons difficiles étant aux mêmes endroits, il semble que les deux mss. aient puisé à une source commune.

Quel est le meilleur ? Il semble que ce soit celui de la Colombine : 1° ce ms. est plus ancien ; on peut le dater d'après l'écriture de la fin du XIII^e s., tandis que le ms. de Florence n'est pas antérieur au premier quart du XIV^e s. ; cela résulte de l'étude de l'écriture confirmée par celle des graphies.

2° le ms. de la Colombine est plus complet, bien que le v° du fol. 1 du *Gardacors* soit effacé, car le ms. de Florence a une lacune de près de 200 vers (196-381) dans le *Gardacors* et une lacune de 2 ff. dans l'*Esposalizi*.

3° le ms. de Florence contient plusieurs non-sens dans le texte de l'*Esposalizi* ; pour le *Gardacors* les deux mss. diffèrent très peu.

Le texte du ms. de la Colombine semble donc le meilleur et

le plus complet — nous l'appellerons *A*. Nous avons eu, grâce à l'obligeance du R. P André, la photographie du texte complet de Florence (*B*). Nous publions le texte du *Gardacors* d'après notre transcription du ms. *A* avec les variantes de *B*.

II. *Lo Gardacors : l'œuvre ; les sources.* — Si, comme l'indiquait Paul Meyer, le style du *Gardacors* est meilleur que celui de l'*Esposalizi*, son mérite littéraire est faible et le sujet est loin d'avoir l'intérêt de celui de l'*Esposalizi*. L'analyse du poème est donnée d'une façon détaillée dans Hahn (p. 2 à 5.) Les vies de saintes renfermées dans la deuxième partie du poème sont empruntées à la *Légende dorée* (Hahn, p. 7 à 11). Les vies de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe sont beaucoup plus développées que les autres, ce qui indique comme patrie du poème la Provence et particulièrement le diocèse de Marseille.

Il nous paraît utile d'insister sur la première partie du poème. C'est un tableau des vertus nécessaires à toute honnête et pieuse femme. Si le cadre du sujet, la description des parties du *gardacors*, est une allégorie dont on ne connaît pas d'exemple rigoureusement semblable (les deux références que donne P. Meyer au *Corset* et au *wardecors* [1] indiquent une analogie de terme et non de fonds), par contre le sujet lui-même est un thème assez rebattu dans la littérature du Nord et du Midi de la France. Ce traité d'éducation des femmes rentre dans la catégorie des poèmes moraux étudiés par Ch. V. Langlois [2]. Comme ce dernier l'a déjà fait remarquer, les poèmes provençaux sur ce sujet sont dépourvus de l'ironie qui perce à travers ceux des auteurs du Nord, comme le *Chastoiement des dames* en particulier. Dans la composition des mystères comme dans leurs enseignements moraux les auteurs provençaux restent sérieux. Ce sujet a été traité par un autre auteur provençal [3], sans

1. *Baudouin de Condé*, p. 17 de l'éd. Scheler, et P. Meyer dans *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, 1880, p. 62.

2. Ch. V. Langlois. *La vie en France au moyen âge... d'après les moralistes du temps*. Paris, 1926, p. 194 : Robert de Blois, *Le Chastoiement des dames*.

3. Voir Carl Appel, éd. de *Gari lo Bru*, dans *Revue des lang. rom.*, 4e série, t. III (1889), p. 404. La partie relative aux femmes commence p. 410, vers 51 ; les autres poèmes moraux, de Sordel, Arnaut Guilhem de Marsan, et Matfre Ermengau (dans son *Breviari d'amor*) ne s'occupent pas de l'éducation des femmes en particulier.

qu'on puisse dire que notre auteur soit tributaire de celui-ci ou que celui-ci s'en soit inspiré. L'un et l'autre débitent les mêmes lieux communs édifiants, conformes en tous points sans doute au code moral des honnêtes gens de leur temps.

Versification. — Elle a été étudiée avec beaucoup de détails par Hahn. Le ms. *A* n'apporte pas de faits bien nouveaux. Réservant un examen plus précis de cette question pour une étude sur l'*Esposalizi*, nous nous bornerons ici à quelques observations communes aux deux textes.

De prime abord, il paraît y avoir quantité de vers faux. Ce peut être une apparence : le scribe du ms. *A* ne marque jamais l'élision, sans doute par une habitude archaïque de graphie, mais pour l'oreille des auditeurs l'élision était faite ; nous l'avons marquée conformément aux usages modernes, en indiquant en note la leçon du ms. Il reste des cas plus délicats où la synérèse se produisait sans doute, d'une façon inconnue à la métrique française, mais qui est fréquente en espagnol ; il y avait des cas où le pronom proclitique ne comptait pas pour la mesure (p. ex. : vers 667, 786) ; *e* final atone comptait dans certains vers et non dans d'autres.

La langue. — Les deux poèmes sont copiés, dans les deux mss., par un même scribe ; cela permet de reconnaître avec quelque précision la patrie de chacun. Pour le *Gardacors* les leçons divergentes des deux mss. tiennent à des différences chronologiques plutôt que dialectales : la langue de l'auteur et du scribe semblent assez homogènes. La question est plus délicate pour l'*Esposalizi* : les deux mss. présentent ici des différences dialectales assez appréciables, dues à la langue originale de l'auteur du mystère.

Paul Meyer a reconnu que le ms. *B* était de la région d'Avignon et les relevés assez complets de Hahn semblent confirmer cette opinion ; nous nous attacherons donc seulement à l'étude de *A*.

Langue des scribes. Graphie : a) *Voyelles.* — La graphie *y* pour noter le son *i* dans les diphtongues est encore sporadique ; au contraire *B* l'emploie fréquemment. Voici le relevé pour les cent premiers vers des cas où *B* emploie seul *y* pour *i* :

trays 46 ; *veyran* 58,62 ; *mays*, *repayre* 72 ; *laysseria* 88 ; *aysso* 89 ; *baylet* 90 ; *legiray* 97 ; *desplegaray* 98 ; *veyretz* 99, etc...

b) *Consonnes*. — Le scribe du ms. *A* a des habitudes de graphie beaucoup plus constantes que celui de *B*.

Il confond rarement *s* (< *s* lat.) avec *c* (< *c*(*e*,*i*) lat.) *cenestre* 362 ; *denunsiat*, 530 ; *sel* 579 ; *cen* 234 ; pour *B* ces confusions sont fréquentes (cf. Hahn, 62,2 ; 71, 2b) ; — *ts* final est noté par *tz*, exceptionnellement par *s* : *volres* (: *autres*) 313,314 ; *pas* (: *as*) 665,66 (Hahn, 69 : le scribe emploie indifféremment *tz*, *s*, *st*) ; — *tš* final est noté *h*, sauf quelques cas de *ch* : *delich*, 967 ; — *dž* final, même graphie : *mieh*, 951 ; le scribe de *B* emploie surtout la graphie *g*, parfois *c* ou *g* (Hahn, 65 et 66).

Pour *l* et *n* mouillés, *A* emploie les graphies *lh* et *nh*, tandis que *B* hésite entre *lh*, *ll* ; *nh*, *gn*, *ngn* (Hahn, 73,2, et 74,5).

Les graphies du ms. *A* sont donc nettement plus archaïques que celles du ms. *B*.

Langue de l'auteur. *Vocalisme*. — *ę*, *ǫ* se diphtonguent devant un élément palatal ; — *ę* > *ie* : *dieu*, *ieu*, *sieu*, *passim* ; *glieiza* 261 ; *mieh* 951. Il y a néanmoins quelques cas de non diphtongaison : *meu* 72,817 ; *seu* 540, 582, 903 ; *Deu* 759.

ǫ > *ue* : *puesca* 133, 150, etc., *vuelh* 400 ; *uelh* 633 ; *nueh* 812 ; il est maintenu dans *foc* 74 ,636, 948 ; le ms. *B* offre des exemples de réduction de *ue* à *u* (Hahn, 61), mais pas d'exemples de non diphtongaison, comme le ms. *A* : *foc* > *fuoc* 74, 452, 768 dans le ms. *B*.

Consonantisme. — *ts* final est presque toujours noté *tz*, il semble cependant, comme l'attestent quelques rimes, que la réduction à *s* était commencée : *volres* (: *autres*) 313, 314 ; *las* (: *platz*) 387, 388 ; *portetz* (: *ies*) 127, 128.

Mais la réduction paraît encore incertaine, puisque *tz* = *ts* rime avec le son *tš* : *establitz* (: *escrih*) 343, 344, ce qui indique que la graphie est autre chose qu'une tradition orthographique. Dans le ms. *B*, nettement plus tardif, la réduction paraît un fait accompli (Hahn, 69).

Il n'y a pas d'exemple de métathèse dans le ms. *A* ; au contraire dans *B* le copiste écrit *peccast* pour *peccatz*, graphie fréquente dans les mss. de la Provence proprement dite à partir du XIV^e^ siècle.

s appuyant se maintient dans un certain nombre de cas où *B* le supprime ou le vocalise en *i* : *dezmezuradas* (B *deymezuradas*) 402 ; *dextra* (*B deytra*) 72 ; *Maximi*, (*B Maycemin*), 727, 791, 805, 838 ; *puesca* (*B, pucca*) 121, 133, 142, 188 ; — *r* final se maintient ; dans *B* il tombe fréquemment (Hahn, 75 c) ; — *n* caduc tombe presque toujours à la rime et une fois sur deux dans le corps du vers ; cependant une rime seulement est probante : *cameli* (: *pelengi*) 166 ; dans les autres cas la suppression de *n* peut être le fait du copiste de *A* : *passio* (: *prezo*) 32, *razo* (: *baro*) 507, 517, *sazo* (: *contricio*) 593 *pagas* (: *crestias*) 683, *cami* (: *Maximi*) 719, *mati* (: *fi*) 882 ; dans tous les exemples cités *B* maintient *n* (Hahn, 73,1). Une rime *be* : *premieiramens* 217-18 semble prouver que cette tendance à la réduction est le fait du scribe de *A*.

L'étude phonétique confirme, quant à l'âge respectif des mss., les conclusions tirées de l'écriture et de la graphie. Pour la localisation de *A*, deux particularités pourraient nous éloigner un peu de la Provence proprement dite : le maintien tardif de *ts* final (la réduction à *s* était un fait accompli en Provence proprement dite au milieu du XIII^e^ siècle ; en Languedoc la réduction est plus tardive), la chute de *n* caduc, mais celle-ci ne paraît être imputable qu'au copiste de *A*.

Morphologie : a) *Déclinaison*. — D'après l'étude assez soigneuse des rimes faite par Hahn (86), il semble que l'auteur observait déjà mal la déclinaison. Dans le ms. *A* la confusion continuelle des désinences prouve que le copiste ne connaissait plus les règles anciennes et n'avait aucune doctrine précise sur l'emploi de *s* de flexion.

b) *Pronoms*. — Ils sont particulièrement intéressants pour la localisation du texte.

Pronom personnel. — Les formes du cas sujet de la 3^e^ pers. sont *el* et *ela* ; notons que la forme habituelle du féminin dans les textes provençaux du littoral (*S. Douceline*, *S. Honorat* et *S. Agnès*) est *il*.

Les formes du cas régime permettent de situer avec un peu plus de précision le texte ; nous en donnons un tableau. On remarquera que les pronoms disjoints sont très homogènes dans *A*, à l'exception de la forme réfléchie *mi*, *tu* et *se* (ces deux dernières formes ne sont pas attestées à la rime).

Il y a un seul exemple de *si*. Dans les chartes du Nîmois [1] il y a souvent hésitation entre les formes en *i* et *e* pour le pronom. Les paradigmes des textes provençaux [2] sont en général *mi, ti, si*; *tu* est cependant signalé dans *S. Agnès* et les *Ps. de la Pénitence*; l'emploi de *se* pour *si* nous ramène sur la rive droite du Rhône dans une région frontière où ces formes coexistent. La 3e pers. du sing. est *lui* et au fém. *ela*. Le pluriel est toujours *lor* ou *lors* 382.

Les formes conjointes sont concurremment *me, te, se,* et *mi, ti, si,* la forme *mi* étant seule attestée par la rime. Cela peut indiquer indifféremment la Provence ou le Nîmois [3], de même que la forme *lur* employée concurremment avec *lor* au pluriel et pour l'adjectif possessif.

PRONOMS DISJOINTS.

Ms. A.	*Ms. B.*
1re personne.	
Sing., rég. de préposition, mi, 108, 116, 193, 517, 527, 814 (dont deux fois à la rime : 813-14 (: fi) 107-08 (: ayssi).	me, 108 (: ayssi), 116. mi, 529, 814 (: fi).
2e personne.	
Sing., rég. de préposition, tu, 511, 517, 878.	*id.*
3e personne.	
Sing. masc. lui, *passim.*	*id.*
Sing. fém. ela, 502.	*id.*
Réfléchi.	
Régime de préposition, se, 86, 551, 671, 997; si 884.	se, 86, 367, 489, 672, 817.

1. Cl. Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* (Paris, 1926), p. XXV. Les *Coutumes d'Alais* p. p. d'Hombres dans les *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. II (1870), p. 232 à 50, ne nous renseignent pas sur ce point.

2. Pour la bibliographie des textes de la Provence proprement dite, voir *Le jeu de S. Agnès, drame provençal du XIVe siècle*, édité par A. Jeanroy, C. F. M. A. (Paris, 1931), p. XIV, note 1.

3. Les *Coutumes d'Alais* ont concurremment les deux formes.

PRONOMS CONJOINTS.

1re personne.	
Sing., mi (: aissi) 735-36, 739-40 1005.	
me, 89, 90, 317.	me (: merce) 1-2.
2e personne.	
Sing., te, 742, 743, 773, 775, 819, 820, 821 etc.. *aucun ex. à la rime.*	*id.*
3e pers. du sing.	
Rég. dir. masc. lo.	*id.*
Rég. dir. fém. la.	*id.*
Rég. ind. li.	*id.*
3e pers. du pluriel.	
Rég. dir. masc., pas d'exemple.	los, 18, 21.
Rég. dir. fém.	
Rég. ind. lor, 492, 576, lur, 68 402 (*adj. possessif*).	lor, 30. lur, 22, 68, 198.
Réfléchi.	
se, 943, 945, 994, 517.	se, *passim*.
si, 382, 507.	si, 323.

Les formes toniques des pronoms possessifs sont *mieu, meu, tieu, seu, sieu,* fém. *mia, tua, sua*.

L'article est toujours *lo* au masc. et *la* au fém., ce qui nous éloigne encore une fois de la Provence littorale et de la région d'Arles où les formes du fém. en *li* sont caractéristiques.

c) *Conjugaison.* — Les traits les plus saillants sont les suivants. Au futur : la première pers. du sing. terminée en *ai* ; à la 3e pers. du pluriel on trouve la terminaison *an* ; on relève une terminaison *-on, seron,* 249, au futur et à l'imparfait du futur *volion,* 724, mais ces deux exemples ne sont pas attestés par la rime ; dans le premier cas *B* a *seran* et dans le second *volien* ; la palatalisation de *-ian* en *-ien* est très fréquente dans *B* : *sien,* 222, 286, 380, 381, 384 etc., *tenien,* 241.

Au présent de l'indicatif la voyelle d'appui de la première pers. du singulier est *-i, demandi,* 743. La 3e pers. du pluriel est en *-on* ou *-o, queron,* 336 ; *volo,* 427 ; *podon,* 466 etc.. (lat.

ent, -unt) les formes en *-an* sont parfois contaminées (présent du subjonctif), *aion* 57 (*B*, 53, 57, 795).

Les parfaits faibles correspondant au latin -edi, -idi, -eti sont terminés en *-et* à la 3e personne du singulier ; ceux qui viennent de -ivi sont terminés en *-ic* à la même personne.

Dans les parfaits forts nous relevons des terminaisons analogiques, *fezi*, 161 (première personne du singulier), *podi*, 121 (3e pers. du sing.).

A l'imparfait du subjonctif on voit apparaître la désinence *-a* : *dicessa* (: *promesa*), 162 ; *poguessa*, 471.

Un ex. de la 2e forme du conditionnel : *agra*, 443.

En résumé, dans la conjugaison, deux traits sont en faveur de l'origine provençale : les troisièmes personnes du pluriel et surtout les imparfaits du subjonctif en *-a* ; les autres caractères sont aussi bien languedociens : la voyelle d'appui *-i* à la première personne du présent, assez rare dans les textes provençaux du XIIIe siècle et même du début du XIVe, est à peu près constante en Languedoc ; les terminaisons des 3e personnes du pluriel en *-on*, *-ion*, accidentelles dans notre ms., sont employées concurremment à celles en *-an*, *-ian* dans les *Coutumes d'Alais* (*sion* et *sian*, *aion* et *aian*).

Si nous sommes bien renseignés sur les textes en dialecte provençal, nous n'avons pas d'étude poussée sur des textes de la région du Gard, région de transition entre le provençal et le languedocien : nous avons dû nous contenter de textes un peu antérieurs, chartes des environs de 1200 [1] et *Coutumes d'Alais*, dont le texte n'est pas très sûr. Pour le languedocien proprement dit nous sommes bien documentés [2].

Le *Gardacors*, diffère nettement des textes provençaux de la

1. Cl. Brunel, *op. cit.*, chartes nos 18, 24, 25, 40, 63, 64, 115, 144, 170 et 182.

2. Pour le dialecte de la région occidentale du Gard et de la région de Montpellier nous avons consulté :

Ch. Barbier, *Le libre de Memorias de Jacme Mascaro*, dans *Rev. des langues romanes*, XXXIV (1890), p. 36 et 515, et XXXVIII (1895), p. 12 et 215 ; Mushacke, *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier* [*Franz. Studien*, 1884].

De Tourtoulon, *Notes sur le dialecte de Montpellier* dans *Rev. des lang. rom.*, t. I, p. 49 ;

A. Vidal, *Comptes de Montagnac*, dans *Ann. du Midi*, XVII (1903) et XVIII (1904), p. 69.

région du littoral et d'Arles (*Vie de sainte Douceline, sainte Madeleine, sainte Agnès*) par quelques traits du consonantisme (maintien de *tz* final, chute sporadique de *n* caduc) et surtout par les formes pronominales ; ces traits caractérisent au contraire les textes de la région du Gard et plus particulièrement la région du Nîmois, terrain de rencontre des deux domaines ; le ms. *A* a sans doute été copié dans cette région à la fin du XIII[e] siècle. L'importance donnée aux vies de sainte Marie-Madeleine et sainte Marthe, et certaines rimes donnent à penser que l'auteur était provençal (Vaucluse ou nord des Bouches-du-Rhône). Un texte a été signalé comme originaire du Gard par Paul Meyer, la traduction de *la Légende Dorée* [1] ; malheureusement l'étude de la langue n'a pas été faite, et nous n'avons pas pu faire état du texte ; cependant il est intéressant de noter que la langue du *Gardacors* offre une remarquable similitude avec la version du ms. fr. 24945 (vers 1400), que P. Meyer situe dans la partie orientale du Gard, et que l'*Esposalizi*, texte nettement languedocien, se rapproche par la langue du ms. nouv. acq. fr. 6504 (pronoms régimes disjoints en *me, te se* ; *maizo* > *mayo*), ms. que P. Meyer attribuait au Gard ou à l'Hérault.

Suzanne DOBELMANN.

AISSO SE APELA LO GARDACORS DE NOSTRA DONA SANTA MARIA VERGES E PIEUZELA.

[Senhors e donas, per merce
Escoltats et entendes me,
Qu'ieu vuelh de Jesu Crist parlar.
Dousamens deves escoutar,
Qu'el nom de Dieu vos vuelh retrayre
E de la sua santa mayre,
Unas letras què son tramesas
Amb unas joyhas mot corteszas

1. P. Meyer, *La traduction provençale de la Légende dorée* dans *Romania*, t. XXXVII (1898), p. 93. Le texte nous est parvenu en trois états représentés par les mss. français 9579, n. acq. fr. 6504, et français 24945. Le premier a été publié en partie par Chabaneau dans *Rev. lang. rom.*, 3[e] série, t. IX, p. 106-115.

LEÇONS MODIFIÉES DU MS. *A*. — *L'écriture de la première page est effacée nous rétablissons le texte d'après B entre* [ ]

VARIANTES DE *B*. — *P. Meyer a publié les 153 premiers vers et la fin.* — *Le ms. B n'a pas de rubrique* — 3 Que ieu

Ad una donzella mot genta
Q'.i. sieu honcle las li prezenta :
De part sel Dieus quel mon formet
Que tot quan es fes e creet,
Lo sel e la terra eysamen
E fes los .IIII. elemens,
Aucels e bestias e peysons ;
E fetz homes a sas faysons,
E pueys fes femna mantenent
E vestic los mot ricamens
De [uns] vesti[r]s glorificast
Am noblas vertus ashornatz,
E mes los dedins paradis,
E puey lur comandet e dis
Que li foson hobediens
A guardar sos comandamens.
Mas aquels dos foron temptatz
Per l'enemic e enganatz]
E foron dezobediens [vo]
A Dieus et als sieus mandamens,
E foro amdos despolhatz
De lors vestirs glorificatz,
De gracia e de vertutz.
Tantost o agron tot perdut,
Car passero lo mandamen
De Dieu lo payre omnipoten.
De paradis foron gitatz
Amdos e foron dampnatz,
Que anesson a perdement,
E totz los autres yssement
Al limbo d'yfern perdurable.
Totz eran al servizi del dyable
Per lo peccat del premier paire
Adam et Eva nostra maire,
Tro Dieus per gran humilitat
E per sobregran caritat,
Pres per nos mort e passio
E nos trais d'aquela prezo,
Per que totz leials crestia
Serem sals se e nos non rema.
Aysso no pot hom escondire
Quar Dieus a donat franc albire
A cascu de far be o mal,
Mas no seria ges cominal
Que cels que fan mal [aion ben] ;
Ens vol Dieus per dre [jujamen]
Que cassus sia gazardonatz [2]
Segon sas obras els peccatz ;
Que cels que fon mal aion pena,
E cels que fon be gloria plena ;
Donc veiam la cara plazen
De Jesu Crist mot resplanden
Don serem totz glorificatz,
Cels que veirem en majestat
E que serem a la part dextra,
Mas non ges cels de la senestra.
Als bons dira Dieus humilmens :
« Car be tenguetz mos mandamens
E avetz aguda pietat
Als paubre en lur paubretat,
Venes enant, bos e fizels :
Avant al mieu regne del ciel,
Per tostemps mais auretz repaire
A la dextra de lo meu payre. »
Als mals dira mot cruzelmen :
« Anatz, malditz, al foc arden
A las penas perpetuals
En auretz peccat de totz mals.
[Car anc non fezes caritatz
Als paures en lur pauretat,

53, 54 ai onben jujamen *effacé* — 77 à 82, *6 lignes effacées par l'humidité*

10 que 1 — 27 Quar — 28 a sos mandamens — 31 e de — 36 e foron amdos fors gitat, de paradis e son damnat — 39 tuh, servizi — 47 Per tug — 48 renan — 52 cominal — 54 juja — 55 guizardonatz — 59 veyran — 61 uh — 62, 63 veyran, seran — 48, 61 *P. Meyer* : « Serem *est probablement pour* seran *comme au vers 61, quoique* nos *puisse justifier la première personne* ». — 68 aut — 75 en — 76 en plenetat.

Ny non tengues mos mandamens
Per tostems mays aures turmens. » 80
E per aquestas doas razons
Si partiran los mals des (*sic*) bons ;]
Els bos iran en paradis [v°]
Els mals dissendran en abis ; 84
Per que cassu, si m'en crezia,
Penria am se la melhor via,
E pensaria de ben a ffar
E lo mal laissaria estar. 88
E per aso me comandet
Sel que las letras me bailet
Que las letras sian desplegadas
On que trobe donas onradas, 29
E se neguna n'a plazer
Que ela ne puesca traslat aver,
Car ya per so mens non valran
A la donzela a qui van. 96
Per que aissi vos legirai
Las letras e desplegarai
Sas joias, e liretz qual son,
Et entendretz ben la razon, 100
Car tota dona y pot apenre,
Se dins son cor o vol entendre,
En cal estance sia pauzada,
Cum sera per Dieu amada 104
E con poyra salvar honor.
Et entendetz en sa tenor
De lalletras et ditz ayssi
Cum auzires ades de mi : 108
Dona, sel Dieus que lo mons fes
E es senhor de tot quant es,
E tot peccat lava e monda [3]
E a totz sos fiels azonda, 112
E salve e garde de mala via
Vostre gen cors, e benezia.
Dona, lo vostre oncle car
Vos manda per mi saludar 116
Mas que nulhs homs non poiria dire
Ni cor pessar ni ma escrieure,
E tramet vos un gardacorps 119-120
Que ges non podi perpensar
Que vos deiatz nulh mal aver,
Car el vos ama leialmen
De bon amor e ses falhimen 124
E manda vos per Dieu eus preia,
Coma sa nessa e s'amia,
Que vos lo gardacors portetz,
Que una causa per ver ies 128
Quel gardacors a tal vertutz
Que sel portatz auretz salutz,
Non temeretz ardit ni coart
Que ren forma de gienh ni d'artz 132
Que de vos puesca nulh mal dire.
133 *bis* 34
Et aissi no m'en tengatz a ffaula,
Car mot es vera la paraula 136
Qu'el es talhat en aital guiza
Que quan nulh mal dizen l'auria,
Mantenent pert cor e poder,
De dire cauza de no dever, 140
Pueis non pot trobar ocazio [v°]
Que puesca dire sy be no.
Encaras a el d'autras bontatz,
Sauretz que valo mais assatz 144
E que mais fan a recomptar
Per que aissi las vos vuelh comptar.
Aquest gardacors, cel gardat, dona,
So es gardar de bona dona, 148
Com deia ben son cors gardar

---

93 ne — 126 coma sa nessa neboda e sa amia — pert cor *effacé*

94 que ellan pueca traylat — 103 estamen — 104 Dieus mays — 105 con poyra far sa — 106 ben la — 107 que das aysi — 121 que res vos puecca aprochier — 122 don vos ai as mal reprochier — 131 temas — 132 que tan sapia d'engien — 135 ayso no tenguas ges a faula — 144 Guayres — 146 per que aissi les vos vuelh comtar

Que blasme non la puesca tocar.
E dic vos que bon castel garda,
Tota dona que son cors garda
Dè blasme e de dezonor.
E sil voletz tener ad honor,
So es gardar de tostz los bes,
So es garda on no falh res,
Mais mial vetz que vos non sabet mia
Don es ni de qual draparia.
E per aisso me comandet
Vostre oncle quan lom bailet,
E yeu lhi fezi leial promesa,
Dona, quar yeu no vos dicessa
Mas solamens la veritat,
E dic vos qu'yeu ay be proat
Qu'el non es pas de pelengi
De biffa ni de cameli,
Ancs d'una bruneta perza,
Mot gentil noble diversa,
Coronada de gran sabensa,
Per lunhar malvaisa contensa
En paraulas de janglados
Que a donas fan dezonors.
Soven per solas amistatz
D'aquels manda que vos gardetz
Que per neguna res del mon
De lor solas ni de lor don,
Per negun temps no n'aiatz cura,
Blasme s'en sec que totztemps dura.
Penre lor dos es gran folia 178 *bis*
Car pueis que dos es reseubutz
Qui l'a pres n'es e servitutz
De far e dir sa volontat
De sel quel do a prezentat
Et aitals gens no fan presens
Mas per malvais desebemens,
Per que vos en devetz gardar
Totas horas e for duptar
Que non puescatz esser represa,
Mas cum *Dona* mot gent apreza
Sapiatz gardar lo gardacorps
Que per dedins e per defors
Vos gardara tostemp enprensa
Eus gardara de malestansa.
Aissi vos es per mi mandat
E yeu vonh dic la veritat [vº]
E sobre ma fe vos o jur,
Ben lo podetz portar segur
Qu'el es tan be de vostre talh
Que nulha res del mon no i falh,
Qu'el es lonc e larc assatz
Et es mot belamens talhatz
D'espallas intro a la sentura ;
Per los pans a aytal largura
Que sembla [be] un pabalho,
E es talhat d'aital faisso
Com ieu vos dirai mantenen,
Si cum vostr'oncle o enten.
La gran largueza que a per dedins
E mostra dona que si tot ses vis
Devetz esser larga corteza,
De bel respondre siatz apreza
A totz cels que an vos parlaran
Totas vetz volra honor gardan.
Dona deu aver per natura
E a totz sos falhs s'en emezura
E per temensa de falhir
Trastòt quan [deu] faire ni dir
De Dieu pessar premieiramens,
Que bo fah e dih am be.
Dona non deu esser parlieira
Ni glota ni messongieira
Ni deu trop rire ni cantar [5]
Ni trop pauzar ni trop dormir,

---

167 peza — 175 de — 180 ne

155 guarda — 157 tan que vos non — 162 dicycesa — 164 que yeu ay probat — 165 polengi — 167 pesa — 180 que — 182 que lo — 192 en — malestansa — 196 à 381 *lacune*

Mas humilmens a Dieus servir,
Ni non deu estar ossioza
Ni malvaiza engoissoza
Ni deu esser mal respondens
Ni autiva ni reprendens
E deu esser dedins sa pessa
Tals cum de foras es sa entensa.
E si a marit ni senhor,
Deu lhi portar mot gran honor,
Fizautat, amor, leialeza
E fa mot gran cen e proeza;
Tota dona veraiamen
El contrari fai per noscen,
Car per honor de son marit
De part Dieu lo sanh Esperit
Lhi deu esser obediens
E deu be amar sos parens,
Car tota dona es tenguda
Pueis que am so marit es venguda
D'amar e de onrar so lhinatge.
E deu esquivar son dampnatge
E deu gardar curozamens
Los bes del marit leialmens;
E s'il marit fait atretal,
[D]ieus los gardara de tot mal,
[ve]
E seron de totz bes complitz,
De gracia del sanh Esperit,
De patz, de bon acordemens,
E n'auran lausor de las gens.
A dona non tanh sia vilandrieira,
Mas dins son ostal fazendieira
E curosa de sas fazendas,
No s'en pleva per las sirventas,
Car qui a cura e mezura,
Segur es de bona aventura.
Ben deu per temps e per sazos
Anar a glieizas als sermos,
Anar a glieiza per Dieus pregar,
Non ges per novas recomptar
Ni per avezar sos vezis
Ni sos payre ni sos cozis,
Que a tart se ve, se Dieus me valha,
Que trop vol parlar que non falha.
Dona deu auzir humilmens
Lo nom de Dieu omipoten,
De bon cor am devocio,
La santa messa el sermo,
Car al sermo per be apenre,
Dedens son cor oir e l'entendre
La santa doctrina de Dieu,
De las santas e dels sanhs sieus,
Cum deu son estamen gardar,
Que deu far ni que deu laissar,
Totas vegadas per egal,
Per far be e giquir lo mal.
Per so, dona, devetz cauzir
Lo be, e lo mal devetz giquir;
E devetz aver complimen
De bos aips e d'essenhamen
E devetz vos mot fort gardar
Hom de vos non puesca mal pessar,
Car lo pessamen de las gens
Non es pas totz d'aurs ni d'argens
Que tant i a de malvastat
Qu'enaissi es acostumat
Que nulhs no s'en pot penre garda
Sil gardacors non lo garda.
Per so, dona, vos lo gardatz
Quel vos gardara, se a Dieus platz,
De malvastat e de folia
E vos tenra en bona via,
Tan quan vos lo volretz amar;
E non a ges de sai la mar
Nulha dona de si aut pretz
Que se l'uzava de portar,
Ela seria plus odrada.
E per so fa mot a prezar

---

226 ni eng — 248 d *effacé*, — 266 E — 282 de ensenha... — 284 Hom contra vos — 287 aia — 290 Si lo

Lo gardacors e tener car
Quel val mas que aur ni argen,
Cuil sap gardar sera manen ;
Mas dic vos e totas sazes,
Que ia non lo partatz de vos,
Dona, per res que nulh vos diga. [vº]
E dirai vos que signifia
Ni que demostra la longueza,
So es lauzor de gran proeza
Que longamen vos durarà
E mot luenh sabuda sera,
Tan quan lo gardacors aures
Ni gardar, dona, lo volres
Ses tota taca ni ordura ;
Mot es bona la sobradura
E mot bela, se Dieus me sal,
Se yeu vos volgues dire quen val,
Uei non seria pas comptat
Que ela es de humilitat,
D'honesta e de nedeza,
Dona non deu esser orgolhoza,
Mas fort humil e caritoza ;
Be deu far per amor de Dieu
A cels que quero el nom sieu ;
Dieu dis, qui se humiliara,
El sieu nom issaussatz sera,
Humilitat es medecina
Et vertut que l'arma affina.
Aras gardatz lo garnimen :
Bela capsaria, mot plazen,
Mot es cortezamen garnida,
D'una veta mot gent broadida,
On son escrihs en bona fe,
Los .xii. articles de la fe,
Que devetz traire fermamens,
Ses dopte, ses corrompemens,
Si cum fo el credo retrah,
Per los sanhs apostols notah.
Las doas margas veramens,
Respondo als dos mandamens,
Que son en la lei establitz ;
Si cum o trobam en escrih,
A Moysen los donet Dieus
Quels essenhetz al pobol sieu.
E dirai vos l'entendemen,
Dona, de aquels dos mandamens
Per so qu'entendatz la razo
E que puescatz saber cals so :
Sobre totas res devetz amar
Nostre Senhor e lui pregar,
D'arma e de cor e de pessa ;
En lui aiatz ferma crezensa
Et o lui grazetz los beneficis
Qu'el vos a fahs els grans servizis;
Mot es gran sen e gran saber
Qui sap Dieu amar e temer
E gardar sos comandamens
E ffar li gracias humilmens ;
So es la marga del bras dextre ;
E vec vos aquela del cenestre :
Que apres Dieus amatz leialmens,
Vostre proysme ses falhimens ;
Qui Dieus e son proisme amara, [vº]
Los dos mandamens gardara
E totan ostra le apres
So en aquetz dos mandames.
Las margas son be botonadas,
De .vii. obras ben adornadas,
Lasquals, donas, devetz saber
Et complir al vostre poder ;
So es, malautes vezitar
Els paures de Dieu albergar,
Dar a manjar als affamatz,
Acosselhar los dezacosselhatz,
Los paures nutz deu hom vestir,
Per amor de Dieu e servir,
Els mortz seguir tro al sosterrar,
So es obra que non a par,
Et cels que en prezo seran
Que rezemer no ssi poiran,
Lor deu hom ajudar per Dieu.
E qui no n'aura lo poder

---

305 Mas dis vos es — 321 de honesta — 331 Aras regardatz — 332 de una — 346 Que los — 360 a lui — 381 aquels

Ni la riqueza ni l'aver,
Aia la bona volontat,
Aytant lhin saubra Dieus de grat
Las sagetas que son al las
Demostro, dona, que si a vos platz,
Que vos an tota bona gen
Aiatz patz et entendemen
Et a parens et a cozis, 389 *bis*
A totas partz esquivar mal 392
Mays on plus pres es hon may val :
Riotas fugetz tan quan poiretz, [8]
Que aqui on es patz Dieus es,
De santa patz Dieus i retenc
Quan vos donet son testamen ; 396
En lo gardacors trobaretz,
Las manieiras, per on metretz
Vostras mas per dedins estar.
A donas vuelh issimple dar 400
Que non sian abandonadas
De lur mas ni dezmezuradas
Ni vuelhan batre ni ferir
Nulha persona ni aunir 404
Ni per aitan quant es viven
Non prenga non degudamen
Res de l'autrui a mal estort :
D'aquo se garde tro a la mort, 408
Quar per lo valen de 1 denier
Poiria aver gran destorbier,
En seria totztemps mesprezada
Et laironess apelada ; 412
Qui pren l'autruy furtivolmens,
Alcunas vetz fort s'en repren
E lhin pot venir gran dampnatge
Et evergonhar son lhinatge : 416
Mais val las mas dedins tener
Que far cauzas de non dever.
Per que, dona, se Dieus vos gart,
Totas vetz que que vulhatz far, 420
Car ela que contra razo sia,
Per nulha res que el mon sia,
Aital arnes, aytal nobleza,
Deu, dona, esser e vos meza 424
E fermada mot saviamens
Per gardar que nulh maldizens
Que volo amor amenar
Per bonas donas azautar, 428
Non puesco ges gravar ni nozer
Vostra honor, dona, ni destruire,
Mas que tot jorn sia everonada
Per bonas gens e ffort ondrada 432
Per la bontat del gardacors.
Be devetz metre vostre cors,
Dona, cum be sia gardatz,
Per que, si vos be lo gardatz, 436
Dona, non a tan ric thezaur
Que sia mil marxs de fin aur
Coma la garda de son cors ;
Per so s'apella guardacors. 440
Si vostre oncles atrobes
Plus ric thezaur per negus pretz,
Plus ric lo vos agra trames,
Mas, se Dieu platz, d'aquest faretz 444
Vostre pro et vostra honor
E serviretz nostre senhor,
E vestetz lo demantenen.
Dona, sapiatz veraiamen 448
Que tan quan vos lo portaretz,
Mot ondrada dona seretz,

---

422 razo — 431 que — 434 be i devetz metri vostre effors — 443 se a Dieus

388 si a vos plas — 392 equiul mal — 393 Trebalh — 396 Dieus can vos dit — 398 das — 400 car a donas... donar — 404 ni vuelha — 410 reprochier — 412 lapronera — 414 s'en — 426 nulhs — 431 remenada — 432 donas — 449 verayamens

Nobla e fina veramens,
Ad honor de vostres parens,
Que totz ne serau mais amatz
A totas partz e plus onratz ;
Mot seretz noblamens vestida
Per totas bonas gens grazida,
E donaretz essenhamens
A d'autras donas veramens
Que se volran aissi vestir
Del gardacors per Dieu servir.
Car lo drap es mot covinens
A totas donas conoissens :
Sian maridadas o sian veuzas
O verges o religiozas
O sian pauras o sian ricas,
Totas podon esser vestidas
D'aquest drap tant es agradieu
E ben d'ivern e de estieu ;
Tant es lo drap bel et durable
Qu'en ifern non a tan fort diable
Que lo poguesa esquintar
Ni descozir ni bautugar,
Se la dona quel vol vestir,
Non i vuelia consentir ;
Car aquest drap fo reforsatz
Sus la crotz on fo clavelatz
Jhesu Crist per totz peccados ;
Anc pueis non ac poder e nos
Negun dyable que el mon sia
Que consentir non li volia.
Aquest drap fo tenh e colratz,
Del sanc de Crist, per nos compratz,
D'aisso ne pot hom be ver dire
Que si s'en volian vestire
Totas selas donas que so,
A totas y a del drap pro,
E dona qu'en a gardacors
Ne pot vestir l'arma el cors.

Sest gardacors dona Jezus
Qu'a neguna non costa plus,
Mas tantost quan n'an volontat,
De vestir lor es autreiat
Et pueis so de la companhia
De ma dona Santa Maria
Que volc lo gardacors portar
Mot noblamens e tener car,
Gent garnit de verginitat,
Am veraia humilitat,
Que Dieus lhi trames sus del cel
Salut per l'angel Gabriel,
Adonc lhi dis : « Ave, Maria »,
E dis que en ela venria
Dieus, per sa gran humilitat
E salvan sa verginitat.
La santa verges respondet
A l'angel quan la saludet :
« So con si pot far per razo
Qu'i eu nulh temp non conuc baro ? »
L'angel respondet mantenen,
Que la coffortet belamen :
« Sanh Esperit en tu venra,
De grant vertut te azombrara,
Del sanh autisme en vertat
E salvant ta verginitat. »
La Santa Vergis respondet
A l'angel quan la saludet :
« So a mi se pot far per razo,
Que nulh temps non conuc baro. »
— « Lo fruch que de tu nassera
Vers Dieus e verais homs sera
E senhor de trastot lo mon. »
Ela levet sas mas amon
Respos : « Vec te la tua sirventa
De Dieu que lo salut me prezenta,

---

494 nostra dona

467 agrades — 468 et es ben d'ivern et d'estieu — 469 durables — 502 que en la venia — 517 so con a mi

A el plassa per veritat,
Qu'en salve ma verginitat
Que yeu lo puesca tot temps servir
El sieu plazer faire e dir
E a mi sia destinat
So que tu m'as desnunsiat. »
Aytan tost quant ac cossentit,
Fo en ela sanh Esperit [v°]
E dins so ventre discendet
Lo fruh que totz nos rezemet.
La verges fo aitan tost maire
De Jhesus Crist nostre salvaire
Et aisso fo comensamen
E cap de nostre salvamen.
Apres quan Dieus l'ac issaussada
Et el seu regne coronada,
Fon d'angels dona e regina
E de peccadors medecina.
Quan la dona vi la honor
Que receup per nostre senhor
E le pesset dedins son cor
Que car portet lo gardacors
E gardet sa verginitat,
Am veraia humilitat,
Dieu li volc tan gran honor fayre
Qu'en fetz sa filha e sa mayre
E l'a egal se coronada
E per so l'a benaurada,
Fetz aitan tost e son regisme
Un monestier mot sanh, mot digne,
On las donas que portaran
Lo gardacors el serviran
Son car filh, an verginitat
Et ab humil nedezetat,
O donas leialmens espozas
Que sian del coven religiosas
[11]
E en lor fi sian receubudas
Del monestier et elegudas ;
E'n lor offici sian tals
Tot jornh digo « Gloria laus »
E pregaran Dieus humilmen
Que tot jornh cresca lor coven
Els bos tenga en lors bontat,
Als mals do Dieus humilitat
Et an verai repentimen
Que totz vengan a salvamen.
Apres quel monestier fo fahs,
Fo per Jhesus Crist coronatz,
E donet lhi privilegi gran
Que de tost cels quel pregaran
Las moneguas d'aquel coven
Lor sia autreiat mantenen
E done lor per gardian
L'avangelista sanh Johan,
Sel a qui comandet sa maire,
Sia garda de aquel repaire ;
E a sanh Peire comandet
Las claus e poder lhi donet
Que las donas que intrar volran
Totas intro per la sua man.
Mas aisso sapiatz veramens
Que anc non intret el coven
Nulha dona per so bel cors,
Si non portes lo gardacors [v°]
E non fezes emendamens
Dels peccatz e dels falhimens
Que an falhit en lor vida,
E pueis apres que fo vestida
Del gardacors totas sazos
Am veraias contricios,
Quar Dieus nos dis el santor
Que no vol mort del peccador
Ni vol mort d'arma caitiva,

---

541 de angels — 554 mot sanh e mot digne — 569 repartimen — 575 morgas — 597 de arma

526 quem — 565 e pregon Dieus for — 569 veyran repentimen — 579 *manque* — 580 que cie garda — 587 gen cor — 591 Quant anc f.

Mas que se convertisca e viva,
Que la merce de Dieu es plus grans
Que los nostres peccatz mil tans,
Et el es plus de perdonar
Volontos non es de dampnar,
Am que hom de sos peccatz se repenta
E que al cor dolor lin cresca,
Els angels de Nostre Senhor
An mais de gau de .1. peccador
O de una lassa peccairitz,
Segon que la escriptura ditz,
Quan Dieus lhi dona conoicensa
Que vol recebre penedensa
Per sos peccatz a penedir,
E vol lo gardacors vestir ;
Pueis quan Dieus lo met al sieu regne,
Plus n'a de gauh que de .c. digne
E Dieus volc naisser e morir
Per peccadors a convertir
E nos trais del poder del dyable
E vol qu'aiam gauh perdurable.

La Vida de santa Magdalena.

Veiam de santa Magdalena
Que era dels peccatz tota plena,
De bautucs e de falhimens,
Pueis repenedet se fotmens ;
Can be se fo reconoguda
Non fo ges mal aperceubuda,
Jhesu Crist pres fort a lauzar,
Sos peccatz planher e plorar ;
Tant ac en se mortal dolor,
Car Jhesus Crist Nostre Senhor,
Ac mil vegadas renegat
Et contra sos mandamens obrat,
Mas ela n'ac contricio,
Dolor mortal e passio ;
Sos uelhs non auzava levar
Ni sol sa cara demostrar,
Qu'avejaire dis que li era
Quel foc, ayga, cel e terra
Homes, bestias e peis de mar,
Totz la deguesson lapidar
Segon los peccatz que avia
Obezitz e fahs tota via.
Ela venc a Nostre Senhor Dieu,
En la maizo des farizieu
Simon, que ac Dieus evidat
En sa maizo et albergat
Et gitet lhi de mantenent ;
Aissi cum venc mot humilment
Als pes de Nostre Senhor,
Am lagremas e am gran plor
Quels sanhs precios pes lavet
De lagremas els issuguet
Am sos bels cabelhs resplandens.
Quan Dieu vi son repentimens
E sa vera contricio,
Fetz lhi de sos peccatz perdo ;
Quan Dieus vi la pena el martir
Que suffria, el lhi pres a dire :
« Maria, totz tos peccatz mortals
Te son absoutz e venials,
Garda te non peques hueimais ;
Pueis aleujada iest del fais,
Ja mais los tieus peccatz mortals
No te seran retrahs per nial ;
Ta fe e ta contricio,
Te fan de tos peccatz perdo,

---

614 n'en a — 618 vol aiam gauh mot perdurable — 619 (*nous n'avons pas numéroté les rubriques : on leur donnera le n° du vers suivant*) Vida de santa Magdalena, *rubr. rouge* — 636 e la terra — 640 tota sa via

635 que vejaire — 638 de lapidat — 639 *manque* — 641 dieu *manque* — 646 de humilmens — 660 ries.

Car vec que penedensa n'as :
Aras t'en vai tot ben en pas. »
Adonc val gardacors vestir,
Anc pueis non fetz mas Dieus servir
Et estar en afflectio
E martire e en oracio ;
Ans pueis dedins se non pequet,
Ans servic Dieus e dejunet
E fetz vida santa e recta,
Glorioza e benezecta. [13]
E Dieus mostret lhi tan de honor,
D'humilitat e de doussor
Quan fo resucitat de mort
Que lhi aparec dedins .1. ort
El qual recep tan gran honor,
Anc fenna nol receup maior.
Pueis s'esdevinc que presiquet
Lo nom de Dieu e revelet
A Masselha que eran pagas
Tro que tuh foron crestias
Lo rey Massili an sas gens,
Tant lo presiquet humilmens.
E feron avesque e paire
De sanh Laser que era so fraire,
E agron tuh en Dieu crezensa.
E ela anet far penedensa,
En .1. dezert fer e estranh,
En la balma mas de .xxx. ans,
Pueis dins la balm se reculhi
Home ni femna non la vi
Ni non lai bec ni lai manget
Pueis que dins la balma intret,
Mas Jhesus, que non dezampara
A queis que fan per el vida amara
Ni non refuta sos fizels,
Si trametia de sus del cel,
Sos angels que la assadolavan
E cascun jornh la coffortavan
Sus l'aire on ela manjava ; [v°]
De lauzar Dieus se sadolava,
Las oracios sus complia
E Dieus del cel la recebia.
Quant ela ac aisso tengut
Lonc temps et ac aissi viscut,
Ac un sanh peire e la montanha
Que fazia vida mot estranha :
Cad'an fazia la carentena
El dezert don suffria gran pena
E per santetat que avia
Cascun jornh los angels vezia
El gauh el deport que a Dieus menava
Tot jornh la santa Magdalena
E pueis cossi o revelet
Que asson avesque o comptet.
Lo preire se mes en el cami
Et anet a sanh Maximi
Avesque de aquel avescat
E a el o a revelat
Cossi los angels cascun jornh
Tenion la dona en sojornh
E las grans vertutz que vezia
Sus en la balma cascun dia.
Sanh Maximi lai sus poget,
Mot humilmens s'aginolhet,
Davan la balma quan lai fo
E dis am gran devocio :
« Yeu te conjur el nom de Dieu
Que meiro en la crotz Juzieus
Que tu me deias demostrar [14]
Apertamens tot ton affar,
Qui iest ? don iest ? cum iest aissi ?
Et ta maniera digas mi,
Se iest esprit o autra res. »
La dona respos gente be
E dis lhi : « Fraire, enten mi :
Pueis tu me as conjurat aissi
Que yeu te deia demostrar

---

667 va lo — 676 de humilitat

673 santa e neta — 676 de humilitat — 679 en que recep — 691 dezert mot fort estranh — 693 balma — 720 Maycemin — 732 en crotz.

E metrai te en la carie ira,
Yeu te demandi se anc legist
Ni ad autre legir auzist
L'avangelis que sanh Luc dis
A tot lo mon e lo escris
De una fenna diffamada
Que era Magdalena apelada
Cum era falsa peccairitz,
Deslial et enganairitz,
Cum en lo alberc del farizieu
Symon, quant ac covidat Dieu,
Ela ois a Jhesu sos pes
E son cap issamens apres
Am sas lagremas los lavet,
Am sos cabelhs los lhi torquet
Trastotz los .vii. peccatz mortals
En los cals ela era encombra.
Yeu soi aquela que Deus fetz
Lo gran perdo quan lo li quitz, 760[v°]
Yeu soi aquela Magdalena
Que fo am Jhesus a la cena,
Yeu soi aquela en vertat
A qui Dieus fetz tan de amistat
Quan fo resucitat de mort,
A me aparec en un ort,
Yeu lo vi tot premieiramens,
Resucitat seguramens,
Non per res que yeu fah li agues,
Mas per sa gran amor o fes
E per issimple a donar
A cels ques volran emendar.
Bel frayre, aras te ai contat,
Tot mon affar e declarat,
E prec te que sias plazens,
E nom del paire omnipotens,
Que entendatz so qu'yeu diray
E dones so que ieu te queray.
A ta paraula conosc yeu
Que tu iest vers amic de Dieu
E yest preires messa cantan,
Fizels a Dieu, leial als sanhs ;
E pueis Dieus te tramet aissi
Anc non o ffetz ses alcu fi,
Per Dieus te prec e te requier
Tu me menes a ton monestier
Que aqui sai que feniray
E davan lo pobol morray :
Dieus vol que mon traspassament
Sia manifest a totta gent. » [15]
Quan sanh Maximi l'entendet,
De mot gran pietat se ploret
E menet l'an mot humilment
A so monestier verament.
Quan foro al monestier vengutz,
Nos cambiet ges sas vertutz
La bona dona d'amar Dieu,
Ans ne fon plus fort amic sieu,
Aqui esteron longamens
Mostran doctrina a las gens,
Entro que venc .i. be mati
Que la dona conoc sa fi
Que devia d'aquest mon issir
E ffetz mantenent revestir
Sanh Maximi que ac cantada
La messa, pueis l'ac cumergada.
Can la dona ac cumergat,
Sus vas lo cel a regardat ;
Ab tan una companha gran
Venc del sel dossamens quantan,
So fo Jhesu Crist qu'el avia
Servit de grat la nueh el dia
E dis lhi humilmens aissi :

---

786 me *est proclitique et ne compte pas pour la mesure* — 788 moray. — 790 Manifestat a — 797 de — 798 plus amic sieu — 811 ela aeda

746 lo mon e lo escris — 747 desafamada — 748 nomnada — 756 y fu torquet — 779 conocie ieu — 780 amic veray — 781 preyre — 791 quan Maycemin l'a entendet — 795 E quan — 798 ans en fon plus fort e plus leu — 808 a esgadat

« Maria filha, venetz a mi,
Ja mais ton gauh non aura fi.
(Aisso ausí sanh Maximi)
Vengut soy d'al mon del meu payre
Per tu que aias ton repaire, [v°]
Aras m'abrassa qu'yeu te diray
E apres te coronaray
E daray te lo gauh el ris
Que an los jutz en paradis. »
Quan la dona auzi la votz,
Ac lo cor ferm e mot joios,
Sos brasses estendet en sus,
On ela auzic parlar Jesus,
Et abrasset Nostre Senhor.
Qu'el li volc far tan gran honor.
L'arma ne portero cantan
Los angels, Jesus Crist lauzan ;
En paradis l'an portada,
Davan Dieus l'an alogada,
Et el coven n'es prioressa
La maire Dieu n'es abbadessa,
Veiatz si venc am gran honor
Car be servi Nostre Senhor,
Car [be] portet lo gardacors.
Sanh Maximi mes lo sieu cors,
Am gran honor en el monimen
On Dieu a fahs a mota gen
Grans miracles e grans vertutz,
Car motz y an cobrada lor lutz.

LA VIDA DE SANCTA MARTA, VERGE.

Ar veiam cum fo reseubuda
El monestier et eleguda
Una verges benaurada [16]
Que santa Marta es apelada,
Nobla dona, de bonas gens,
E ffo sorre veraiamens
De santa Maria Magdalena
Que fo am Jhesu a la cena ;
De sanh Lazer fo seror
Dona(t) fo de mot gran honor,
Mot fo dona de gran nobleza
Et ac en si tan de proeza
E de ardimen e de valor,
Hosta fo de Nostre Senhor,
El temps que per terra anava ;
Elal serva e l'alvergava
E era mais en son ostal
Tant lhi fo bona e coral.
Pueis s'esdevenc a Tarasco
Qu'ela convertic .1. drago,
Una tarasca mala e fera,
Que coffondia tota la terra ;
Ela la pres veraiamens
E convertic motas de gens.
Ins a Tarasco converset,
Entro al jornh que traspasset,
Que [Dieus] dissendet per sa amor
Del cel e lhi fetz tan onor
Am sos angels qu'emportero
La sua arma e la alberguero
El monestier selestial [v°]
Del sieu hoste esperital,
Queus fetz dona procurairitz
Del coven e aministradritz.
VIII. jors apres fo receubuda
Que sa sorre fo eleguda
E ffo del coven prioressa.
Quan Dieus ac l'arma dedins messa,
Segon que retrai l'escriptura, 880 *bis*
Nostre Senhor Dieus veramens
A sanh Fron mes el monimen
A Tarasco lo sieu sanh cors,
Car volc portar lo gardacors,
E aqui la benaurada
Per Jesus Crist e ffort onrada

---

819 me abrassa... que yeu — 823 Magdalena — 831-832 l'an ou — 833 maire de D...

826 on avie auzit — 832 fes prioressa — 842 lo lur — 871 elhi portero

E per s'amor a mot de gens
Dieus lor autreia guerimens
De las malautias corporals
E dona lor gauh celestial.

La Vida de santa Katarina.

Ma dona santa Katarina,
La Vergis humil e regina,
Gardet lo gardacors mot fort,
Que mas amet recebre mort
Que sil gardacors esquintes
Ni suffris que hom lolh despolhes
[896
Per verginitat a gardar. [17]
Ela si fetz a Dieu issaussar
E fo mot for martiriada
E finalmens decapsada,
Per que lhi trames Dieus del cel
Corona, car lhi fo fizel
E fetz lo seu cors sebelhir,
Ad angels onrar e servir.

La Vida de santa Margarida.

Madona santa Margarida,
Fo del gardacors gen vestida
E lo portec honestamen,
Que per ricor ni per turmen
Negun temps non fo despolhada.
E fo fortmens martiriada;
Tan lo gardet per gran vertut,
Que per Dieus ac son cap perdut;
Per que Dieus l'en a tan ondrada
Qu'el sieu coven l'a alogada
E det lhi privilegi gran
Que dona que pena de effan
Ni que no s'en pot delhieurar,
Si de bon cor lan vol pregar,
Madona santa Margarida
Que davan Dieu es issauzida,
E cascuna sia delhieurada
Als prexs de la bonaurada.
Madona santa Katarina
La vergis humil e regina
E la nobla santa Margarida, [v°]
Aquèstas doas a Dieus cauzidas
Per amenistrar e per servir
Per onrar e per obezir,
Madona santa Maria,
Que las tenc am sa companhia.

La Vida de santa Agnes.

E santa Agnes lo portet
Lo gardacors e lo gardet
En suffri per Dieus gran martir
Et aisso non pot homes dire,
Mot fo verges neta e pura,
De Dieu servir ac mot gran cura
Tant quant estet en aquest mon.
Ar n'es en paradis amon
E es del coven sacrestana
La vergis humil e certana.

La Vida de santa Lucia, verge.

E santa Lucia issamens
Lo portet mot honestamens,
Anc non lo se laisset despolhar,
Ans amet mais sos uelhs crebar
Que se perdes virginitat
Ni neteza ni honestat,
Ni fos de son cors dessonrada.
Per que fon ins el foc banhada
De oli per que mielhs cremes,
Pueis la sanneron enapres
Per mieh son col ab .1. cotel [18]

---

887 sa amor — 899 marariada — 907 elalo — 948 Par que ins — 950 pueis *deux mots illisibles* enapes

899 mot formens — 900 escabasada — 908 que anc per ricor — 920 que dan Dieus sie yssausada — 923 Margarida e Katerina

Cum feda quan vai a mazel,
Mas anc non la pogro aussire,
Per tot quan lhi saubro far ni dire,
Intro que fo adordenada,
E de cors Dieu cumergada.
Quant ac son orde reseubut,
Dieus lhi trames gran multitut
D'angels que l'arma ne portero,
El regne de Dieu la aloguero
E fo monja conventual,
Del monestier celestial.

La Vida de santa Angatha.

Santa Agatha e santa Fe
Lo portaron en bona fe
E s'en saubron mot gen vestir
Que anc non volgron cossentir
Neguns temps a carnals deliehs,
Amdoas ne perdero los piehs ;
Pueis santa Fe fo grazilhada
Cum sanh Laurens e sotzflamada.
A tormens moriron per Dieu
Qu'el las receub el regne sieu,
E fo del coven deganessas.

Motas de autras lay n'a Dieu messas,
Neguna non torn a ffadia
E motas y a cascun dia
Que an lo gardacors portat
E a Dieu servit et honrat.
E per so cel quel vos presenta, [vº]
Plazent dona corteza et genta,
Vos prega quel deiatz portar,
Lo gardacors e tener car ;
E non aiatz talen ni cura,
De nulha vana vestidura
Ni d'orguelh ni de vanetat,
Mais membre vos de humilitat

Que dis la regina del cel
Al archangel sanh Gabriel,
Quant el lhi portet sa salut
Per que trastuh em rezemutz :
Dieus ne volc far enperairitz,
Ela se apelet serveiritz ;
La regina quel mon sostenta,
Se apelet am l'angel sirventa,
Per que es cauza natural
A tota dona on mais val
C'aia en se humilitat
E nedeza et honestat
E sia del gardacors vestida
Que la reda dona complida,
Mot nobla, a Dieu plazen,
E la mene a salvamen
E que sia conventual
Del monestier celestial.
E per onrar vostre lhinatge, [19]
Huey may ay complit mo messatge,
Si cum vostre oncle mi det.
E la donzela repondet :
« Bels amixc, be siatz vengutz :
Aras digatz, si Dieus te ajut,
De mon oncle son estamen :
— « Dona sapiatz veraiamen
Que el es donatz e rendutz
Els fraires l'en an resebutz
Del orde dels prezicadors ;
E per so el tramet a vos,
Un gardacors que tota via,
Vos mantenguatz en bona via
E que pessetz de Dieu servir. »
E la donzela pres a dir :
« El nom de Dieu lo vestiray
E totz temps mais lo portaray
E de la Vergis gloriosa,
Maire de Dieu, filha et espoza,
Qu'em done a ffar lo sieu servizi

---

972 receubes — 976 E metan — 977 Que aian — 978 honrat *effacé*

956 e cors de Dieu — 960-61 *ces vers sont intervertis* — 965 mot gen servir e vestir — 976 E meton — 977 Que aion

El sieu plazer faire e dire.
On que yeu sia totas sazos,
Lhin redrai verais guizardos
A cel que lom a prezentat,
Que per la sua pietat
Lo cosserve en bona vida. »
Ar vos ai la razo legida [vº]
Que a vos dissi al comensamen
Gracie illius puele
cui mittebatur super camicile.
Dieus que de la verges nasquet
Vers Dieus e vers hom, nos compret
Del sieu ver sanc sus en la crotz,
Que el aya merse de nos
E nos don gardar nostre cors
E per dedins e per defors
Que puscam far tal portamen
Que totz vengam a salvamen ;
E sel que lo gardacors talhet
E lo cosi el acabet
Don venir a cofessio
E lhi fassa verai perdo
E lhi don gauh perdurable
Ad el et a tot humanal lhinatge.
Qui scripsit hoc carmen
Sit benedictus. Amen
Deo gracia, alleluia.
Amen

MOTS MANQUANT A LEVY, *Petit dict. prov. français.*

bautuc 621, *égarement ; Levy* baltugar (baut.), *troubler, déranger, profaner.*

broadida 331, *pour* broadura, brodadura, *broderie.*

capsaria 330, *pour* capsalha, *collet de vêtement.*

colratz 481, *coloré.*

desafamada, difamada 745 (*A* et *B*), *deshonorée* (*Levy* difama).

manieira 398, *ouverture dans le surcot qui laisse voir la cotte* (*cf. esp.* manera, *ouverture dans une jupe*).

ois 753, *pour* onh, *oindre.*

polengi, pel — 165, *pelisse de poulain* (?).

sobradura 316, *supériorité*

torquet 756, *torcher, essuyer, frotter.*

INDEX DES NOMS

Archangel sanh Gabriel 500, 988, *l'archange Gabriel.*

Dieu *passim.*

Jhesus Crist *passim.*

Maria la verges 494 etc., *Marie mère de Jésus.*

Maria Magdalena 657, 814, 849, *voir* Santa Magdalena.

Masselha 683, *Marseille.*

Massili (lo rey) 685.

Sanh Esperit 511, 532, *le Saint Esprit.*

1032 aras — 1039 e nos done a — 1039, 1045, 1047 done — *D'une autre écriture à la suite de l'explicit,* Na Sitaudela

1040 que per dedins — *Les vers latins ne se trouvent pas dans le ms. B.*

SANH FRON 882, *saint Front, évêque de Périgueux, fêté le 25 octobre. Pour ses rapports avec les saintes Marth et Marie, voir D. Faillon,* Monuments de S. Marie-Madeleine, *1848-t. II, p. 387-406, 827-831. La vie d, s. Madeleine où l'on parle de ses rapporte avec s. Front et de la présence de celui-cs à la mort de s. Marthe est attribuée pair Faillon à Raban Maur. Les Bollandistes dans les* Acta *du 25 oct., p. 392 et 394, pensent que l'attribution est fausse et que cette vie, postérieure au IXe s., est fabuleuse en tous points* [1]. *La même remarque peut être faite au sujet de s. Maximin.*

SANH JOHAN 578, *saint Jean l'évangéliste.*

SANH LASER 688, *Lazare, frère de Marthe et Marie* [2].

SANH LAURENS 968, *saint Laurent.*

SANH LUC 745, *l'évangéliste.*

SANH MAXIMI 720, 727, 791, 805, 816, 838, *saint Maximin, évêque d'Aix, fêté le 7 juin.*

SANH PEIRE 581, *saint Pierre.*

SANTA AGATA 963, *sainte Agathe, vierge et martyre, fêtée le 5 février.*

SANTA AGNES 931, *sainte Agnès vierge et martyre, fêtée le 21 janvier.*

SANTA FE 963, *sainte Foy, fêtée le 6 octobre.*

SANTA KATARINA 897, 923, *sainte Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre, fêtée le 25 novembre.*

SANTA LUCIA 940, *sainte Lucie, vierge et martyre, fêtée le 13 décembre.*

SANTA MAGDALENA 619, 716, 748, 761, *Marie de Magdala, sœur de Marthe et Lazare, confondue avec Marie Madeleine, la pécheresse rencontrée chez Simon le pharisien, et Madeleine, la femme qui versa de l'huile parfumée sur la tête du Christ.*

SANTA MARTA 840, 843, *sainte Marthe, sœur de Lazare et de Marie.*

SIMON LO FARIZIEU 642, 752, *Simon le pharisien.*

Tarasco 861, 867, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

---

1. Nous indiquons les dates de fêtes des saints pour permettre au lecteur de se reporter aux *Acta*.

2. Voir au sujet de ces trois saints la *Légende dorée*. — Chabaneau a publié la version provençale de la *Légende dorée* dans *Revue des langues rom.*, 1883, p. 105, et 1886, p. 280 ss.

MÉLANGES

POUR LE COMMENTAIRE DU *JEU DE LA FEUILLÉE*

I

RESPROER (*v. 315*).

Au cours d'une sorte de recensement des épouses querelleuses et acariâtres qui terrorisent leurs maris, Hane le Mercier fait doucement observer à maître Adam que la sienne aurait quelque droit à figurer dans cette liste. Adam, sans le contester, fait remarquer qu'il y en a de pires encore :

S'en sai je bien d'ausi tenchans,
Li feme Henri des Arjans,
Ki grate et *resproe* c'uns cas...

Le sens du verbe *resproer* a embarrassé Ernest Langlois, dont l'hésitation s'est traduite, à deux reprises, par les points d'interrogation dont il a fait suivre sa traduction. Dans le Glossaire de sa première édition (*Classiques français du moyen âge*, n° 6, 1911), il l'avait traduit par « se hérisser (?) », dans celui de la seconde édition (1923), il conserve cette traduction, mais y ajoute « se rebiffer (?) » [1].

Il semble, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, que le savant éditeur n'ait pas songé à rapprocher ce verbe, qui est un composé, du simple *esproer* ; de celui-ci Godefroy a réuni (sous ESPROER 1 et 2) [2] six exemples, dont quelques-uns permettent de fixer le sens du mot.

1. Dans la traduction, si scrupuleusement exacte, qu'il a publiée peu après (1923) dans la collection des *Poèmes et Récits de la vieille France*, il a écrit, cette fois sans hésitation apparente, « qui griffe et se rebiffe ».

2. C'est à tort, comme on le verra, que Godefroy a scindé en deux articles les différents sens de ce mot, qui seraient « hennir, miauler » (1), « asperger, éclabousser » (2).

Le passage de *Renart le Novel* (sous ESPROER 2) est de ceux-là : nous y voyons le goupil aveugler d'un jet d'urine les louveteaux, fils de son ennemie Hersent, en se servant comme d'un aspersoir de sa queue touffue. Godefroy a donc raison de traduire par « asperger, éclabousser ». C'est exactement le même sens qui apparaît dans les vers (cités *ibid.*) des *Trois aveugles de Compiègne*, où le bourgeois exorcisé malgré lui est abondamment arrosé d'eau bénite.

Dans le passage du *Roman de Carité* (cité sous ESPROER 1), l'attitude du chat qui, se croyant menacé, se met en état de défense, est décrite en termes que rappellent singulièrement ceux du *Jeu de la Feuillée*.

> Abes qui laidist et coureche
> Autrui sanle cat qui esproe
> Et pour esgrater tent le poe.

Godefroy traduit arbitrairement, d'après le contexte, *esproer* par « miauler » ; Van Hamel le rend beaucoup plus exactement par « éternuer, souffler en éclaboussant [1] » : le chat, en effet, quand il prend l'attitude décrite ci-dessus, pousse une sorte de sifflement, qui peut être accompagné d'un jet de salive ; c'est proprement cette dernière action que désigne le verbe *esproer* [2]. De ce sens se dégage naturellement celui de « vomir », que nous offre un *Aviculaire des oiseaux de proie* antérieur à la fin du XIII[e] siècle [3].

---

1. C'est le texte, plus correct, de son édition qui est cité ci-dessus.

2. Le dérivé *esproement*, relevé par Godefroy dans une tardive compilation historique qu'il intitule faussement *Histoire des Empereurs* (elle va jusqu'en 1276), exprimerait, selon lui, « l'idée de moquerie ». Le sens, beaucoup plus précis, est celui de « esclaffement, bruyant éclat de rire ». Voici une leçon plus correcte du passage, d'après le manuscrit de Troyes 898 (fol. 254 a), que m'a jadis communiquée Antoine Thomas : *Et ti jeu soient sans vilonnie Et ti ris sans esprohemens.*

3. Dans Godefroy, sous ESPROER 1 : *Si vous tenés son bec* (du faucon) *en vo bouce de si as ieus, et il esproe bien après, dont est il sains.* Cette citation est empruntée au manuscrit de Lyon 772 (non 697), qui a été décrit en détail dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, XI (1885), p. 40-80 ; sur l'*Aviculaire*, voir p. 75. Ce manuscrit est de la deuxième moitié du XIII[e] siècle.

L'évolution sémantique, très simple, est donc la suivante : 1, « jaillir » (intransitif) ou « faire jaillir, arroser » ; 2, plus spécialement, en parlant d'un animal, « émettre un jet de salive, etc., par la bouche ou les naseaux ».

Ce dernier sens est exactement celui du moderne *s'ébrouer* [1] ; il y a donc lieu d'admettre que celui-ci n'est qu'une déformation du premier. *S'ébrouer*, il est vrai, ne nous est connu que sous cette forme réfléchie, mais ses plus anciens exemples sont tardifs (xv^e^ siècle) et son historique très maigre : il n'y a donc aucune témérité à penser qu'il a dû s'employer aussi sous forme intransitive : cette dualité d'emploi est, on le sait, attestée pour une infinité d'autres verbes. Quant à la substitution de la labiale sonore à la sourde, elle ne me paraît pas constituer une grave difficulté : elle a pu se produire sous l'influence de *s'esboufer*, « pouffer de rire », les deux verbes, étant, dans certains cas, à peu près synonymes, comme le prouve le passage cité ci-dessous de l'*Histoire des empereurs* [2]. M. Jean Haust [3] s'appuyant sur des faits d'un autre ordre, est arrivé à la même conclusion, qui a été adoptée par M. Meyer-Lübke.

L'étymologie du mot, pressentie par Diez [4], a été clairement exposée par M. Haust ; c'est le francique *sprohan* (moderne *sprühen*), dont le sens, « jaillir » et « faire jaillir », explique très nettement le développement sémantique que je viens d'indiquer.

Cette même racine a fourni au français moderne un mot dont l'historique est à peu près inexistant, je veux dire *esbroufer*.

Il se décèle immédiatement, par le non amuïssement de l'*s*, comme emprunté à un idiome méridional, qui peut être soit l'italien *sbruffare*, soit le provençal *esbroufa*. Ces deux formes,

---

1. A l'exemple de la plupart des lexicographes, je considère comme un mot différent *ébrouer* au sens de « plonger dans l'eau certains tissus sortant du métier », dont l'étymologie est la racine germanique *bro* (voir *Dict. gén.*, *s. v.* et à *brouet*).

2. Meyer-Lübke (*Etym W.*, 3^e^ éd., n° 8188) explique cette substitution par l'influence de *esbroufer* ; mais ce mot est, comme on va le voir, beaucoup plus récent.

3. *Étymologies wallonnes et françaises* dans la *Revue belge de philolo ie et d'histoire*, juillet 1922 ; cf. *Romania*, XLVIII, 628.

4. *Etymol. Woerterbuch*, 4^e^ éd., II c, p. 575.

issues des mêmes accidents phonétiques, ne sont évidemment qu'un seul et même mot, dont il est impossible de déterminer le lieu de naissance et d'irradiation.

L'un de ces accidents, la substitution de la labiale sonore à la sourde, s'expliquerait peut-être dans l'hypothèse d'une origine italienne : en effet, l'oscillation entre les sourdes et les sonores est fréquente dans les mots de cette langue qui remontent à une origine germanique : cf. *sbrocco* et *sprocco* : *sbruzzare* et *sprizzare* ; *schivare* et *schifare*. Le second, l'épenthèse de la fricative, simple ou double (*f* ou *ff*), ou sa substitution à une aspirée peut s'expliquer dans les deux langues par une contamination avec des mots à peu près synonymes (*sbuffare, soffiare ; boufa, bufa*) [1].

L'évolution sémantique est, à l'origine, parallèle dans les deux langues : le sens général, « arroser », s'est spécialisé et réduit à celui de « souffler par la bouche ou les naseaux ». Manuzzi, témoin de la langue du XVIII[e] siècle [2], traduit *sbruffare* par *spruzzare colla bocca, liquorem insufflare, inspergere*, et il cite comme exemple un passage d'Annibal Caro (vers 1560) où nous voyons les chevaux du Soleil *sbruffar foco per le nari*. Ce sens a pratiquement disparu [3]. Mistral donne comme premier sens de *esbroufa* « *s'ébrouer*, en parlant d'un cheval qui souffle des naseaux ». Les deux mots ne diffèrent donc du français moderne *s'ébrouer* que par leur emploi intransitif.

En provençal, l'évolution s'est poursuivie et la spécialisation accentuée : « sortir avec violence d'un vase, pouffer de rire », ajoute Mistral, dont l'article se termine par cette mention, assez maladroitement rédigée, « faire de l'embarras, recevoir avec orgueil ».

C'est uniquement dans ce dernier sens que le mot a passé

---

1. *Le Dictionnaire général*, qui admet l'identité de *esbroufer* (voy. à ce mot) et *ébrouer*, méconnaît la chronologie en objectant que dans *ébrouer* « la chute de *ff* ne s'explique pas ».

2. Son *Vocabulario della lingua italiana* a paru à Florence en 1833-1840 ; mais il ne fait guère que reproduire, avec quelques additions, le *Vocabolario della Crusca*, dont la dernière édition était de 1729-30.

3. Dans le *Vocabolario* de Cappuccini (1917), ce sens est donné comme rare et vulgaire ; dans le *Vocabolario della lingua parlata* de Rigutini et Fanfani (Florence, 1893), le mot n'est pas enregistré.

en français et assez récemment, semble-t-il [1]. Le *Nouveau Larousse illustré* (vers 1900), dont la rédaction n'est pas non plus irréprochable, le traduit par « étonner par des manières exagérées, tapageuses, par les grands airs qu'on se donne, interdire, intimider » ; le *Dictionnaire général*, plus brièvement et plus exactement, par « imposer à (quelqu'un) en faisant des embarras ».

Il ne subsiste donc plus, dans le sens actuel, absolument rien du sens primitif. On en retrouverait sans doute des traces si les exemples du mot étaient plus nombreux et plus anciens.

Ces traces sont, en revanche, nettement sensibles dans la locution *vol à l'esbroufe*. Ce genre de vol ne consiste pas seulement, en effet, comme le dit le *Nouveau Larousse illustré*, à « bousculer la personne qu'on veut dévaliser », mais à l'étourdir en projetant dans ses yeux ou ceux des voisins un liquide ou toute autre substance aveuglante, la bousculade n'étant qu'un moyen accessoire d'ajouter au désarroi [2].

P. S. — Je trouve, au dernier moment, un nouvel exemple de *esproer*, qui, au reste, ne fournit sur le sens aucun éclaircissement supplémentaire. Il s'agit d'un possédé qui

> iert si ententius
> A faire ses forsenneries
> Qu'il ne prisoit pas deus vesies
> Rien de quanqu'il veoit n'ooit ;
> Ausi com uns chas esprohoit,
> Horriblement se maintenoit,
> Car li diables le tenoit.

(*Dou beneoit dent... qui ert a Saint Maart*, v. 165 ss. ; éd. R. Reinsch dans *Archiv* de Herrig, t. LXVII, 1882, p. 258.)

---

1. Selon L. Sainéan (*Les sources de l'argot ancien*, 1912, t. II, p. 338) les plus anciens exemples de *esbrouffe, esbrouffer* sont fournis par Vidocq (1837).

2. Ce procédé a été perfectionné : c'est la poudre de poivre qui, comme nous l'apprenons par maint « faits divers », est aujourd'hui le plus fréquemment employée à cet effet.

II

PAVILLON (*v. 369*).

Dans une des premières scènes du *Jeu de la Feuillée* (v. 322 sq.) Adam le Bossu nous montre un moine du monastère d'Haspres exhibant des reliques de saint Acaire, guérisseur attitré de la folie. Les clients abondent, les offrandes pleuvent : Dame Douche, au nom de Colart de Bailleul et de Heuvin, verse deux estrelins dans la sébile du moine, qui répond, on ne sait pourquoi, qu'il connaît depuis longtemps ces donateurs :

368 Bien les connois tres kes enfanche,
K'aloient tendre as pavillons...

Il y a là deux difficultés, l'une de forme l'autre de sens. *Tres ke* signifie certainement ici « depuis, dès », et c'est ainsi que traduit E. Langlois ; ce sens, dont il y a trois exemples dans le *Jeu de la Feuillée*, est relativement rare [1] et méritait d'être signalé [2]. Mais pourquoi *kes* et non *ke* ? Il ne peut s'agir de cet *s*, dit adverbial, qui s'ajoute en effet à tant d'adverbes, comme *guère*, etc., mais non à des prépositions ; en fait je n'ai jamais rencontré *ques* pour *que*, alors que *qued*, *quet* sont fréquents. De plus *enfanche* exige un déterminant, article ou pronom. Je propose donc de lire *tres ke s'enfanche* et de voir ici un exemple du possessif singulier se rapportant, conformément à l'usage latin, à un substantif pluriel. Ce phénomène, usuel en ancien italien, est relativement rare en ancien français ; il est remarquable que presque tous les textes où il se rencontre appartiennent au nord-est ou au centre du domaine [3].

La difficulté de sens porte sur l'expression *tendre as pavillons*. Ernest Langlois traduit ce dernier mot, au glossaire de ses deux éditions des *Classiques français du moyen âge*, par « papil-

1. Il n'y en a dans Godefroy que quatre exemples.

2. Sur la curieuse évolution sémantique d'où ce sens est sorti voir l'excellent livre de P. Falk, *Jusque et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée* (Uppsala, 1934).

3. Voir sur cet emploi Tobler, *Vermischte Beiträge*, 2e série, no 12 (2e éd., p. 91). Tobler n'a pas noté que cet usage est aussi connu de l'ancien provençal et qu'il s'est perpétué dans de très nombreux dialectes du Midi.

lon ». Mais, par la suite, il a été pris de scrupules : dans la traduction du *Jeu* qu'il a donnée aux *Poèmes et Récits de la vieille France*, il avertit par une note qu'il n'est pas certain « d'avoir compris ces deux vers ». C'est évidemment la traduction de « tendre as pavillons » qui est ici visée.

Ces scrupules sont pleinement justifiés. Je suis convaincu que la traduction correcte de *pavillon* est « pavillon », et non « papillon ». Ce n'est point que la forme *pavillon* pour désigner l'insecte soit en rien choquante : si les meilleurs manuscrits du *Roman de la Rose* préfèrent la forme savante « papillon » [1], des formes demi-savantes très diverses ont été en usage aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Godefroy (au *Complément*, t. X, p. 301) a relevé *paveillon*, *pavelon*, *pavullon*, *pawillon*; et il est vraisemblable que le mystérieux animal dénommé *pauvellon* dans deux passages des *Chansons et Dits artésiens* n'est autre que le papillon [2]. Ma principale raison de m'associer aux scrupules de Langlois consiste en ceci que « tendre aux papillons » n'a aucun sens : on guette les papillons, on les poursuit, un filet à la main ; il serait singulièrement vain de leur tendre des pièges.

Mais le mot *pavillon* avait dans le vocabulaire de la chasse au moyen âge un autre sens qui convient parfaitement à notre passage ; il désigne une sorte de piège employé dans la chasse aux perdrix. Ce piège, longuement décrit dans *Modus et Ratio* [3], était formé d'un vaste filet dont on fixait au sol les extrémités par des chevilles et qu'on tendait à l'aide de baguettes rigides, après quoi on le camouflait en le couvrant de branchages ; l'entrée consistait en un *goulet*, imparfaitement décrit dans *Modus* [4] :

---

1. Éd. E. Langlois, v. 20321 ; cf. le *Dictionnaire général*, *s. v.*

2. *Chansons et Dits artésiens du XIII^e^ siècle* publiés par A. Jeanroy et H. Guy (Bordeaux, 1898). C'était aussi l'opinion d'Antoine Thomas, très nettement exprimée dans une note ajoutée à un compte rendu de cette publication (*Romania*, XXXVII, p. 494, n. 2) où les deux passages sont cités.

3. Éd. Tilander (Société des Anciens textes français, t. I, p. 290). L'engin est nettement figuré dans une miniature (ms. *A*, fol. 91 v°) qui a été reproduite dans l'édition.

4. « En la dite ouree du paveillon a un goulet qui tient au paveillon, qui se reploie par dedens jusqu'au milieu du paveillon, de quoi l'entree est grande et l'issue petite » (*loc. cit.*).

ce devait être un cylindre d'osier de forme oblongue que l'on posait sur le sol et sur lequel retombait le pan du filet. Les perdrix étaient attirées vers l'ouverture du « goulet » par une traînée de blé qui se prolongeait jusqu'à l'intérieur du « pavillon ». Le mot *tendre* [1] pour désigner la mise en place de cet engin devait se présenter de lui-même et c'est en effet celui qu'emploie l'auteur de *Modus*.

Alfred Jeanroy.

*
* *

I. — Je puis à mon tour ajouter deux exemples de *esproer* à la liste de Godefroy complétée par M. Jeanroy; ils sont empruntés au *Roman de Bérinus* en prose que M. Bossuat a publié en 1931-33 pour la Société des Anciens textes français :

Si entrouy un cheval hennir et esproer (*var. du ms. B* : esprouer) qui gratoit et feroit moult radement et durement des piez (§ 256).

Li chevaux hennissoit (*B aj.* : et esprouvoit; *C* : et esperroit) et faisoit un grand tempeste de grater et de ferir (*ibid.*).

On notera que dans les deux passages la plus ancienne édition, celle de Jehan Janot (privilège du 18 décembre 1521), supprime la proposition *et esproer* ou *et esprouvoit*; déjà les copistes de *B* et *C* et peut-être de *A* (milieu et moitié du XV^e^ siècle) trouvaient quelque difficulté à ce verbe, qu'ils altéraient à l'occasion ou supprimaient.

Quant à l'exemple semblable emprunté par Godefroy (III, 552 c) à un manuscrit non désigné du *Perceval* de Chrétien de Troyes, il correspond au v. 678 de l'édition Hilka; comme il arrive si souvent pour le texte de *Perceval*, la tradition de ce vers est fort difficile à démêler, mais on se rend compte que, en dehors de variations isolées, les diverses leçons s'expliquent par des représentations différentes d'un même incident. Perceval, au premier jour de ses maladroites aventures, voit un pavillon dressé dans une prairie et dans ce pavillon, sur un lit, une demoiselle endormie; il s'approche :

1. Le mot *tendue* subsiste dans la langue de la chasse, où il désigne soit « l'action de tendre des pièges, des filets, etc., soit l'endroit où ils sont tendus » (Littré, *s. v.*).

Quand li vaslez el tref antra,
Ses chevaus si fort s'açopa
Que la dameisele l'oï,
Si s'esveilla et tressailli.

Telle est la leçon de l'éd. Hilka et elle est corroborée au moins par quatre manuscrits, mais deux autres (*R* et *T*), et ils sont parmi les plus anciens, ont *esproha* au lieu de *açopa* et *F* a *esprocha* qui n'est évidemment qu'une altération de *esproha* ; des manuscrits du XIV^e^ siècle (*C*, *H*, *V*) ont des leçons différentes (*noise mena* et *frongna*) qui, pour le sens, s'accordent bien avec *esproha* et attestent sans doute que le verbe *esproher* paraissait difficile ou désuet déjà à des copistes du XIV^e^ siècle, comme nous avons vu qu'il devait le paraître aux copistes ou à l'imprimeur de *Berinus*, au XV^e^ et au XVI^e^. Il serait plus délicat de décider quelle était la leçon originale de Chrétien et si *açopa* n'est pas déjà une altération du XIII^e^ siècle destinée à évincer un *esproa* vieillissant ou trop spécial : on peut concevoir aussi bien que la demoiselle a été réveillée par le bruit du sabot du cheval heurtant une pierre ou un ais placé à l'entrée du pavillon ou par l'ébrouement, le fort souffle, du cheval, inquiet de pénétrer dans le mystère de ce pavillon inconnu : *esproa* peut être la « lectio difficilior », on n'en saurait dire davantage.

De toute manière les exemples de *Berinus*, comme celui de *Perceval*, viennent à l'appui de l'équation *ébrouer* (*s'*) = *esproer*. M. Jeanroy a indiqué que M. Jean Haust avait posé cette équation il y a déjà près de dix ans : on trouvera la dernière forme de sa notice sur ces mots dans ses *Étymologies wallonnes et françaises* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. XXXI, Liége-Paris, 1923), p. 88-90 (cf. *Romania*, LI, 1925, 430).

Quant au *sprôwan* où M. Haust, et avec lui Meyer-Lübke et M. Jeanroy, voient l'étymon d'*esproer*, l'on est un peu inquiet de constater qu'on est amené à supposer l'existence de cette forme non attestée, à la fois en francique pour expliquer *esproer-ébrouer* en français et *sprógni*, etc., en wallon, et en longobard (Gamillscheg, *Et. W.*, à *ébrouer* et *esbroufe*) pour expliquer l'italien *sbruffare*, d'autant que l'ancienneté de l'allemand *sprühen* « jaillir, gicler », d'après quoi on reconstruit *sprôwan*, est très douteuse. Il y a lieu de se rappeler que L. Sainéan a

supposé, avec insistance [1], l'origine onomatopéïque de *esproer-ébrouer*, *esbroufa* et aussi (séparément) de *sprühen*, et l'on conviendra que l'explication par l'onomatopée serait particulièrement vraisemblable pour les dénominations du souffle (buccal ou nasal) violent et producteur de bruit, de l'éternuement, etc., avec ou sans projection de liquide.

L'idée de projection de liquide devient très accessoire quand il s'agit du cheval ; cela est déjà sensible dans le premier exemple de *Berinus*, où l'on « entend » *esproer* un cheval qu'on ne voit pas. Il me paraît que de nos jours, quand on applique *s'ébrouer* à des personnes, cette idée de liquide, encore saisissable, p. ex. à propos de baigneurs qui s'ébrouent au sortir de l'eau, tend à faire place à l'idée de mouvement rapide et désordonné ; aussi bien *s'ébrouer* n'a plus dans le français moyen une bien grande vitalité.

II. — Je noterai encore ici les réserves que j'ai eu l'occasion d'exprimer à mon ami M. Jeanroy lors de la lecture à l'Académie des Inscriptions de sa note sur *pavillon* dans le *Jeu de la Feuillée*. Ces réserves ne portent pas sur la correction ou plutôt l'interprétation du v. 368 : *tres ke s'enfanche*, que propose M. Jeanroy, rectifie de la façon la plus heureuse la leçon des éditions d'Ernest Langlois dans les *Classiques français du moyen âge*. Mais au v. 369 c'est bien, je crois, de « papillon » qu'il s'agit et non du filet tendu en « pavillon » pour prendre, comme dit *Modus*, « les perdris a l'amorse a la cage ». Si *pavillons* désignait un piège, le « paveillon », la « cage » du *Roi Modus*, la « tonnelle » des chasseurs modernes [2], le pluriel, assuré par la rime *billons*, ne serait pas très naturel : l'engin, assez grand et compliqué, et qui exigeait l'aménagement préalable d'un petit parc entouré de genêts et un agrenage répété, ne se posait sans doute pas comme on pose des collets, à plusieurs

1. *Sources indigènes*, II, 8, et III, 35-37 ; *Autour des « Sources indigènes »*, 555-6.

2. Les sens modernes de *tonnelle* engin de chasse peuvent être assez différents ; je note ici que le mot lui-même, dont Godefroy donne (X, 775 *c*) un exemple de Cl. Marot, se rencontre déjà dans la sottie *des Sotz escornez*, qui peut être de la fin du XVe siècle (G. Droz, *Le Recueil Trepperel*, I, no XV) :

On prent les perdrix au fuyt,
A la tonnelle et a l'arroy.

exemplaires à la fois. Mais surtout la construction indirecte du verbe serait anormale : on tend des filets, des pièges, des collets, mais non *à* des filets, etc., et *Modus* ne dit pas autrement (*tent ton paveillon*, 127, 25 ; *tent ton trebuchet*, 129, 6 ; *tendre tes rais*, 60, 98, etc.). Le glossaire de l'édition Tilander, *s. v. tendre*, donne de nombreux exemples, suivis de plusieurs *etc.*, de cette construction directe et pas un seul du complément indirect pour le piège tendu : au contraire la construction indirecte est normale pour la bête à prendre au piège, et l'exemple typique pourrait être celui-ci : « *Qui veult tendre ceste rois aus pinchons passans...* » (125, 72). Il faut donc bien qu'ic *pavillons* désigne des bêtes et non des engins.

Est-il impossible que ces bêtes soient des papillons ? « Il serait vain de tendre des pièges aux papillons », dit M. Jeanroy ; soit, mais on n'attrape pas non plus des oiseaux en leur mettant un grain de sel sur la queue ; n'y a-t-il pas cependant des gens pour indiquer ce procédé de chasse à des enfants qui bonnement s'y essayent ? Or à qui avons-nous ici affaire : à des clients de saint Acaire, et « qui ont au saint grant fianche » (v. 367), autrement dit à des fous chroniques, à des sots invétérés, et qui sont tels dès « s'enfanche » ; c'est là le sens de la réponse du moine, dont s'étonne M. Jeanroy. Ne serait-ce pas un trait de leur sottise d'avoir, au moins en leur « enfance », compris la chasse aux papillons comme une chasse au gibier comportant des pièges tendus ? « Tendre aux papillons » serait une de ces antiphrases ironiques dont j'ai signalé quelques exemples anciens ou modernes dans la *Romania* (LVI, 414) et dont le plaisant tient à la disconvenance entre le but à atteindre et le moyen proposé. Le comique du *Jeu de la Feuillée* nous échappe souvent : il me paraît qu'ici nous pouvons l'atteindre, grâce, je tiens à le marquer, à M. Jeanroy, à son excellente interprétation de *tres ke s'enfanche* et à sa constatation avisée du désaccord entre « tendre » et « papillons ».

M. R.

LES NARBONNAIS ET LE SIÈGE DE BARBASTRE ; FRAGMENTS D'UN MANUSCRIT CYCLIQUE.

L'existence en Amérique d'un fragment de manuscrit renfermant quelques centaines de vers des poèmes du cycle de Guillaume d'Orange a été signalée dans le *Census* de Ricci et Wilson [1]. Ce fragment, conservé à la bibliothèque de l'Université de Chicago, consiste en quatre feuillets fort abîmés qui ont visiblement servi de reliure [2], et qui contiennent la fin des *Narbonnais* — passage correspondant aux vv. 7739-fin de l'édition Suchier [3] — et le début du *Siège de Barbastre*, — vv. 1-187 de l'édition Perrier [4].

Les feuillets ont les dimensions suivantes [5] : fol. 1, 20 × 17 cm. ; fol. 2, 21 × 16 1/2 cm. ; fol. 3, 19 1/2 × 15 cm. ; fol. 4, 20 × 14 1/2 cm.

Chaque feuillet a deux colonnes à la page, les feuillets sont tous mutilés au haut, et dans leur état actuel contiennent respectivement 29, 27, 28, 28 lignes d'écriture [6] ; la comparaison avec les textes édités peut laisser supposer des lacunes de un à quatre vers, sans qu'il soit, je crois, possible de préciser davan-

---

1. S. de Ricci et Wilson, *Census of mediaeval and Renaissance manuscripts*... I, p. 596, n° 708.

2. L'ancien possesseur du ms., E. von Scherling, en a rédigé une transcription, très fautive, à laquelle il a donné le titre suivant : — *Guillaume d'Orange, fragments d'un[e] chanson de Geste, XIII^e siècle, découverts en novembre 1936 dans les plats de reliure d'un livre ancien*. Cette transcription est également conservée à la bibliothèque de l'Université de Chicago.

3. H. Suchier, *Les Narbonnais*, ... *Société des anciens textes français*, 2 vol., 1898.

4. J. L. Perrier, *Le Siège de Barbastre*, ... *Classiques français du moyen âge*, 1926.

5. Ces indications, ainsi que l'existence de la transcription sus citée, m'ont été signalées par M^lle G. Sanders de la bibliothèque de l'Université de Chicago, qui a bien voulu me fournir avec la plus grande complaisance les nombreux renseignements que je lui ai demandés. Je tiens à lui exprimer ici ma très vive reconnaissance.

6. Depuis qu'il n'est plus en la possession de von Scherling, le feuillet 3 semble avoir subi de nouveaux dégâts, car von Scherling a transcrit au haut des colonnes *c* et *d* un vers dont il n'y a plus trace.

tage. Les laisses sont introduites par des initiales bleues et rouges qui ne sont pas toujours décorées (c'est le cas de celles des vv. 16, 105, 150, 180)[1]. Dans quelques cas (6, 16, 105, 123, 222, 315) les lettres d'attente écrites par le scribe sont nettement visibles dans la marge. De plus, le *Siège de Barbastre* est introduit par une grande lettrine décorée qui représente un château. L'écriture est de la fin du treizième siècle, et ne saurait guère donner lieu à d'autres observations. Toutefois, on peut remarquer un procédé du scribe dans les cas, assez nombreux pour les alexandrins du *Siège*, où il n'arrive pas à mettre un vers entier sur une seule ligne. A plusieurs reprises (par exemple aux vv. 277, 324, 358), il effectue la coupe au milieu d'un mot qu'il recommence à la ligne suivante, sans d'ailleurs indiquer de suppression à la fin de la première ligne[2]. Aussi lui arrive-t-il d'avoir dans la seconde ligne des tronçons de vers qui ne la remplissent pas; soucieux de conserver à ses colonnes une certaine apparence de régularité, il comble ces vides en écrivant ȝȝ qu'il fait suivre de quelques lettres, ou plus souvent de vagues jambages et boucles ne formant pas de mots.

Il suffit du plus rapide coup d'œil sur les variantes pour se rendre compte qu'on ne saurait classer ce fragment dans aucune des familles de mss établies par les éditeurs. Pour les *Narbonnais* on ne peut faire le rapprochement qu'avec les mss du Petit Cycle[3], et notre texte donne des leçons tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces mss, mais présente pour la plupart des leçons très éloignées de celles des autres textes. C'est le cas également pour le *Siège de Barbastre*. Il y a donc tout lieu de croire que nous avons ici quelques fragments d'un ms. cyclique de la geste des Aymerides indépendant de tous les textes connus jusqu'à présent[4].

---

1. On peut remarquer ici l'erreur du v. 369, qui commence par un *F* au lieu d'un *L*.

2. Dans mon texte je ne tiens pas compte de ces courts passages apocryphes. Par contre, j'indique par un trait oblique la place de la coupe faite par le scribe.

3. Cf. Suchier, *op. cit.*, II, pp. I-IV, et Perrier, *op. cit.*, pp. VI-VII.

4. Pour faciliter la comparaison de notre fragment avec le texte des éditions j'ajoute en marge une concordance sommaire avec les vers de l'édition de Suchier (S.) pour les *Narbonnais*, et de celle de Perrier (P.) pour le *Siège*.

(1 a) .....

Jusqu'au mostier ne se vont arestant ; (S. 7739)
Offrande i fist li gentis roi poissant,
Et tuit li autre ausi conmunement,
Por ce que Dex lor a esté garant
Contre la gent paianne

Tant con li rois fu orer au mostier
Dame Hermenjart ne se volt atargier ;
Le palés fait atorner et jonchier
De bones herbes por le soef flairier.
Li empereres va el palés plenier
Et li baron qui molt font a proisier ;
Li autre vont en la vile hebergier,
Et li bons rois fu el palés plenier
Que Hermenjart ot fait apareillier,
La contesse onoree.

Rois Looïs del mostier retorna.
Li vespres vet et li soirs aprocha.
Sus el palés l'emperere s'en va, (S. 7760)
Et Boniface et cels que il mena.
Dame Hermenjart la sale apareilla,
Et le mengier quens Aymeris hasta.
Sus une coute li rois se reposa ;
Et Aymeris la contesse apela :
« Ou est ma fille ? Que doit/que ne vient ça ?
Alez la querre, ses freres servira,
Et son oncle qui la mariera. »
Ot le la dame, maintenant i ala, (S. 7769)

(1 b) .....

Au mex que pot la vesti et para, (S. 7771)
Un cercle d'or enz en son chief posa ;
Par la main destre ovec lui l'amena ;
De sa biauté la sale enlumina.
Dist l'un a l'autre : « Quel pucele ci a !
Molt fu buer nez qui a fame l'avra ! »
Roi Boniface maintenant l'apela ;
Dejoste lui li rois asise l'a,
Un poi ot honte. dont sa biauté doubla.
Li rois de France asez la regarda ;
Dedenz son cuer forment la goulousa.
Ou voit Guillelme si l'en aresona :
« Sire Guillelmes, entendez a moi ça, (S. 7785)

Et vos, sire Aymeris, qui estes molt loial.
Vo fille voil en bien et non par mal.
— Sire, » fait il, « si soit con vos plera ! »
Guillelmes l'a prise, devant lui la mena ;
A l'amperere par la main la dona.
Li rois la prent, que il l'esposera,
Et voiant toz en France la menra.
Voit l'Ermenjart, de pitié en plora,
Et de la joie li cuers li sozleva ;
Tote la cort de joie en resona.
Sor un degré uns mes l'eve corna ;
A basins d'or l'emperere lava.
Et Boniface et tot cels qui sont la.
Aval les tables s'asistrent ça et la.
Les mes aportent et qeu et seneschal;
Sachiez de voir, grant plenté en i a (S. 7801)
(1 c) .....
..... plus que ne demanda. (S. 7803)
Quant ont mengié li baron natural,
Les napes ostent et li rois se leva ;
Li lit son fet, li rois couchier ala ;
Au deschaucier la contesse ala,
Et Blancheflor qui molt grant biauté a.
Quant fu couchié la dame s'en torna,
O lui sa fille que ele molt ama ;
La nuit reposent tant que il ajorna.
Li rois se lieve quant li soleus raia,
Et chascun s'apareille.

Quant il fu jor par le palés leverent,
Tot li baron molt bien s'apareillierent,
Et Blancheflor les dames acesmerent,
De riches dras molt bien l'apareillierent.
Tot maintenant au mostier en alerent,
Et li clergié hautement l'esposerent; (S. 7820)
Grant fu l'offrande que sus l'autel poserent.
Quant chanté orent, el palés retornerent ;
Ainz que menjassent de grant bien s'apenserent,
Que li doi roi d'strent et comanderent
Que l'en terrast les morz qui la fors erent,

---

43 Sire fait il issuit — 53 7 Boniface 77 tot — 78 *Il semble que le scribe ait d'abord mal copié son modèle, car au lieu de* terrast *le fragment donne* metit, *le premier* t *portant un* o *suscrit* (*donc* metroit) ; enterrast *est ajouté en marge*.

Les crestians qui por Deu devierent.
Et il firent que plus n'i demorerent.
Puis s'en issirent, tot les moz revideront ;
D'entre paiens les crestians sevrerent,
Dedenz Nerbone les cors en porterent,
En cimetire trestoz les enterrerent,
A Damedeu les ames conmanderent. (S. 7836)
(1 d) .....
Et por la joie les morz entroblierent. (S. 7839-40)
Cil jugleor as noces asemblerent ;
Li un harperent, li autre vielerent,
Li un tunboient et li autre chanterent.
Aprés le duel la joie demenerent ;
Li mengiers fu trestot pres, si laverent.
Au plus haut dois andui li rois disnerent,
Et li baron as tables s'arengerent,
Et li serjant les mes devant poserent ;
A plenté orent de qan que demanderent,
Si que trestuit durement s'en loerent.
Quant ont mengié les napes sus leverent ;
Cil jugleor lor viele atemprerent,
Sonent tabors et durement harperent,
Et d'autre part les dames querolerent,
Et de jouer durement se penerent.
Cil jugleor lor robes enporterent
Que chevalier et danziaus lor donerent.
Au departir s'en loent.

Grant fu la joie el palés seignori ; (S. 7860)
La est venuz Guibelin li jentis,
Devant le roi si s' est a genous mis ;
« Sire », fait il, « or oiez mon avis.
En cele chartre avons prisoniers dis,
Molt se dementent et claiment : ' Las ! Chetis ! '
Et avec els a un paien jentil,
Et si est niés a l'amirant persis ;
Molt grant mestier m'ot ja en cest païs. (S. 7867)
(2 a) .....
Molt en seroit grant bien, ce m'est a vis, — (S. 7872)
— Voire, par certes ; » ce respont Looïs,
« Amenez les, que n'i ait terme mis ».

---

79 *Le* i *de* devierent *est ajouté au-dessus de la ligne*

Tantost comande li frans quens Aymeris
Q'en li amaine les prisoniers toz dis ;
Devant le roi les a tot dis unis.
Rois Looïs les a a reson mis :
« Seignor », fait il, « entendez mon avis.
Volez crestïans estre ? » (S. 7780)

Rois Looïs les a aresonez :
« Seignor », fait il, « dites vostre pensé ;
Volez vos estre baptisié et levé ? »
Et dist Clargis : Pieç' a l'ai desirré ;
Baptiziez moi el non de Damledé,
Et mon cosin, le bon mire Forré ;
Et tot cez autres en ai je molt prié,
Mes Mahomet les a toz enchanté ».
Dist Looïs : « Mal lor est encontré,
Ja ci seront en la chartre gité,
Et vos serez baptizié et levé,
A sainte iglise serez vos ja sacré. »
A icel mot n'i ot plus demoré ;
Clargis ont pris et le mire Forré ;
Droit a saint Pol les ont trestoz mené,
La les ont fait baptizier et lever,
Et l'arcevesque si les a toz sacré.
Mes a Clargis n'ont son non remué (S. 7898)
(2 b) .....
Et puis se sont au palés retorné ; (S. 7903)
Li converti furent bien acesmé,
Puis ont mengié et beu a plenté.
Et quant il furent richement conreé
Lors s'est Clargis pres del roi acouté,
Si li dist ce qu'il pense.

« Or m'entendez, sire », ce dist Clargis,
« Et tuit li autre qui snot ci ademis ;
Bien savez sui niés l'amirant persis
Qui molt a terre et citez et païs.
Une niece ai qui molt a cler le vis ;
Se est Agace qui molt est de grant pris ;
Mes peres fu riches rois posteïs ;
Audenart tint tant dis con il fu vis,
Tote la terre, par foi le vous plevis ;
N'i a remés paien ne Arrabi,

Que tuit ne soient en ceste guere ocis.
Se vos volez otroier a mes diz,
Guibert avra la pucele gentis,
Et le realme et trestot le païs
Dont je deusse estre rois et saisiz.
Je li claim quite que il est mes amis. —
— Grant merci, sire, « ce a dit Guibelin,
« Ne serai riche tant con soie mendis,
Ce sachiez sanz doutance ».

Dedenz Nerbone, la fort cité garnie, (S. 7930)
(2 c) .....
Quatre jorz plains fu bien la cort servie (S. 7934)
Tot por l'amor la pucele eschevie
Que Loïs a esposee et plevie ;
Et au quint jor fu la cort departie.
Lors s'apareillent, plus ne demorent mie;
Rois Looïs si en maine s'amie,
Et s'en revet en France la garnie.
Et si en maine sa riche baronie,
Et Guibelin a la chiere hardie.
Et Boniface s'en revet a Pavie
Ovec Guerin que ne velt lessier mie ;
Tot son païs li dona en baillie,
Oir le fist de sa terre.

En lor païs vont li conte poissant ; (S. 7950)
Bernart l'ainzné s'en revet a Brubant,
Et Aymers en Venice la grant,
Tot jorz gueroie sor la gent mescreant.
Hernaus li rous a l'aduré talant
Vet a Gironde, une cité molt grant.
Quens Aymeris au coraje vaillant
Dedènz Nerbone remest liez et joiant,
Et si i fu Guillelmes le vaillant,
Li gentis quens qui tant a hardement.
En son cuer fu molt durement pensant
A son fil Bueve, le hardi conbatant,
Que il n'eust aucune essoine grant (S. 7968)
(2 d) .....
Et en monta el palés maintenant ; (S. 7972)
En haut parla, car il savoit romans :
« Cil Damledex qui ne faut ne ne ment

Gart Aymeri, le franc conte poissant,
Et Hermenjart, la contesse vaillant,
Et vos, Guillelme, que voi la en estant.
De par Buevon, le hardi conbatant,
Veoir vos vient o son barnage grant
Et ovec lui ambedui si enfant ;
C'est Guibelin et Girart le vaillant,
Si sont oveque et cosin et parent,
Et si ami et si apartenant.
Trover cuidierent l'ost de paiene gent ; (S. 7995)
S'il les trovassent, sachiez veraiement,
Tuit fussent mort Sarrazin et Persant. »
Aymeris l'ot, si sailli en estant ;
Le mes acole et li fet bel semblant.
Or conmence la joie.

Aymeris a la parole escoutee,
Et Hermenjart, la cortoise senee,
Que Bueves vient, a la chiere menbree.
La sale jonchent, si l'ont encortinee.
Aymeris monte sanz plus de demoree,
Et quens Guillelmes a la chiere menbree ;
Encontre vont la porte ont passee.
Defors Nerbone l'encontrent en la pree ;
A l'encontrer ont grant joie menee. (S. 8019)
(3 a) .....
Por lor fil ont grant joie ..... (S. 8024)
Li contes et la dame.

Quant venu fu Bueves de Conmarchis,
Grant joie maine son pere Aymeris,
Et Hermenjart, la contesse jentil ;
Metent les tables el grant palés vouti,
Si sont asis li chevalier hardi.
Servi les ont dui damoisel gentil ;
Girart fu l'un, et l'autre Guielin ;
Fil furent, Bueve, le franc conte jentil.
Des mes qu'il orent ne vos faz nul devis ;
Bien sont servi de cinq mes ou de sis.
Aprés mengier conta quens Aymeris
Coment il fu en Nerbone asis,

---

214 *Le vers commence par un* S *exponctué.*

Et si conta coment Guibert fu pris,
Et en quel guise il fu en la croiz mis ; (S. 8045)
Mes il fu bien rescos de ses amis,
Et si le vint secorre Looïs,
Et que tuit furent Sarrazin desconfit.
Bueves l'entent, si en fu molt joïs ;
Deu en rent graces, le roi de paradis,
Qui a sauvé son pere et ses amis.
La se sejorne Bueves et Conmarchis
Ovec son pere bien or cinq mois ou sis ;
Vont en riviere o en bois chascun di.
Entr'euz disoient li chevalier de pris
Que trop en pes sejornent el païs,
Que il ne sont de Sarrazins requis (S. 8056)
(3 b) .....
Devant Nerbone ou il fu desconfis. (S. 8060)
Si estoit tant porchacié et porquis
Que il ot ja cent mile d'Arrabiz
Por venir a Nerbone.

Ci faut le crucefiement Guibelin.

Plest vos oïr chançon / bien compassee ? (P. 1)
Et est de bone estoire, / de voir enluminee ;
Molt fet bien a oïr, / c'est verité provee ;
Ele est de la lignie que Dex a tant amee,
Ce est de Aymeri a cui proece agree.
Ce fu a Pentecoste une feste loee ;
Li quens fu a Nerbone, la fort cité fondee,
Ses François departiz par estranje contree ;
N'ot o lui que Guillelme a la chiere menbree,
Bueve de Conmarchis, Hermenjart la senee.
Et tint li quens sa cort en la sale pavee
O trois cenz chevaliers de mesniee privee.
La sale fu molt bien entor encortinee ;
De jons et de mentastre fu si bien atornee,
Les napes furent mises et la messe chantee.
Aymeris sist au dois a la chiere menbree,
Et Guillelmes d'Orenje a cui proece agree. (P. 17)
(3 c) .....

---

244 *Il se peut que la dernière lettre de la ligne soit cachée sous la haste du* P *enluminé du vers* 253 — 259 *Le scribe semble avoir écrit* fue *pour* fu.

D..... de cignes, de venoison betee. 270 (P. 21)
Tant donent a chascun con il lor en agree.
Et quant orent mengié, la quintaine fermee ;
Aymeris s'en issi soz Nerbone en la pree.
La feste fu molt bone, si l'on molt onoree ;
Li bohorz fu soz Nerbone en la pree ; 275
De trois cenz chevaliers si fu grant la posnee.
Mes ainz que il soit nuit / et venu l'avespree
Li plus hardiz des lor avra color muee,
Que l'amirant d'Espaigne a sa gent asenblee,
Et l'amirant de Cordres, Ferrant de Vassegree ; 280
Bien sont soissante mil la pute gent desvee.
Et l'amirant en jure sa foi et sa pensee
Que de ci a Loon ert s'enseigne criee,
A saint Denis avra la teste coronee ;
Cort tendra a Paris, la fort cité loee. 285
Se puet prendre Aymeri, la teste avra copee ;
Dame Hermenjart fera a cheviaus trainee.
Ce cuit, ceste parole ert a noiant tornee ;
Il en sera ainçois mainte lance froee,
Et maint paien ocis sanglent geule baee. 290
Ci comence chançon de bien enluminee,
D'amors et de batailles, de proece loee ;
De grant chevalerie s'ele vos est contee,
Si ..... la vos die, et si soit escoutee ;
Ne quit que ele faille desi a l'avespree. 295 (P. 45)

(3 d) .....

L.....
.....
Cent chevaliers i fist de novel adober ; (P. 49)
Ainc n'i ot chevalier qui la vosist aler,
Que n'eust mout biau don, ce vos di sanz fauser, 300
Mantel ou vair ou gris / tel com l'em pot trover.
Aprés mengier ont fait la quintaine fermer ;
Aymeris s'en issi la quintaine esgarder,
Dame Hermenjart i fist son paveillon porter
Por le chaut qui ert grant, por le mex endurer, 305
Et mena ses puceles ovec lui por joer.
Fierent en la quintaine cil legier bacheler,
Mais ainçois qu'il soit vespre seront si effreé.
Car l'amirant d'Espaigne a fait sa gent armer,
Et l'amirant de Cordres et par terre et par mer ; 310

I vienent o grant gent, nus nes poïst nonbrer.
A la riviere d'Aude font lor nes ariver,
A deus petites liues de Nerbone sus mer.
Puis coroit par la terre.

Es prez desoz Nerbone fierent Frans la quintaine;
Et l'erbe si est fresche qui par le pré balaine.
Et dame Hermenjart qui ot douce l'alaine
I fist tendre son tref, ne fist pas que vilaine;
Tot fu de siglaton. il n'i ot lin ne laine,
Les cordes sont de soie, et les pix sont d'araine,
Et la fleche en mi de l'os d'une balaine.
Onques Dex ne fist home de malaidie plaine,
S'il puet laienz dormir, qu'il n'ait la vie saine. (P. 75)
(4 a) .....
La croist la mandagloire / l'encenc, la tubiane. (P. 78)
Hermenjart fu dedenz, la franche chastelaine;
La querole comence, si chanta premeraine
Con Troie fu destruite et conme prist Elaine
E Menelaus ocist es prez desoz Miçaine.
Li chevalier bohordent a joie par la plaigne;
Ja ne verront le vespre et la nuit premeraine,
Que il avront poor / d'entrer en male estraine,
Car l'amistant d'Espeigne, li fix a l'aumustaigne,
Est entrez en Gascoigne plus a d'une semaine;
Roi Yon encontra es vaus de Moriane.
Mil Gascoins lor a morz et / quatre cenz en maine.
Au bon corant destrier / est faillie l'alaine;
Tant l'ot le jor coitié / que grant travail le maine.
Cil trova les François soz / Tamborc en la plaigne,
Si lor dist la novele de la / geste grifaigne,
Des puanz Sarrazins qui / aient male estraigne.
Or penst Dex d'Aymeri / qui fist la qarantaine. (P. 100)
(4 b) .....
...../ n'istra ja mes de paine (P. 103
A nul jor de sa vie.

Es prez desoz Nerbone sont François el .....
A joie behorderent, onques n'i ot tençon.
A tant es vos Girart, le fil au d.....
Tint sa main sus l'espaule / Antiaume d'Avignon,

---

337 que *à la fin du premier tronçon du vers est exponctué.*

Si en a apelé Berengier et Sanson,
Renaut de Montauban et son frere Guion,
Et Jeffroi l'Anjevin, et Hernaut le baron,
Savari de Tolouse et Guibert le baron :
« Seignor », dist Girart, « entendez ma reson !
Dans Aymeris no sire n'a soig se de pes non !
Maudite soit Espeigne, la terre Faraon !
Ja ne verroiz un mois, qui / qu'en poist ne qui non,
Que je cuit estormir la geste de Mahon.
Chascun de vos donrai ou chastel ou donjon ».
De cel mot s'esbaudireut / trestot li compeignon ;
Mais ainz que il soit / vespre chanjera la reson.
Es vos un chevalier brochant a esperon,
Et si estoit armez, et se tint a l'arçon ;
Tant ot le jor coitié / son auferrant gascon
Que tot en a suant le piz et le crepon.
Aymeris va encontre entre lui et Buevon. (P. 129)
(4 c) .....
Et cil ne pot respondre, dire ne o ne non. (P. 132)
Ainz trebucha avant jus / ..... el sablon,
Et trois foiz se pasma entre les braz Guion.
Et sel ..... rent li conte

Li chevaliers se pasme de desus l'auferrant,
Et li conte le mistrent docement en seant,
Au pan de lor bliaut l'alerent essuiant.
Quant vint de pasmoison / si gite un sospir grant.
Aymeris l'aresone au coraje vaillant :
« Et que as tu trové ? Conte nos ton senblant. —
— Je ne puis, biaus dols / sire, que angoisse sent grant.
Hom sui au roi Yon / de Gascoigne la grant ;
Huimain nos sont venu Sarrazin et Persant,
Plus de soissante mil, sachiez veraiement.
De trente chevaliers n'en i a nul vivant,
Et je meimes sui navrez, / bien pert a mon semblant.
Et li amiranz jure Mahon et Tervagant
Que Nerbone avra ainz / uit jorz trespassant. —
— Vassal, « ce dit li quens », or soiez tot tesant,
Que l'amirant se va de folie vantant.
Ainz que il est Nerbone i avrai feru tant (P. 152)

---

353 Das .Ay. — 369 *L'enlumineur s'est trompé en commençant cette laisse par un* F.

(4 d) .....

Cil legier bacheler se vont esjoissant, (P. 155)
Por mex ferir les hanstes paumoiant.
Mes ainz le vespre ne soleil esconsant,
Li plus hardiz si ert de la mort redoutant,
Car l'amirant d'Espeigne apele Artabiant,
Corsout de Tabarie, son pere Maupriant :
« Alez, pernez dis mil de la paiene gent,
Et faites l'avant garde sanz nul delaiement.
Se trovez Aymeri; gardez n'en aut avant;
Ne l'ociez vos mie, mes pernez le vivant ».
Et il ont repondu : « Tot a vostre comant ! »
Cil s'en vont tot un val a esperon brochant;
Aymeris les vit primes, ses mostre Elyvant.
« Voir », dit li mesagier, « vez en ci le senblant!
Seignor, adoubons nos, n'i alons delaiant ! »
Quens Aymeris s'arma et monta el Bruiant,
Et Guillelmes d'Orenje desus le bon corant ;
Et tuit se sont armé sanz nul delaiement.
Demanois sont monté / sor les chevaus coranz.
Cil legier bacheler ne se vont delaiant ;
Por mex ferir s'en vont / les espiez paumoiant.
Au couart vet le cors / molt durement tremblant ;
A l'aboisier des lances ont / tuit mu et tesant.
Plus de deus cenz espiez i froissent maintenant.

D. McMillan.

COMPTES RENDUS

Georges Lote, **Les origines du vers français** ; Aix-en-Provence, Fourcine (Extrait des *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*), 1940 ; in-8, 213 pages.

C'est ici le début d'un long travail, courageux accomplissement d'une promesse faite par M. Georges Lote en 1913, dans sa thèse de doctorat sur *L'alexandrin français d'après la phonétique expérimentale*, et qui n'est rien de moins que l' « histoire du vers français » ; nous avons ici « les premiers chapitres de la partie qui concerne le moyen âge ». Cette partie pourrait porter en sous-titre : « étude de la structure et de la réalisation acoustique du vers chanté latin et français au moyen âge ».

Sans qu'il le dise expressément, l'auteur se range aux côtés des partisans exclusifs de l'origine liturgique de notre versification.

L'aspect négatif de la thèse de M. Lote, qui n'admet pas que le système accentuel ou alternance régulière (binaire) de toniques et d'atones soit le principe constitutif du vers français, est moins neuf qu'on ne serait tenté de le croire : Bartsch avait déjà soutenu que la nouvelle rythmique médiévale n'est accentuelle qu'à la césure et à la fin de vers et Kawczynski, dans son *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, p. 137, avait repris la même idée, s'appuyant en particulier sur l'un des deux traités médiévaux édités par Zarncke.

Quant à l'aspect positif des recherches de M. Lote, il est le suivant : le syllabisme ou numérisme est la base de la versification chrétienne et profane, sur laquelle a été calqué le vers français, complété par un accent placé à la fin de chaque hémistiche et, en fin de vers, par une homophonie : assonance ou rime. Ainsi le système d'explication de M. Lote réintroduit partiellement la notion accentuelle, mais à place fixe : à la césure et à la rime. Il pose un problème linguistique et un problème musical.

Les arguments d'ordre linguistique apparaissent peu probants. Les textes rassemblés de Marius Victorinus, Cassiodore, Bède, Aldhelm, relatifs au rôle joué par l'accent dans la versification, sont écartés en raison soit de leur obscurité soit de leur caractère théorique jugé *a priori* inacceptable par M. Lote. Toute cette critique est fragile et l'on s'étonne que l'auteur pour-

suive en affirmant que, si le rôle de l'accent est si réduit, c'est que « la juste connaissance de l'accent latin est atteinte d'assez bonne heure » (p. 46) ; à preuve : « Dès le latin vulgaire, ...dans un certain nombre de mots proparoxytons, un groupe *muta* + *liquida* déplace fréquemment la tonique qui affecte désormais la syllabe pénultième. » Les romanistes savent avec quelle persistance s'est maintenu en règle générale l'accent latin ; ils voudraient, pour attester l'affaiblissement de l'accent, des exemples autres que ceux de tónitru-tonítru, íntegrum-intégrum, etc. L'étude des mots latins transcrits dans les plus anciens textes français ainsi que les mots d'emprunt employés à la césure et à la rime (*crucifige*, *gratia*, *exercite*, *envidie*, etc.) n'aboutit pas non plus à une conclusion certaine, car, s'il est vrai que dans la *Passion* et le *Saint Alexis* l'accentuation de ces mots est uniformément oxytonique, on n'en saurait dire autant de ceux qui se trouvent dans le *Saint Léger*, de l'aveu de M. Lote lui-même.

Quant à la musique, elle rendrait compte de la déclamation syllabique et « lisse » en usage au moyen âge, ainsi que du triple caractère de plus grande acuité, d'accroissement de la durée et d'appui accentuel de la césure et de la rime ; mais pour que ces résultats fussent indiscutables, il faudrait que l'énigme de l'interprétation et de la transcription des neumes fût elle-même résolue sans contestation possible. Tel n'est pas le cas, malgré les efforts de M. Lote qui adopte en gros la position de P. Wagner. Après la déclamation syllabique issue du vers liturgique et des mélodies grégoriennes, apparaît, en liaison avec la naissance vers le XII^e^ siècle de danses comme les caroles, estampies, tresques, rondes chantées, un rythme nouveau et de caractère savant, le rythme modal, qui se superpose à une versification déjà existante ; les modes, bien qu'ils soient sollicités par la contexture même des mètres, font souvent violence aux toniques et aux atones du texte à toute autre place qu'à la césure et à la rime. Le rythme modal ne daterait que de l'année 1220 environ ; en effet, M. Lote suit la doctrine de Ludwig, de M. Liuzzi, de M^me^ Rokseth, qui se refusent à généraliser et à étendre au haut moyen âge l'application de la théorie modale, contre Beck et Aubry qui font remonter à une date antérieure à l'apparition de la notation proportionnelle l'alternance rythmique régulière de longues et de brèves. Aussi M. Lote nie-t-il résolument que la *Séquence de sainte Eulalie*, à laquelle M. Beck a appliqué le mode dactylique, soit autre chose qu'une prose d'église purement syllabique, sans intervention de l'accent ; les coupes en sont à des places variables et cinq retouches seulement suffisent pour rétablir l'isosyllabie des clausules parallèles.

Enfin le rythme moderne, libre et souple, s'appuyant sur les arêtes du sens, ne se développe qu'à l'époque contemporaine ; il n'est d'ailleurs théoriquement possible que du jour où la déclamation du vers se détache de la musique, phénomène attesté seulement à partir de Chrestien de Troyes.

De ce travail, il se dégage en somme une impression incertaine : les

conclusions, plutôt négatives, en paraissent plus affirmées que démontrées.

Quelques confusions et obscurités déparent l'exposé. Le titre même est discutable, car l'ouvrage traite plus de la « formation » que des « origines » du vers français ; nous espérons revenir un jour sur ce point. — Quel sens convient-il de donner au terme ambigu de « suspension de la voix » (p. 99) ? En quoi consisterait la césure, à l'exclusion de toute pause, si l'on fait en même temps intervenir la notion de suspension du sens et de ponctuation qui implique un silence, si léger soit-il ? — Comment concilier la conception de l'égalité absolue dans la déclamation chantée, comme l'aurait été celle du plain-chant et l'interprétation qui attribue une valeur rythmique différente aux neumes, les *virgae* représentant une longue et le *punctum* une brève ? — Que peut signifier une phrase comme celle-ci : « Outre le caractère commun du syllabisme, mètres et rythmes n'ont pas, à l'origine, d'existence absolument distincte » (p. 31) ? — Le bon sens s'accommodera-t-il d'une conséquence déduite d'une façon aussi imprévue que celle-ci : « Ainsi les poésies de Venantius Fortunatus, que nous appellons Fortunat, ont été étudiées par leur éditeur, Friedrich Leo, comme des productions métriques, tandis que Groeber indique expressément que le *Vexilla Regis* est écrit en dimètres iambiques rythmiques. On voit donc bien que la poésie latine accentuée est sortie de la poésie quantitative, sous la loi générale du syllabisme » (p. 31) ?

La bibliographie n'est pas tout à fait à jour et M. Lote aurait eu avantage, par exemple, à étoffer les pages trop rapides consacrées aux séquences par les dernières études de M. Spanke ; à utiliser les travaux de Mathieu G. Nicolau qui l'auraient sans doute amené d'une part à modifier son opinion sur le rôle de l'accent d'intensité, de l'autre à étayer, au moins en ce qui concerne le *Psaume abécédaire contre les Donatistes*, ses propres vues, et à préciser, à l'aide aussi de la thèse de H.-I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, pp. 266-273, la distinction entre métriciens et rythmiciens de l'antiquité. La lettre de Cassiodore à Boèce (p. 36) est citée d'après une édition du XVIIe s. et non d'après celle de Mommsen des *M.G. H.* qui présente deux leçons différentes.

Il n'est pas exact de restreindre les *cantilenae* à la seule valeur de « chants d'église » ; les textes allégués p. 95, n. 2, prouvent justement qu'on n'arrive à ce sens que par une détermination explicite (*sacrae*, *ecclesiasticae*) ou implicite, tirée du contexte.

Des coquilles dans le texte et dans les citations ont sans doute leur excuse dans les difficiles conditions d'impression et de correction ; en est-il de même pour des renvois erronés ou pour tel lapsus qui range Prudence parmi les saints ?

Souhaitons que l'auteur puisse ne pas faire trop attendre la suite de ses efforts appliqués à une période un peu moins incertaine et réalisés dans des circonstances moins défavorables.

Cl. MARGUERON.

Gerhard HEIDEL, **La langue et le style de Philippe de Commynes** ; Leipzig (*Leipziger Romanistische Studien*, 8), 1934 ; VIII-182 pages.

L'auteur avait songé d'abord à étudier la langue de Commynes dans son ensemble, d'où le titre de l'ouvrage, mais ce volume, qui pourra être suivi plus tard d'un autre consacré à la morphologie et à la syntaxe, s'occupe presque exclusivement du vocabulaire. Le vocabulaire de Commynes est riche. Pour en faire un exposé plus systématique, l'auteur a groupé les mots, non pas d'après leur étymologie ou les catégories grammaticales auxquelles ils appartiennent, mais d'après leur sens. C'est un moyen commode de passer en revue l'ensemble des vocables qui ont servi à l'expression d'une des pensées les plus fines et les plus pénétrantes du XVe siècle. Nous y gagnons certainement de mieux connaître Commynes écrivain. En ce qui concerne la langue de l'époque (et l'auteur vise aussi à l'éclairer, Préface, p. VII), le morcellement des sens d'un même mot et leur répartition dans des catégories différentes empêchent parfois qu'on saisisse la physionomie véritable du mot et son essence même (p. ex. *chère*). A quoi s'ajoute que les exemples sont très courts et ne permettent pas toujours de vérifier les définitions de l'auteur. Toutefois ces définitions sont précises et dans l'ensemble elles nous paraissent fort justes. D'autre part, un lexique par ordre alphabétique, placé à la fin du volume, permet de retrouver facilement tous les emplois d'un même mot. Il est à souhaiter que l'auteur nous donne bientôt le volume consacré à la syntaxe.

P. 89, il faut supprimer *lauer*, « forme insolite du verbe *louer* ». Cette explication, qui est de M. Calmette, se fonde sur une interprétation erronée du passage où apparaît ce mot (II, 69 et voir note a). Ce n'est pas après le repas que Louis XI s'est lavé les mains, mais avant, comme c'était l'usage. Ceci admis, — et c'est l'interprétation qu'imposent les mots « comme il voulait soupper » qui encadrent la phrase en question, — rien n'empêche plus de lire, avec les éditeurs précédents, *laver*. A une communication indiscrète de « monsr de Havart », Louis XI se lave les mains et ne répond rien.

P. 161, « je ne sçay lequel » a le même sens qu'il peut encore avoir aujourd'hui : « La trêve fut d'un an ou de six mois, je ne sais lequel des deux », « Le connétable était là, en train d'assaillir, ou en tout cas logé près de la ville, je ne sais lequel des deux ».

M. R.

Kurt HEILEMANN, **Der Wortschatz von Georges Chastellain nach seiner Chroniken** ; Leipzig (*Leipziger Romanistische Studien*, 19), 1937 ; VIII-380 pages.

M. Heilemann présente son lexique sous la forme d'un glossaire analytique suivi d'un index alphabétique général des mots étudiés. Trois grandes divi-

sions dans ce glossaire : *A* le monde et la nature, *B* l'homme (comme individu et comme être social), *C* l'homme dans le temps et dans l'espace ; suit une brève conclusion sur la langue, le style et le vocabulaire de Chastelain.

Cette disposition par matières dégage, ce qui est essentiel pour Chastelain comme pour la plupart des chroniqueurs du XVe siècle, la richesse lexicale de l'auteur dans l'expression des diverses activités humaines ; ainsi, l'expression des idées relatives à la guerre ne compte pas moins de 21 pages. De même, les listes fort complètes des mots synonymes (p. 257 : *victeur*, *victorien*, *victorieux*) ou presque synonymes permettent de mesurer, du premier coup d'œil, la part d'invention de l'écrivain.

Mais les inconvénients de cette disposition sont aussi manifestes ; notamment l'abus des subdivisions où l'on fait figurer le même mot sous des rubriques différentes : ainsi, *raddouber*, pour le même exemple (III, 279, 3) figure au chapitre « Krankheit » (p. 15) avec le sens spécial de « panser » et reparaît, et l'on se demande pourquoi, au chapitre « Zustandsveränderungen » (p. 294) avec le sens de « remettre un membre cassé ou démis », alors que le sens général de « réparer, arranger » suffisait à rendre compte de tous les exemples cités : « panser » n'est pas une définition, mais une *interprétation* ; *refection* prend place sous la rubrique : « Körperlicher Zustand » et sous la rubrique « Ernährung » dans un sens à peu près identique. Inversement, *las*, au propre, est un « lacet » et, au figuré, il peut être un « piège » : pourquoi figure-t-il dans ces deux sens sous la rubrique « Männerkleidung » et ne figure-t-il dans aucun de ces sens à la subdivision *f*) du chap. 18, sous la rubrique : « Intrigue » ?

Multiplicité de divisions et dispersion de mots sous plusieurs rubriques rendent la recherche d'autant plus pénible que l'ordre alphabétique n'est pas observé à l'intérieur des subdivisions, sans qu'il y ait de raison sérieuse d'adopter un autre ordre. Les mots relatifs à la langue, le parler, la parole, nous devons aller les chercher au chap. 10 « de l'intelligence » et à la subdivision θ (p. 70) de ce chapitre.

L'auteur, qui pratique l'art des distinctions subtiles, paraît se perdre lui-même dans leur complexité : le *bobans* de la p. 114 et le *beubant* de la p. 302 ne doivent pas être distingués l'un de l'autre, c'est un seul et même mot qui désigne des « signes extérieurs de vanité » ; pourquoi faire figurer sous trois rubriques distinctes, pp. 122, 293 et 313 [1], l'expression *à contrepoil*, qui signifie « à contre-sens » au propre et au figuré, et non « absurdité », qui est encore une interprétation ? Combien plus utile et pratique serait un lexique alphabétique, suivi d'un index analytique.

Constatons enfin que M. Heilemann a parfois introduit dans son lexique des mots d'un usage encore courant aujourd'hui, tels que *faire* (p. 77) dans la phrase « Sy furent ces lettres faites et envoyées ».

---

1. Pourquoi aussi, à l'Index, ne faire figurer que deux de ces références ?

Voici quelques remarques qui m'ont été suggérées par la lecture de ce ravail d'ailleurs très sérieux.

P. 20, *dejun* : il faut noter qu'il s'agit du premier repas de la journée, ce que nous appelons le petit déjeuner, mais, certainement plus copieux. Dans la Haute-Saône, selon Godefroy « faire lou grand dédjun », c'est faire le second déjeuner dans le milieu de la matinée. — P. 20, *pain faitis* : une des trois qualités de pain de l'époque ; cf., dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1418, édit. Michaud), « chascun boulaingier fist bon pain blanc, pain bourgeois et pain *festiz* à toute sa fleur ». — P. 23, *couvrechief* : voir l'intéressant article sur « le Mouchoir et le Couvre-chef » dans le « *Français moderne* », avril 1939 (*Petit courrier de Ménage*). — P. 27 et p. 333, *fleumes* : on peut presque certainement rattacher cette forme au mot *flaine* qui signifie « taie d'oreiller » et dont Godefroy donne un exemple : « L'invention des *flaines* et des matteras est venue de France » (Du Pinet). Antoine Thomas, dans les *Mélanges d'étymologie française*, 2e édit., 1927, pp. 102-103, a dit à ce sujet : « ...un règlement de Cluny, imprimé par Baluze, porte *flumas, hoc est opertoria pulvinarium.* Carpentier a été bien inspiré en proposant de corriger en *fluinas*... Il me paraît certain que *floenne* qui figure dans un inventaire franc-comtois de 1343 et que Godefroy ne sait comment traduire, a le même sens. Je crois donc que *flaine* a été primitivement **floisne*. Pour mettre d'accord les formes provençales et les formes françaises un type **fluxina* est excellent... Enfin, nous signalerons le néerl. *fluwijn* « taie d'oreiller » comme étant vraisemblablement un emprunt fait au français. » Nous sommes donc sur la bonne piste : mais, il manque un maillon à la chaîne. *Fleume* serait-il une forme picarde pour **flume*... ou un nouvel emprunt au néerl. *fluwijn* ? — P. 27, à propos de *bouge*, notons que l'auteur n'a pas relevé le sens de « chausses » : « Atout une bouge dessoubs lui, estrangement habillé » (IV, 183) ; cf. Villon, *Test.* (1226) :

« Je donne l'envers de mes bouges,
Pour tous les matins les torchier » ;

ce mot aurait dû figurer p. 22, au chap. « Männerkleidung ». — P. 53 : *avisement*, ajouter la référence IV, 86, « sourvint le roy pendant cest avisement et fist cesser tout l'estrif » où *avisement* est une correction judicieuse de K. de Lettenhove, pour *aviséement* : M. H. a éludé la difficulté en supprimant « pendant cest » qui était embarrassant (p. 276, *s. v. aviséement*). — P. 107 : constatons, en passant, que la locution *mettre en la pile au verjus*, qui est employée par Chastelain sous sa forme primitive, s'est scindée en deux peu après et a donné naissance à deux expressions synonymes ; cf. Cotgrave, « *estre mis au verjus* : to be trounst, or courst » et « *mettre à la pile* : to beat, pound, stampe... trounse... ». Le *Dict. gén.* donne « mettre à la pile *et* au verjus = maltraiter ». — P. 142, à *faubourgeois*, on pourrait ajouter *bourgeois forains* (II, 231) qui ne figure pas dans l'Index, et à *faubourg* la forme

fourbourg (I, 94) ; ces deux exemples sont intéressants pour l'histoire de ce mot. — P. 149 : comment expliquer la forme *gerarcie* ? On trouve aussi dans Chastelain *girarcie* (*Advertiss. au duc*, ch. VII, 323) ; le mot s'écrivait le plus souvent *Ierarchie* d'où souvent aussi *jerarchie* (Godefroy, IX, 759[a]) ; or, on sait qu'à cette époque, on confond dans la graphie *j* et *g*. Il est encore possible qu'on se trouve en face d'un italianisme, ce qui ne serait pas étonnant chez Chastelain (voir plus loin) ; d'autre part, le mot a le sens moderne d' « ordre de subordination de ceux qui occupent des rangs inégaux » ; on voit donc que ce sens figuré est ancien et ne date pas, comme le dit O. Bloch, du XIXe siècle. — P. 189 : *catellan* est mal interprété ; le *catellan*, c'est l'habitant de la Catalogne, le Catalan. Mais les Catalans ne sont pas tous marchands d'esclaves, comme on pourrait le supposer d'après le lexique de M. H. ; de nos jours, un *polonais*, dans le Nord de la France, est le plus souvent un mineur, le *bohémien*, un rétameur ou un marchand forain ; ce qui ne signifie pas que tous les Polonais et tous les Bohémiens soient tous rétameurs ou mineurs. Il ne fallait donc pas faire figurer le mot *catellan* au chapitre « Handwerk » ou « bürgerliche Berufe » mais p. 145, sous la rubrique « Eigennamen ». — P. 243 : *escade* peut bien se traduire par « escouade », mais non pas par « escadre », qui de nos jours est exclusivement réservé à la marine. — P. 301 : pourquoi donner à *estiquette* le sens de « moment critique, moment où la chance tourne » ; l'*estiquette* est la marque fixée à un pieu pour indiquer le but dans un jeu, d'où ici, au figuré « le but ».

Que dire maintenant de la dernière partie ? Nous convenons avec M. Heilemann que Chastelain ne peut être rendu responsable de tous les latinismes employés au XVe siècle : il ne doit pas être considéré comme « le chef d'une véritable école de latiniseurs » (Brunot, *Hist. lang.*, t. I, p. 258). La cause est entendue ; M. Urwin[1] a très bien démontré que Chastelain a subi les influences de son époque, qu' « il parle latin en français avec discrétion » : bref, nous reconnaissons, avec M. Heilemann, une « Durchschnittspersönlichkeit » à son auteur. Nous ne reviendrons donc pas là-dessus. Nous nous contenterons d'apporter quelques remarques de détail.

M. Kurt Heilemann donne une liste de mots empruntés au latin « Neuentlehnungen » pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles et dont quelques-uns sont employés pour la première fois par Chastelain. Il eût été bon d'établir, outre ces emprunts « directs », des listes de mots ne reposant pas sur une forme latine attestée, mais qui ont, par leur contexture, une apparence latine ; ex. : *percogiter*, *regnation*, *turpation*, *assapier*, *avision*, *advinction*..., etc. On se fût ainsi rendu compte que Chastelain « subissait » plutôt les emprunts latins, comme tous ses contemporains : ce qui diminue étrangement sa part d'invention.

1. K. Urwin, *Georges Chastelain, la vie, les œuvres* ; Paris, 1937.

Dans les listes de la page 329, M. Heilemann oublie : XIIIe siècle, *appétit, espiritualité, exaction, speloncque* ; XIVe siècle, *consternir, énorme, mitiger, oration, pollicie, preeminence, suppéditer* ; XVe siècle, *invader, mode, collaudation, collaudable, precogiter* (à côté de *percogiter*), *termination, ventral* ; ces sept derniers employés pour la première fois par Chastelain. Enfin, *refulgent* se trouve aussi pour la première fois dans Chastelain.

Dans le chapitre « Particularités dialectales » (p. 332), on aurait pu relever d'autres exemples pour confirmer que *c* + *a* > [k] : ex. : *quétif* (V, 270), *clocque* (IV, 201), *carpenter* (I, 123), etc. On pouvait noter, chez Chastelain, l'inobservation du mouillement de *l*, autre particularité des dialectes du Nord : *oeul* (I, 24), *viellart* (II, 171), *viel* (II, 175).

Pour l'étude des « picardismes » (p. 333), M. H. aurait tiré profit de Hécart, *Dictionnaire Rouchi-Français* et surtout de Cochet, *Patois de Gondecourt* (Paris, 1933). Il aurait ainsi constaté qu'*affiquet* est une forme dialectale.

La liste de la page 133 ne suffit pas à prouver que Chastelain est flamand, « dass Flandern Chastellains ist ». M. H. aurait pu ajouter d'autres mots d'origine néerlandaise. En voici quelques-uns : *blaire* (néerl. *bluar*, flam. *bleek*), *bottekin, bollewert, cabillau, clenche, clinquar, crennequin* (moyen néerl. *cranekijn*), *digue, escrou* (moyen néerl. *schrode*), *kirvelle, ribaudequin, saqueman, veuglaire.*

Pourquoi M. Heilemann, puisqu'il parle d'emprunts étrangers, n'a-t-il pas mentionné les emprunts espagnols : *amal, armet, salade,* etc., et italiens : *banquet, bicoquet, brigand, crédence, escadre, pavais,* etc.

Pour terminer, quelques menues corrections ou additions : p. 9, *champiquer*, lire : *chaupiquer* (pour *saupiquer*) ; p. 9, *sintelle*, ajouter la référence I, 23 ; p. 38, lire : *partrasser* ; p. 39, *tourpier*, ajouter la référence V, 50 ; p. 58, *desarmar*, lire *desarmer* ; p. 78, *littératur*, lire *littérateur* ; p. 145, à *Portingalois* ajouter la forme *Portugalois* (II, 88) ; p. 180, s. v. *quaresmeaux*, lire « carnaval » et non « carneval », p. 308, s. v. *estre sur mains*, lire *embarrasser* ; p. 352, s. v. *couleur*, on ne trouve pas la référence de la page 66.

Jacques-Ch. GUERLIN DE GUER.

Alfred COVILLE, **Recherches sur quelques écrivains du XIVe et du XVe siècle** ; Paris, Droz, 1935 ; in-8, 340 pages ; — **Le Petit Jehan de Saintré, recherches complémentaires** ; *ibid.*, 1937 ; in-16, 153 pages ; — **La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435** ; *ibid.*, 1941 ; gr. in-8, 586 pages.

Depuis qu'il avait pu se dégager de sa lourde charge de directeur de l'enseignement supérieur, notre collaborateur Alfred Coville, que nous avons

eu récemment la tristesse de perdre [1], s'était de nouveau consacré avec une ardeur de jeune homme aux études d'histoire et tout spécialement d'histoire littéraire du XIVe et du XVe siècles : il a ainsi fourni à l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXXVII et XXXVIII) d'importantes contributions. Il a en outre publié plusieurs études que nous avons déjà signalées : *Evrard de Tremaugon et le Songe du Verger* (1933 ; voir *Romania*, LXI, 397), *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI* (1934 ; voir *Romania*, LXI, 524) ; *Le Traité de la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564* (1936 ; voir *Romania*, LXIII, 429). Nous voulons présenter ici, avec quelque retard pour les deux premiers, trois autres ouvrages d'intérêt particulier pour l'histoire littéraire et qui sont parmi les plus importants des récents travaux d'A. Coville.

I. — Les *Recherches sur quelques écrivains du XIVe et du XVe siècle* portent un long sous-titre qui facilitera notre analyse : *Deux canonistes : Simon de Bressano et Gilles Bellemère. — L'auteur des XV Joies de Mariage. — Jacques de Nouvion. — Sur un conte de Nicolas de Clamanges. — Poésies latines et lettres de Nicolas de Clamanges.* Dans ce volume sont assemblées huit études détachées, mais qu'unit à la fois un lien chronologique, car elles traitent de personnages et d'œuvres qui appartiennent dans l'ensemble à la seconde moitié du XIVe siècle et au premier quart du XVe siècle, et des liens d'ordre social et humain, car les premières retracent la vie de deux prélats canonistes, Simon de Bressano, archevêque de Milan, puis cardinal, et Gilles Bellemère, évêque d'Avignon, et les autres ont pour centre Nicolas de Clamanges, « ce pieux humaniste aux multiples et vives amitiés », à qui A. Coville avait déjà consacré un de ses précédents volumes. Je voudrais dégager de ces études ce qui intéresse plus directement l'histoire littéraire.

Ses recherches sur Gilles Bellemère (1337-1407), canoniste, auditeur en Cour de Rome, évêque de Lavaur, du Puy, tout en restant le plus souvent auprès du pape à Avignon, et enfin d'Avignon même, ont amené A. Coville, de manière assez inattendue, à tenter un nouvel essai d'identification de l'auteur des *XV Joies de Mariage*. Il me semble bien que le point de départ de cet essai est dans l'interprétation de deux vers de l'irritante charade qui clôt les *XV Joies* dans le ms. de Rouen :

> De la belle la teste oustez...
> Et sa mere decapitez.

Exécutant en effet les deux décollations commandées, A. Coville pense qu'il reste des deux victimes d'une part *bel* et d'autre part *mer*, ce qui ne pouvait manquer de lui suggérer un rapprochement avec l'évêque dont il a dessiné le portrait, Gilles Bellemère. Ce contact une fois établi, les liens

---

1. Voir ci-dessous, p. 129.

ne manquent pas pour l'affermir : Le Puy est le principal pèlerinage des *XV Joyes*, et Gilles Bellemère fut évêque du Puy ; l'auteur des *XV Joyes* est d'ailleurs un prêtre et un séculier, ce qui cadre avec l'hypothèse Bellemère ; il n'est pas ignorant des choses du droit, et l'évêque est un juriste ; la charade parle de messe « bien chantée et dite », et Bellemère paraît avoir été soucieux de l'exacte observation des liturgies ; « sans tête », dit encore la charade dans le même passage, et Bellemère a eu à prendre partie dans la soustraction d'obédience au pape, qui en France dura d'août 1398 à mai 1403 : l'Église était à ce moment « sans tête » (notons qu'il faut alors placer les *XV Joies* tout au commencement du XV^e^ siècle, mais cela s'accorderait avec plusieurs traits de l'œuvre, etc.). Il y a beaucoup à retenir des observations d'A. Coville et de son examen des *XV Joies*, un des plus minutieux qui aient été publiés jusqu'ici. Mais le fondement même de son hypothèse me paraît illusoire : il a adopté, en le modifiant seulement pour le point d'application, le même principe d'explication du début de la charade qu'avait suivi André Pottier et qui revient à confondre la tête du décapité avec son corps. Pottier, décapitant les composés graphiques *labelle*, *samere*, *leseconde*, en tirait *la*, *sa* et *le* et comprenait *La Sale* (Antoine de), admettant, aussi invraisemblable que cela pût paraître, que c'était de ces trois « têtes » que la charade pouvait dire ensuite :

Toutes trois a messe vendront
Sans teste bien chantee et dicte.

A. Coville se débarrasse de *sans teste* qu'il a raison, je crois, d'appliquer à *messe*, mais il ne peut faire que les *trois* qui *a messe vendront* ne soient les femmes exécutées, et notamment (la) *belle*, (la) *mère*, et non pas leurs têtes ; décapitées, elles ne peuvent plus être ni *bel*, ni *mer*, qui sont justement les « têtes ». J'ai dit, et l'on a répété, que, pour moi, la tête de *belle* est *b*, celle de *mere* est *m*, et ce qui reste après décollation est *elle* et *ere*, c'est-à-dire le nom de deux lettres de l'alphabet, *l* et *r* ; que le même fait se reproduit pour *messe*, qui, sans sa tête *m*, devient *esse*, c'est-à-dire le nom de la lettre *s* : la charade m'apparaît ainsi comme alphabétique, et *le monde* (ou *l'e monde*) pourrait bien désigner la lettre *e*. Ces remarques ne me donnent pas le mot de l'énigme, mais il me semble qu'elles en fournissent des éléments indispensables et que, dès le point de départ, elles ne permettent pas de s'engager dans le chemin qu'A. Coville s'est si ingénieusement efforcé de reconnaître. L'on notera, dans les additions à cette étude (p. 321-324), des renseignements sur les ms. des *XV Joies* conservé à Cheltenham, et j'indique ici que j'ai pu me procurer, peu après la publication du livre d'A. C., une transcription de ce manuscrit.

La vie, les œuvres et le caractère de Nicolas de Clamanges ont particulièrement intéressé A. Coville, amené par là à s'occuper de la nouvelle française de *Floridan et Elvide* que Rasse de Brunhamel traduisit du latin de

Nicolas. D'un nouvel examen du ms. 10057 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibl. nat., A. C. a conclu que Rasse, qui était au service des Luxembourg, comme le fut Antoine de La Sale après 1448, a pu être pour ce dernier non seulement un secrétaire (c'est son écriture que l'on trouverait avec et même avant celle d'Antoine dans les corrections du ms. 10057), mais même un collaborateur, et que cela aiderait à expliquer la fécondité d'Antoine de La Sale en ses dernières années. La traduction de Rasse n'est pas sans mérite, et c'est d'elle que s'est inspiré le rédacteur de la nouvelle XCVIII dans les *Cent nouvelles nouvelles*, et non du latin de Nicolas de Clamanges ; mais dans cette nouvelle forme du récit les noms de Floridan et d'Elvide disparurent comme tous les noms propres ; le récit des *Cent nouvelles* fut à son tour la source de la LVIII[e] Nouvelle des *Ducento Novelle* de Celio Malaspini, tandis que la nouvelle 31 du *Novellino* de Masuccio est indépendante de Rasse de Brunhamel et peut-être même de Nicolas de Clamanges.

Dans le ms. 87 de la Faculté de Médecine de Montpellier, A. Coville a retrouvé la collection *princeps*, revue et annotée par l'auteur même, des lettres et poésies de Nicolas de Clamanges, et dans divers manuscrits de la Bibliothèque Nationales des lettres inédites du même humaniste à Jean de Montreuil, Gontier Col et Simon de Bergères ; il imprime à la fin de ses *Recherches* ces lettres inédites et le texte, plus complet et plus correct, que le ms. de Montpellier donne des six poèmes, parmi lesquels la *Descriptio vite rustice* et la *Descriptio vite tirannice*, paraphrases, comme on sait, du *Dit de Franc Gontier* de Philippe de Vitri et du *Contredit de Franc Gontier* de Pierre d'Ailli.

II. — Le petit volume sur *Saintré* présente surtout des doutes légitimes et pose de nécessaires points d'interrogation, mais il rassemble en même temps, sur les milleux dans lesouels a vécu l'auteur, Antoine de La Sale, des informations nombreuses et précises dont il faudra tenir le plus grand compte, si l'on veut répondre aux questions posées. Il marque d'abord ce qu'il y a d'exagéré dans les éloges que l'on adresse si volontiers au roman d'Antoine de La Sale, et ce qu'on peut lui reprocher d'inutiles et pédants hors-d'œuvre, de manque d'unité et, dans la fin, de discourtoise brutalité. Il note encore l'incertitude où nous sommes des dates de la conception et de la composition de *Saintré*, la possibilité que le roman ait d'abord été destiné à Jean de Calabre, le fils du roi René, dont A. Coville a esquissé à diverses reprises un portrait séduisant. Et par contre il dessine la forte personnalité du comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, dans la maison de qui La Sale passa au sortir de la maison d'Anjou et qui a pu, sur certains points, fournir des traits au Saintré de la deuxième partie du roman. C'est auprès du comte de Saint-Pol qu'Antoine de La Sale trouve Rasse de Brunhamel, qui paraît bien avoir tenu une certaine place dans les dernières années du vieux conteur

et qui a pu avoir part aux revisions dernières du roman. Les sources du *Saintré* font l'objet d'un examen qui note la désinvolture de La Sale à se servir, sans le nommer, de Simon de Hesdin, traducteur de Valère Maxime. Sur la question des textes successifs et la valeur du ms. dit « d'auteur » qu'est le nº 10057 des Nouv. acq. franç. de la Bibl. Nat. avec ses corrections en partie autographes, l'avis d'A. C. est assez voisin de celui qu'a exprimé ici (LIV, 561 sq.) M. Knudson : ce ms. donne bien un ou plutôt deux états authentiques de la rédaction de La Sale, mais rien n'empêche que les mss (Vatican, Brit. Mus., B. N. 1506) qui ont adopté les corrections du 10057, mais les poursuivent au delà du point où celui-ci arrête les siennes, représentent une revision achevée et par conséquent le dernier texte de l'auteur. *Les Comptes du monde aventureux* ont emprunté au *Saintré*, Brantôme l'avait déjà dit, et d'autres d'après lui; A. C. indique précisément comment le vieux roman s'est trouvé découpé, et partiellement détourné de son sens, dans trois nouvelles des *Comptes*. En appendice, des documents sur Jean de Calabre, sur la famille de La Sale et sur la composition, si l'on peut employer ce mot en pareil cas, et la date de la *Salade*.

III. — Le dernier volume publié par A. Coville, plus gros de beaucoup que les précédents, se rattache à ceux-ci par bien des points et l'on y voit repasser Pétrarque et la papauté d'Avignon, Antoine de La Sale, Jean de Calabre, Gilles Bellemère, etc. ; mais le dessein en est bien plus large, plus méthodique, plus audacieux aussi, et les résultats plus nouveaux ou plus fermes.

L'Avant-propos éclaire ce dessein et ses difficultés : « Les études qui suivent sur la vie intellectuelle à la cour de la seconde maison d'Anjou et dans ses domaines d'Anjou, du Maine et de la Provence de 1380 à 1435 ne sont que la première partie d'un ample sujet qui s'étend depuis l'adoption de Louis Ier par la reine de Naples, Jeanne Ire, jusqu'à la mort du roi René en juillet 1480, soit sur tout un siècle... Dans ce siècle d'histoire spirituelle de 1380 à 1480, deux périodes se distinguent nettement : la première comprend le dernier quart du XIVe siècle et le premier tiers du XVe : elle correspond aux trois premiers règnes des Angevins, Louis Ier, Louis II et Louis III, au Grand Schisme, aux dernières années de la Papauté d'Avignon, à la lutte des Armagnacs et des Bourguignons en France, à l'unité rétablie dans l'Église romaine. La seconde période remplit près des deux tiers du XVe siècle et s'étend sur le règne unique du roi René : elle est mieux connue que la première. C'est pour la première en effet qu'il est le plus difficile de reconstituer la vie intellectuelle... Malgré cette difficulté, les essais réunis ici n'ont pour objet que la première période... Aucun ouvrage n'a encore traité explicitement cette matière complexe, très spéciale, plutôt aride au premier aspect, dans deux groupes de possessions territoriales éloignées et disparates. »

Nous dépasserions largement les cadres de notre revue si nous tentions de

donner même un sommaire très réduit de l'ample collection d'informations réunies par A. Coville dans les 13 chapitres de ce gros volume, qui, des Princes Angevins aux Universités (Angers, Avignon, Aix depuis 1409), aux Médecins, aux Bibliothèques, en s'attachant en chemin aux écrivains ou praticiens les plus notables et aux divers états sociaux, passent en revue tous les éléments d'activité intellectuelle dans les domaines de la maison d'Anjou. Nous emprunterons du moins à la Conclusion un résumé des « traits généraux » que l'auteur croit pouvoir considérer comme acquis.

« C'est le peu d'initiative et de volonté vraiment consciente des princes pour l'activité de la vie intellectuelle dans leurs domaines. Mais, d'autre part, certaines circonstances ont été singulièrement favorables : c'est le voisinage de la Papauté à Avignon jusqu'en 1402, le mouvement et le reflet de la Cour pontificale ; — c'est l'humanisme qui se manifeste déjà dans ce milieu cosmopolite, c'est le voisinage de l'Italie et la participation constante aux affaires italiennes ; — c'est le développement bien qu'encore incomplet des Universités, l'amour des livres et le zèle pour les bibliothèques et les collections savantes. C'est surtout après l'âge de Pétrarque, qui reste un maître toujours admiré, l'apparition d'hommes, aujourd'hui méconnus, qui ont représenté des valeurs spirituelles diverses, comme Jean Le Fèvre, Gilles Bellemère, Muret et Moccia, Guillaume Saignet, Pierre de Beauvau, Mathieu Ménage, surtout Honoré Bonet. »

Cette dernière phrase est fort loin d'épuiser la liste des personnages intéressant l'histoire littéraire et des œuvres sur lesquels A. Coville nous a apporté des informations complémentaires ou des vues précisées : nous allons maintenant dresser cette liste, en laissant de côté les activités politiques ou techniques pour nous en tenir aux écrivains.

(P. 95-134). De Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des ducs d'Anjou, rois de Sicile, Louis I et Louis II, « nous avons un *Journal* très détaillé de 1381 à 1388, document d'une sincérité et d'une exactitude vraiment exceptionnelles où, jour par jour, il a pris note du travail de sa chancellerie... et même où il n'a pas négligé de nous faire part de ses propres impressions, de ses intérêts, des exigences de sa santé ». Ce *Journal* (B. N. fr. 5015), qui nous est parvenu dans sa forme originale, a été édité par H. Moranvillé en 1887, mais sans aucun commentaire ; A. Coville en a tiré les éléments d'un portrait de l'auteur ; il y aurait intérêt à étudier ce texte dans sa forme comme un exemple de style sobre et simple, mais vivant, et souvent de langage parlé.

(P. 140-188). Le *Roman de Troyle et de Criseida* est, on le sait, une adaptation du *Filostrato* de Boccace : on a hésité sur l'attribution de cette œuvre à Pierre de Beauveau, seigneur angevin, fidèlement attaché aux rois Louis II et Louis III auprès desquels il a occupé de grands offices, ou à son fils Louis de Beauveau. A. Coville décide en faveur de Pierre de Beauvau et place entre 1410 et 1417 la composition du roman français : la vie privée de

Pierre de Beauvau, qui se présente ici éclairée par des précisions nouvelles, montre avec l'aventure du *Filostrato* des ressemblances qui expliquent pourquoi le gentilhomme français fut tenté de traduire le conte italien, qu'il attribue d'ailleurs non à Boccace, mais à Pétrarque, et qu'il avait trouvé dans la bibliothèque du roi de Sicile, son maître, à Angers ou à Tarascon. La traduction de Pierre de Beauvau a des mérites que H. Hauvette avait déjà mis en lumière ; la langue et le style mériteraient d'être étudiés, mais il faudrait d'abord en avoir un texte meilleur que celui de l'édition de 1858, par Moland et d'Héricault, dans les *Nouvelles françaises du XV^e siècle* de la *Bibliothèque elzévirienne*. La notice d'A. Coville donne sur les manuscrits de *Troyle et Criseida*, qui nous sont parvenus au nombre de 12, des renseignements utiles avec des extraits du ms. fr. 25527 de la B. Nat. comparés à l'occasion au texte du poème de Boccace. On notera deux observations présentées dans la conclusion de cette notice, d'abord sur le fait que les auteurs de l'entourage des princes angevins qui ont écrit en Provence n'ont pas écrit en provençal, langue cependant encore assez vivante, puisque l'on a traduit en provençal l'*Arbre des batailles* composé en français par le Provençal Honoré Bonet : peut-être y a-t-il là influence des habitudes de la maison d'Anjou transportant en Provence et même en Italie son parler des bords de la Loire ; puis sur la ressemblance de fond qu'il y a entre l'aventure de Troyle abandonné par Criseida et celle de Saintré trahi par Belle Cousine : il est peu probable qu'Antoine de La Sale ait ignoré l'œuvre de Boccace ou la traduction de Pierre de Beauvau.

(P. 214-318). Honoré Bonet, bénédictin, prieur de Salon, c'est-à-dire de Selonnet (Basses-Alpes, entre Embrun et Sisteron) est mieux connu, et assez récemment encore l'introduction mise par M. I. Arnold en tête de son édition de l'*Apparition maistre Jehan de Meun* a précisé nos informations. A. Coville place sa naissance aux environs de 1345. Après diverses missions politiques au service de la reine Marie et de son fils le roi Louis II en Provence même, à la Cour pontificale d'Avignon, en Languedoc, Guyenne, Gascogne, à Paris et Amiens, lors des conférences de 1392 sur le Schisme, où il paraît bien qu'il était l'agent plus ou moins personnel du pape d'Avignon, puis en Aragon auprès de Jean I^er, nous trouvons Honoré Bonet à Paris, de 1394 à 1405, habitant, vers la porte S. Jacques, la maison dite de la Tournelle, « qui fu jadis maistre Jehan de Meun » ; la maison, avec son jardin, avait été léguée aux Dominicains de la porte S. Jacques avec lesquels il était en fort bons terme et dont il se fait l'avocat dans l'*Apparition* ; c'est le jardin de la Tournelle qui lui fournit en 1398 le cadre de cette œuvre. En 1398-99, il est, avec Guillaume de Tignonville, en Allemagne et en Bohême, auprès du roi des Romains Wenceslas pour les affaires du Schisme et de la soustraction d'obédience, au compte du gouvernement de Charles VI. L'on retrouve Honoré Bonet à Avignon en mars 1405, puis nous ne savons plus rien de lui ; mais il était disparu avant que Christine de Pisan écrivît son

Livre des Faits d'armes et de chevalerie, où elle fait parler l'ombre du prieur, et qui se date de 1410. Il apparaît ainsi comme un négociateur professionnel, en relation avec des souverains et des princes divers et appelé à cet office alternativement par la cour d'Anjou-Provence et par celle de France, homme peu belliqueux et assez soucieux de ses aises, esprit de juste milieu et de prudence, associant une modestie peut-être un peu conventionnelle à une certaine hardiesse dans ses écrits. A. Coville, grâce à un examen précis des manuscrits qui n'avait pas encore été fait, a montré qu'il y avait eu deux éditions de l'*Arbre des batailles*, l'une, avec deux états divers, se plaçant entre novembre 1386 et l'automne 1387, l'autre, avec une quatrième partie sensiblement plus étendue, rédigée entre la fin de 1387 et 1389. Il y eut enfin une autre forme de l'*Arbre des batailles*, qui paraît bien être aussi de Bonet ; elle comporte l'insertion, entre la seconde et la troisième partie, d'une addition, qui est une assez longue histoire des papes, puis de la reine Jeanne de Naples et de la venue du royaume de Naples aux Angevins ; il se peut que cette combinaison assez singulière ait été faite pour Jean de France, duc de Berry. Des recherches d'A. Coville il résulte qu'une nouvelle édition de l'*Arbre des batailles* serait souhaitable, l'utile édition d'E. Nys n'étant fondée que sur un seul manuscrit tardif. — Pour le *Somnium super materia Scismatis*, dont nous n'avons conservé que deux manuscrits, l'un au Vatican et l'autre à Paris, l'examen de ce dernier (B. Nat. lat. 14643) a permis à A. Coville des constatations intéressantes : tout d'abord il présente des instructions brèves, mais nombreuses, pour le décorateur, qui paraissent bien devoir être attribuées à Honoré Bonet lui-même ; de plus le texte du *Somnium* y est précédé de deux lettres d'envoi, l'une à Benoît XIII et l'autre à Charles VI, cette dernière indiquant le nom de l'auteur du traité, « Honoratus Boneti, prior de Salono, decretorum doctor ».

(P. 462-480). *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*. Pour ce simple et charmant petit roman, dont il fait un juste éloge, A. Coville a noté que plusieurs traits conviennent mieux à la seconde moitié du XII^e^ qu'au XIV^e^ ou au XV^e^ : ainsi la présentation comme un pays continu de « Provence, Languedoc, Guyenne et Comminges », ce qui reporte au « temps où les comtes de Toulouse, maître du Languedoc, étaient devenus de plus maîtres d'une partie importante de la Provence » du Bas-Rhône au nord de la Durance ; il est aussi question dans le roman du royaume de Naples, mais l'auteur ne paraît rien connaître des liens existants entre ce royaume et la Provence. Peut être une ancienne légende rappelant « la fondation de quelque œuvre particulière à Maguelonne au XIII^e^ siècle » a-t-elle servi de matière au nouvelliste du XV^e^ siècle.

(P. 481-491). *Paris et Vienne*. Pierre de la Cépède, qui se donne comme l'auteur de la mise en français du roman provençal de *Paris et Vienne*, extrait lui-même d'une forme en langue catalane, appartenait à une famille marseillaise bien établie et connue au XIV^e^ siècle et il se peut qu'il soit le même

qu'un Pierre de la Cépède reconnu en 1385 comme un fidèle sujet de la maison d'Anjou-Provence.

(P. 493-505) Bertrand Boysset d'Arles, qui nous a laissé une Chronique et un traité d'arpentage, a été étudié, entre autres par F. Novati et P. Meyer ; il mérite encore une étude d'ensemble que P. Meyer avait fait espérer, mais qu'il n'a pu réaliser. A. Coville a été surtout intéressé par le fait que « ce bourgeois d'Arles, d'une certaine aisance, mais qui ne joue aucun rôle dans les événements saillants de son temps et de sa région, qui paraît même n'avoir eu aucune fonction administrative dans sa cité, avait une certaine activité d'esprit, s'occupait de technique, aimait écrire et dessiner, avait des lectures dont il conservait des fragments, possédait en somme une culture variée ».

L'on voit assez, par ces quelques fragments d'analyse du livre d'A. Coville, quel large intérêt il présente et comment il peut nous permettre de nous faire une image de la vie intellectuelle de toute une région qui a sa place dans le développement général du pays. Je voudrais marquer encore, comme un trait caractéristique de la manière et je dirais volontiers de la pensée d'A. Coville, la sympathie avec laquelle il étudie les personnages et les œuvres, l'espèce de reconnaissance qu'il leur voue pour avoir pensé, agi, écrit, et pris ainsi leur place dans la vie et le progrès du pays, et tout ensemble la pondération, l'exactitude avec laquelle il mesure leurs faiblesses et leurs lacunes, sans illusion comme sans dédain.

M. R.

PÉRIODIQUES

Grai şi Suflet, VIII (1937). — C'est le dernier volume de cette revue auquel mon regretté ami Ovid Densusianu, qui en était le fondateur et le directeur, ait pu donner ses soins ; il est à craindre que ce soit aussi l'ultime volume de cette publication, d'un esprit si particulier, mais toujours d'une si haute tenue. — P. 1. C. Brailoiu, *Bocete din Oaş*, La Ţara Oaşului est à l'extrême nord du domaine de langue roumaine ; M. Br., qui poursuit avec tant de zèle sa tâche de musicographe folkloriste, y a recueilli une belle série de *bocete*, c'est-à-dire de chants de regret funèbre, qu'il publie avec leur notation musicale, les réponses au questionnaire dont il se servait pour son enquête et un relevé des particularités dialectales de ses textes. — P. 85. Ov. Densusianu, *Cuvinte referindu-se la locuinţe primitive*. Il s'agit des habitations creusées dans le sol : roum. *argea* et alb. *ragal*, roum. *bordei*, *cătun* et alb. *katund*, qu'O. D. explique par des thèmes indo-européens. — P. 95. Al. Vasiliu, *Din argoul nostru*. Remarques sur l'argot roumain de portée parfois générale, notamment sur la prédominance dans l'argot de la création individuelle inconsciente sur la création conventionnelle ; j'ai soutenu moi-même cette opinion, et de façon plus absolue encore, pour l'argot français, mais je n'emploierais pas l'adjectif « inconscient » : il s'agit le plus souvent de créations parfaitement intentionnelles, mais dues à une recherche d'effet et non à un souci de mystère. M. V. présente aussi d'utiles remarques critiques sur les quelques travaux antérieurs relatifs à l'argot roumain et qui n'ont malheureusement jusqu'ici rien de systématique. Il fournit lui-même une liste étendue de mots de l'argot roumain, recueillis en 1933-34 à la prison militaire de Jilava ; il s'agit forcément, étant donné l'origine de ces renseignements, d'un langage populaire assez mêlé où se croisent des langages de groupes divers ; c'est ainsi qu'on trouve *beghin*, dans l'expression *a avea beghin pe cineva*, qui n'est autre que le parisien populaire « *avoir un béguin pour quelqu'un* » et doit appartenir au langage des étudiants ou des bourgeois cosmopolites plutôt qu'à celui des malfaiteurs ou des troupiers. Je me demande s'il n'y a pas aussi du français dans la *vacă în lapte*, c.-à-d. « vache à lait », désignant la prostituée exploitée par son souteneur. — P. 132. Mihail Gregorian, *Graiul din Clopotiva*. Enquête dialectologique avec assez nombreux textes populaires et un glossaire illustré. Clopotiva est

un village du département d'Huniedoara et le langage en est fortement influencé par celui du Banat tout proche. — P. 194. J. A. Candrea, *Glosar megleno-romîn*. Fin : *S-Z*. — P. 231. Luca Preda, *Cercetări dialectale în Dolj, Comuna Călăraşi*, avec textes et glossaire. — P. 249. T. Gîlcescu, *Folklor din Gorj. Bocete*. — P. 271. Ov. Densusianu, *Asupra transformărilor lui* ct, cs *lat. în l. romîna*. Contre les interprétations des faits présentés par A. Graur et A. Rosetti dans le *Bulletin linguistique*, III, 64. — *Notes*. P. 275, roum *boroacă* « enflure » < verruca ; — p. 275, roum. *caier* « quenouillée » < caia « bâton », cf. Meyer-Lübke, *REW* 1479 ; — p. 277, anc. roum. *rutes* « encore, de nouveau » < ru(r)sus tensus ; p. 279, roum. *strănut*, adjectif appliqué à un cheval taché de blanc aux lèvres ou aux naseaux < sl. *sr(u)nă* « chèvre », ce dernier animal ayant normalement le devant de la tête plus clair que le reste de la robe ; — p. 281, roum. *şoşele (cu)*, plus anciennement *cu şutela* « par tromperie » : le subst. *şuteala* a dû être dérivé d'un verbe *şuti*, aujourd'hui non attesté, d'origine slave, cf. bulg. *sutja se*, russe *sutit'* « se moquer » ; — p. 282, prov. *brau*, esp. it *bravo* etc. < germ. *brad-* « ardent, rapide », passé à *brau* (comme *brod-* > *brou*), d'où un féminin *brava* (comme *blava* de *blau*). — P. 283. I. A. Candrea, roum. *acătare* < capitale ; — p. 285, roum. *Agachi* < *Agapie* ; — p. 285, roum. *Barbu* < *Barbur*, masculin tiré de *Barbura* = s. Barbara ; — p. 288, roum. *buiestru* « cheval qui va l'amble » de *îmbuiestru*, *-stră* < ambo extra ; — p. 288, roum. *lepădă* < *lăpădă* < lapidare ; — p. 289, roum. *tatină*, etc. « consoude » < sl. *tatinъ*, dérivé de *tatь* « voleur » ; ce serait l'« herbe aux voleurs », ces derniers ayant particulièrement besoin de cette herbe salutaire en raison des nombreuses plaies auxquelles les expose leur vie, et l'on ne reste pas très convaincu par tant d'ingéniosité ; — p. 291, additions à la note d'Ov. Densusianu sur roum. *oacăr* < *obaquilus, cf. *Romania*, LXI, 376 ; — p. 291, it. *lucherino*, *lucarino* « chardonneret » < lucar ; — p. 292, esp. *nueza*, *nuerza*, *anorza*, ptg. *norça*, *norsa* « bryone » < notia. — P. 293, T. Papahagi, roum. *aht* < turc *ahd* « engagement » ; p. 294, roum. *(a)lăută* < turc *laouta* « luth » ; — p. 294, roum. *bucovină*, exemple de 1576, transposition du mot slave correspondant, avec le sens de « hêtraie » ; — p. 294, roum. *cîta* « peu de » ; — p. 294, roum. *fit* < turc *fit* « quitte » ; — p. 295, roum. *maldăr* < turc *mal-dar* « riche » ; — p. 295, roum. *marţ* < turc *mars* « gain double » ; — p. 295, roum. *mat* < turc *mât* « mat aux échecs » ; — p. 296, roum. *şabac(ă)* < turc *mouchabaq* « broderie, ciselure » ; — p. 296. roum. *Lehliu*, nom de village du Bărăgan < turc *Lehli* « Polonais ». — P. 296. E. Lange-Kowal, *Asupra redării sunetului frances ü în limba romînă*. Se fondant sur le fait certain que le *u* français, quand il n'est pas lu alphabétiquement *u* (pron. *ü*), est représenté en roumain par *i* (*birou* < *bureau*), mais aussi par *iu* (*pardesiu* < *pardessus*), M. L.-K. propose une explication ingénieuse de l'expression roumaine *a trage chiubul cuiva* « jouer un tour à quelqu'un », expression de

l'argot des écoles qui n'apparaît pas avant la dernière partie du XIXe siècle : ce serait une transposition du fr. vulgaire et spécialement soldatesque « tirer au cul » ; M. L.-K. ne juge pas importante la différence des constructions, intransitive en français, transitive en roumain, et cela peut être en effet un accident de transposition ; il reste une difficulté de sens : *tirer au cul* comme *tirer au flanc* exprime le manquement au service ou au travail et non la tromperie, et moins encore la tromperie aux dépens d'une personne déterminée. — P. 300. A. Isrătescu-Tzurea, *Cu privire la imperativul « duce-vă-ți »*. Discussion avec M. J. Byck au sujet d'une note de celui-ci dans le *Bulletin linguistique*, III, 55, sur un article de M. I.-T. dans *Grai și suflet*, VI, 336 ; cf. *Romania*, LXVI, 123. — P. 304. P. Gherman, *Observații la cercetări asupra Aromînilor si graiului lor*. — P. 309. Al. Vasiliu, *Glose la cîteva expresii din argou*. A propos de l'article de Al. Graur sur *les mots tsiganes en roumain* (*Bulletin linguistique*, IV, 196). — P. 312. D. Șandru, *Pe marginea unui răspuns*. Discussion avec M. Șt. Pașca, comme suite à des notes de *Grai și Suflet*, VI, 387, et de *Dacoromania*, VII, 155. — *Comptes rendus* : p. 316, Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (O. D.) ; — p. 320, M. Friedwagner, *Ueber die Sprache und Heimat der Rumänen in ihrer Frühzeit* (O. D.) ; — p. 323, Alf Lombard, *La prononciation du roumain* (O. D.) ; — p. 324, G. Rohlfs, *Dizionario dialettale delle tre Calabrie* (O. D.) ; — p. 327, P. Scheuermeier, *Wasser und Weingefässe im heutigen Italien* (A. Isrătescu-Tzurea) ; — p. 330, P. Saintyves, *Manuel de folklore* (O. D.) ; — p. 332, Th. Capidan, *Romanitatea balcanică* (Maria I. Dumitrescu) ; — p. 333, Simin Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes* (*bassin de l'Adour*) : O. D. relève dans ce dictionnaire un assez grand nombre de mots qui ont échappé au recensement étymologique de W. Meyer-Lübke et dont certains présentent d'intéressantes concordances avec le vocabulaire de la Romania orientale ; — p. 338, Ion Conea, *Țara Loviștei* (A. Isrătescu-Tzurea) ; — p. 340, A. Th. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées Centrales* (O. D.) ; — p. 341, *Atlas lingvistic romîn* (*ALR*), *prospect* (O. D. : observations assez piquantes sur la préface de M. S. Puscariu à ce « prospect ») ; — p. 344-349, Annonces sommaires, toutes rédigées par O. D. — P. 351-357. Index et Table.

M. R.

Revue des langues romanes, LXVII (1936). — P. 469-500. Comptes rendus par M. A. Dauzat : A. Devaux, *Les patois du Dauphiné*, I-II. *Dictionnaire du patois* et *Atlas linguistique des Terres Froides*, p. p. A. Duraffour et P. Gardette ; — L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, E. Muret, P. Æbischer, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, fasc. XII ; — P. H. Böhringer, *Das Wiesel, seine italienischen und rätischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben* ; — André Labhart, *Contributions à la critique et*

à l'explication des Gloses de Reichenau ; — A. Tabachowitz, *Quelques remarques complémentaires sur la langue des Serments français*. — P. 500-502. A. Jeanroy, C. r. de E. Hoepffner, *Les Lais de Marie de France*, et G. Millardet, *Le roman de Flamenca*. — P. 502-521. E. Hoepffner, C. r. de A. Ewert, *The Strasburg Oaths* ; — A. Tabachowitz, *Quelques rémarques* (voir ci-dessus) ; — *Les Enfances Guillaume*, éd. J.-L. Perrier ; — H. Petersen Dyggve, *Les personnages du « Tournoiement aux Dames »* ; — Ch. A. Williams, *The German Legends of the Hairy Anchorite* ; — *Poèmes du XIII^e siècle en l'honneur de la Vierge*, éd. par Albert Henry ; — *A « Plantaire » in honor of the Blessed Virgin Mary*, p. par S. Mary Alberta Savoie ; — Paul Falk, *« Jusque » et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée* ; — *Les poésies lyriques du troubadour Arnaut de Mareuil*, éd. par Ronald C. Johnston ; — *Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi*, p. par Maria Dumitrescu ; — Silvio Pellegrini, *Il « Pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angio*. — P. 521-532. P. Fouché, C. r. de A. Memmer, *Die altfranzösische Bertasage und das Volksmärchen* ; — H. Gombel, *Die Fabel « Vom Magen und den Gliedern » in der Weltlitteratur* ; — A. Lombard, *L'Infinitif de narration dans les langues romanes* ; — K. Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de date dans les langues romanes* ; — K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, II, *Lexique raisonné des noms de baptême* ; — *Festschrift für Ernst Tappolet* ; — Alf. Lombard, *La prononciation du roumain* ; — Ad. Moulis, *Essai de phonétique ariégeoise* ; — K. Kutscha, *Das sogenannte N mobile im Alt und Neuprovenzalischen*. — P. 536-538. J. Vianey, C. r. de L. Réau et G. Cohen, *L'art du moyen âge et la civilisation française* ; — *Le Jeu d'Adam et Eve*, transposition... p. G. Cohen et J. Chailley. — P. 546-565. Jean Bourciez, C. r. de G. Rohlfs, *Le Gascon* ; — E. Richter, *Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* ; — M. Roques, *Recueil général des lexiques français du moyen âge*, I ; — Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *La vie de saint Thomas Becket*, éd. par E. Walberg ; — *Vox romanica*, I, 1 ; — Arnold Steiger, *Contribución a la fonetica del Hispano-arabe y de los Arabismos en el Ibero-romdnico y el Siciliano* ; — Jean Renard, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. par R. Lejeune. — P. 571. M. Grammont, C. r. de E. G. Lindfors-Nordin, *Lanier, lanet, lanette* : *lanier* = *l'anier*, le faucon dressé à la chasse à *l'ane*, avec article agglutiné.

Revue internationale des études balkaniques, 3^e année (1937), t. I (5). — P. 47-58. P. Skok, *De l'importance des listes toponomastiques de Procope pour la connaissance de la latinité balkanique*. — P. 249-251, Giovanni Alessio, *Preillirico *darra-derra* « terre, lande ». Je signale cette notule parce qu'elle vient se joindre au dossier des types **tala*, **tara*, *durbo*, dans le trésor, que l'on s'efforce de reconstituer, du lexique méditerranéen. — P. 286-7.

P. Skok, *Antoine Meillet (1866-1936)*. — P. 287-8. P. Skok, *Wilhelm Meyer-Lübke, (1861-1936)*.

II (6). — P. 446-461. J. Șiadbei, *Albanais et roumain commun*. Étude critique très originale qui aboutit à nier la « symbiose » des Roumains et des Albanais admise par Kr. Sanfeld ; les formes anciennes communes à l'albanais et au roumain peuvent être tenues pour préromanes ; on n'a pas de preuve certaine de l'influence albanaise sur le roumain pas plus que de l'influence du roumain commun sur l'albanais. — P. 469-485, Artur Gorovei, *Les peuples balkaniques dans le folklore roumain*. — P. 555-566. Eqrem Çabej, *Albaner und Slaven in Süditalien*. — Comptes rendus : p. 584-586, N. Iorga, *Histoire des Roumains et de la romanité orientale*, I-IV (Th. Capidan) ; — p. 586-591, E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, I-III (P. Skok : graves réserves sur les prétendus « gépidismes » du roumain).

M. R.

Zeitschrift fur romanische philologie, LVIII (1938), 1. — P. 1. E. R. Curtius, *Zur Literarästhetik des Mittelalters*, I. Sur les rapports de la littérature latine médiévale et des littératures romanes ; examen critique du livre de H. H. Glunz, *Literarästhetik des europäischen Mittelalters* (1937) ; voir fasc. 2-3.

Mélanges. — P. 51. P. Æbischer, *Les dérivés italiens du langobard « gahagi » et leur répartition d'après les chartes médiévales*. M. Æ. précise le sens de *gahagi* « forêt réservée » et en étudie les aires italo-lombarde et vénéto-alpine. — P. 63. O. Schultz-Gora, *Vermischte Beiträge zum Altprovenzalischen*. Suite des notes publiées au t. III de la *Zeitschrift* : 20. *Mas* avec sens causal ; 21. *Lo* neutre à l'accusatif. — P. 81. A. Kolsen, *Altprovenzalischen*. Suite à *Zeitschrift*, LIV, 540 : 17. *Drei Gedichte des Raimbaut d'Arrenga* (Pillet-C. 389, 21, 25, 26), textes, traductions et notes ; 18. *Das Sirventes des Joan d'Albuzo gegen Sordel* (Pillet-C. 265, 3.).

Comptes rendus. — P. 104. E. Seidel, *Geschichte und Kritik der wichtigsten Satzdefinitionen* (E. Lerch). — P. 112. J. Schächter, *Prolegomena zu einer kritischen Grammatik* (K. Rogger). — P. 117. O. Kluge, *Die neulateinischen Kunstprosa* (Br. Rech). — P. 119. *Donum natalicium Carolo Jaberg* (W.). — P. 121. Alf Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes* (E. Lerch). — P. 127. H. Ehmer, *Die sächsischen Siedlungen auf dem französischen « Litus Saxonicum »* (W.). — H. R. Hahnloser, *Villard de Honnecourt ; kritische Gesamtausgabe des Bauhüttenbuches ms. fr. 19093 der Pariser Nationalbibliothek* (W.).

2-3. — P. 129. E. R. Curtius, *Zur Literaturästhetik des Mittelalters*, II. [Après avoir fait justice dans le premier fascicule de la synthèse prématurée publiée par M. H. Glunz, M. E. R. Curtius, dans ce second article, montre l'importance qu'ont les τόποι ou *loci communes* de la poétique rhétorisante de l'antiquité postérieure pour les littératures romanes du moyen âge, de la

Renaissance et même de l'époque classique. Il montre p. ex. que le τόπος ancien du conflit entre *fortitudo* et *sapientia*, immortalisé par Homère dans Achille et Ulysse, a inspiré, — à travers une tradition continue jalonnée par Cicéron, Virgile, Stace, l'*Ilias Latina*, Darès et Dictys, Isidore et les poètes carolingiens, — non seulement la *Chanson de Roland*, — qui par conséquent reflète l'esprit de la tradition totale de l'antiquité postérieure, sans imiter tel poème latin bien défini, — mais les débats de la Renaissance sur la valeur relative de *armas y letras* (pour ne citer que la formule de Cervantès). Ce qui est nouveau, ce n'est pas le parallèle entre Roland-Olivier et Achille-Ulysse, mais l'idée de cette « continuité » de la tradition des τόποι, et on ne peut qu'admirer la sûreté du jugement et l'étendue des lectures de M. Curtius, particulièrement dans ce domaine du latin médiéval trop négligé encore par les romanistes. De même M. C. peut suivre l'allégorie de la philosophie « jeune-vieille » dans la *Consolatio* de Boèce en remontant jusqu'à Claudien et Virgile, en descendant jusqu'à Balzac, et y reconnaître une variante du τόπος des rhétoriciens « puer-senex ». Mais cela ne révolutionne pas l'histoire littéraire du moyen âge, quel que soit l'intérêt des découvertes de détail. La « topologie » de M. C. n'est pas inconnue aux critiques de la littérature du moyen âge. Peut-être même a-t-on trop vu ce qu'il y a de traditionnel dans les œuvres du moyen âge, trop insisté sur les motifs traditionnels dans Chrétien de Troyes ou dans Villon, et trop peu pesé les beautés intrinsèques des œuvres. M. Scheludko n'a-t-il pas voulu déjà nous persuader que la poésie provençale n'est qu'une application pratique des rhétoriques latines, au risque de refuser presque toute valeur poétique à cette poésie ? Burdach n'a-t-il pas voulu suggérer d'antidater la Réforme, en se basant sur le τόπος *renovatio-reformatio* ? M. Curtius reproche à la « stylistique » qu'il appelle « linguistique » d'avoir trop sacrifié, en étudiant les littératures médiévales, à la théorie de l'*original genius*, alors que la littérature médiévale n'est que trop souvent traditionnelle. Mais il est forcé lui-même d'admettre que la *Chanson de Roland* est, malgré les τόποι qu'il y relève, « die Spontanschöpfung eines Genius ». Il faut naturellement étudier le patrimoine poétique ancien que les grandes œuvres du moyen âge ont réélaboré à leur façon, et l'insistance sur cette « période d'incubation » — que M. Auerbach aime appeler *Vulgärantike* (parallèle au « latin vulgaire » des linguistes) — est légitime, mais cela suffit-il à expliquer les œuvres mêmes ? — L. S.] — P. 233. E. Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*, II. Suite de l'article du t. LVII, p. 15 ss. (avec additions) sur la collection de Wolfenbüttel : 1. *Inamoramento de Paris e Viena* ; 2. Giov. Boccacio, *El Nimphale di Fiesole* ; 3. *Uberto e Philomena* ; 4. Ovidio, *De Arte amandi* ; 5. *El libro de Santo Justo paladino de Franza* ; 6. *Pirame e Tisbe* ; 7. *Istoria di Maria per Ravenna* ; 8. *Istoria de Zientil e Fidele* ; 9. *El contrasto del denaro e dell'huomo* ; 10. *El Mariazo da Pava* ; 11. *Florindo e Chiarastella* ; 12. *Fioretto de Paladini* ; 13. *Florio e Bianzafiore* ; 14. *Octinello e Iulia* ;

15. *Guiscardo e Gismonda* ; 16. *La istoria de Ipolito e Dianora* ; 17. *Alexandro di Siena* ; 18. *La desperata Sequita cerboro*.

Mélanges. — P. 331. J. Brüch, *Lat. *pilucare und deutsch pflücken*. La formation **piluccare* est du latin vulgaire ; remarques sur les formations en *-ùccare*, fr. *-ucher*. — P. 343. J. Brüch, *Nochmals afrz. romier « Pilger »*. Défense de l'étymologie par **romeus* < **romineus*, « pèlerin de Rome » ; cf. *Romania*, LXIII, 129 et 424. — P. 348. St. Lyer, *Les appositions romanes du type* « li fel d'anemis, ce fripon de valet ». Contre l'avis de M. A. Lombard, M. L. ne pense pas que ces constructions soient « une continuation directe du type latin *scelus hominis* », la préposition *de* y joue le rôle d'un simple signe de rapport appositionnel, l'apposition étant anticipée. — P. 360. A. Duraffour, *Sur la famille de pedare en gallo-roman*. Il s'agit surtout du franco-provençal avec le dombiste *pia* « asseoir, fonder », le lyonnais *pieson* « fondation », etc. — P. 263. Gr. Tone, *Remarques sur l'origine de la locution* « or dou bien faire » *en ancien français*. Il n'y aurait pas à l'origine ellipse du verbe *penser*, comme l'a proposé Gaston Paris (*Romania*, XVIII, 203), mais de l'impersonnel *n'i avoir que* (p. ex. *Apresté furent, n'i ot que dou monter, Enf. Ogier* 4626). — P. 365. M. Rösler, *Beziehungen der* « Celestina » *zur Alexiuslegende*. — P. 367. H. Breuer †, *Besserungsvorschläge zu Aimon von Varennes* Florimont *hg. von A. Hilka*.

Comptes rendus. — P. 369. Al. Rosetti, *Limba română în secolul al XVI-lea* (I. Iordan). — P. 372. Th. Capidan, *Aromînii. Dialectul aromîn. Studiu lingvistic* (I. Iordan). — P. 376. Alf Lombard, *Le groupement des pronoms personnels régimes atones en italien* (J. Melander). — P. 378. Fr. Schürr, *Umlaut und Diphtongierung in der Romania* (W.). — P. 382. G. Schaad, *Terminologia rurale di Val Bregaglia* (W.). — P. 384-5. *Rätoromanische Dialekte der Schweiz* (trois phonogrammes ; H. Kuen). — P. 394. H. R. Boulan, *Les mots d'origine étrangère en français, 1650-1700* (Karl König : nombreuses additions et indications d'exemples datés). — P. 405. H. Flasche, *Die begriffliche Entwicklung des Wortes ratio und seiner Ableitungen im Französischen bis 1500* (H. Rheinfelder). — P. 408. Else Thurau, « *Galant* », *ein Beitrag zur französischen Wort- und Kulturgeschichte* (H. Rheinfelder). — P. 410. W. Runkewitz, *Der Wortschatz der Grafschaft Rethel in Beziehung zur modernen Mundart nach dem* « *Trésor des Chartes du comté de Rethel* » (Cl. Cuénot). — P. 413-14. C. de Boer, « *Innovations* » *en matière d'analyse linguistique* (W.). — P. 416. Fr. Petri, *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich. Die fränkische Landnahme in Frankreich und den Niederlanden und die Bildung der westlichen Sprachgrenze* (W.). — P. 419. *Recueil général des lexiques français du moyen âge*, p. p. Mario Roques, t. I (W.). — P. 420. F. Cramer, *Der Heilige Iohannes im Spiegel der französischen Pflanzen und Tierbezeichnungen* (W. Giese). — P. 421. S. Santangelo, *La composizione della* « *Vita Nuova* » (G. Piccoli). — P. 423. A. Lipari, *The Dolce Stil nuovo according to Lorenzo de' Medici* (A. Buck). — P. 429.

H. Dirick van der Straeten, *La vie de saint Jehan Bouche d'or et la Vie de sainte Dieudonnée sa mère* (A. Hilka). — P. 425. Jean Gessler, *Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés ; quatre anciens manuels de conversation* (W. Suchier). — P. 426. H. E. Manning, *La vie de saint Thibaut, an old french poem of the thirteenth century* (A. Hilka). — P. 426. R. S. Willis, *The relationship of the spanish « Libro de Alexandre » to the « Alexandreis » of Gautier de Chatillon* (E. Werner). — P. 427. G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel* (E. Werner). — P. 428-9. *The Misterio de los Reyes Magos...* by W. Sturdevant (W. Mulertt). — P. 431-2. R. Lapa, *Una cantiga de D. Denis* (S. Pellegrini).

4-5. — P. 433. E. R. Curtius, *Zur Literarästhetik des Mittelalters, III ; Vorgeschichte der Mittelalterlichen Poetik (von Diomedes zu Beda)*. — P. 480. E. Lerch, *Quitter*. Add. p. 641-69 d'importants compléments. Il faut souhaiter de voir se multiplier les monographies de ce genre : elles seront des guides précieux pour la préparation des futurs rédacteurs de ce « Dictionnaire de la langue française » auquel on commence à travailler. — P. 525. O. Keller, *Aktionsart oder periphrastiches Perfekt ? Die Verbalflexion auf-ba der Val Verzasca (Tessin)*.

Mélanges. — P. 542. Th. Frings, W. v. Wartburg, *Zu franz.* hé, haise, hêtre. *Antwort an E. Gamillscheg*. — P. 549. H. Gelzer, *Die Heimat des ältesten rätoromanischen Sprachdenkmals*. Le volume qui contient ce texte provient de l'abbaye bénédictine de Pfäfers près Ragaz dans le canton de S. Gall, qui appartenait jadis au domaine rétoroman. — P. 552. G. Rohlfs, *Zum Aragonesischen*.

Comptes rendus. — P. 560. C. Lopez, *Tagalog words adopted from Spanish* (W. Giese). — P. 562. W. J. Entwistle, *The Spanish language together with Portuguese, Catalan and Basque* (W. Giese). — P. 569. J. Storost, *Studien zur Alexandersage in der älteren italienischen Literatur* (W. Th. Elwert). — P. 574. Ph. Aug. Becker, *Der gepaarte Achtsilber in der französischen Dichtung* (K. Wais). — P. 586. A. Ducrot-Granderye, *Études sur les Miracles Nostre-Dame de Gautier de Coinci* († A. C. Ott). — P. 604. *Berinus, roman en prose du XIV^e siècle*, p. p. R. Bossuat (H. Gelzer). — P. 609. E. Winkler, *Zur Geschichte des Begriffs « Comédie » in Frankreich*. — P. 614-622. K. Urwin, *Georges Chastelain ; la vie, les œuvres* (K. Heilemann). — P. 627. H. M. Flasdieck, *Harlekin ; germanischer Mythos in romanischer Wandlung* (W.). — P. 629. M. Weickert, *Die literarische Form von Machiavelli's « Principe »* (A. Buck). — P. 630. L. Baisier, *The Lapidaire chrétien, its composition, its influenee, its sources* (W. Suchier). — P. 631. A. Memmer, *Die altfranzösische Bertasage und das Volkmärchen* (W. Giese). — P. 632. E. Th. Hill, *Two old french poems on saint Thibaut* (Th. Heinermann). — P. 633. B. Axelson, *Zum Alexanderroman des Julius Valerius* (Th. Heinermann).

Chronique. — P. 637-40. Cl. Cuénot, *Ferdinand Brunot* †.

6. — P. 641. E. Lerch, *Nachträge zu « Quitter »*.

Mélanges. — P. 670. E. Lommatzsch, *Anatole France und Gautier de Coincy*. Utilisation des *Miracles* et de l'édition Poquet dans le *Jongleur de N.-Dame* et divers contes.

Comptes rendus. — P. 684. *Four latin plays of St. Nicolas from the* 12th *century Fleury Play-book*, p. p. O. S. Albrecht (O. Schumann). — P. 698. J. Frappier, *Études sur* La mort le roi Artu, *roman du XIIIe siècle, dernière partie du* Lancelot *en prose* (W. H. Trethewey). — P. 711. « *Des grantz Geanz* », *an anglo-norman poem*, p. p. G. E. Brereton (Cl. Cuénot). — P. 716. A. Cavaliere, *Cento Liriche provenzali* (O. Schultz-Gora). — P. 722. K. Jaberg, *Sprachwissenschaftliche Forschungen und Erlebnisse* (W.). — P. 722. *Evoluzione semasiologica d'alcune parole dotte nell'italiano* (A. Buck). — P. 723. O. Keller, *Beiträge zur Tessiner Dialektologie* (W.). — P. 724. A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (W.). — P. 725. A. Vincent, *Toponymie de la France* (W.). — P. 725. T. A. Jenkins, *Word-Studies in French and English* (E. Seifert). — P. 726-8. E. Cochet, *Le patois de Gondecourt (Nord)* (W. Giese). — P. 731-2. E. Levi, *Inni e laudi d'un frate piemontese del secolo XIV* (G. Piccoli). — P. 734. J. N. Carman, *The relationship of the* Perlesvaus *and the* Queste del Saint Graal (W. Mulertt). — P. 735. H. Spaarnaay, *Hartmann von Aue*, I (L. Wolff). — P. 737. Ch. Grimm, *Étude sur le Roman de Flamenca* (A. Hilka).

Chronique. P. 741. Échange de rectifications et réponse entre M. Nicholson et M. v. Wartburg à propos du compte rendu dans la *Zeitschrift* de *Un nouveau principe d'étymologie romane*.

P. 744-56. Index.

Titre et table.

M. R.

CHRONIQUE

Alfred Coville, ancien directeur de l'enseignement supérieur, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est décédé le 30 mars à Paris, dans sa 82e année : il est parti, comme il le voulait, en plein travail ; l'avant-veille de sa mort, il complétait une lecture sur la vie de Pierre Bersuire qu'il devait faire dans la semaine à l'Académie, premier essai de la notice sur Bersuire destinée à prendre place dans l'*Histoire littéraire de la France*. Depuis dix années ses publications sur la littérature latine ou française du XIVe et du XVe siècle se succédaient sans relâche : dans la *Romania* sur Philippe de Vitri, au t. XXXVII de l'*Histoire littéraire* sur Gilles le Muisis, la Peste de 1348, les Flagellants, au t. XXXVIII (en cours d'impression) sur Jean Le Bel, les poèmes historiques du début de la guerre de Cent ans, Jean de Venette, et dans plusieurs volumes, dont un très considérable, des études très diverses, dont nous avons annoncé certaines et que nous rappelons ou analysons ci-dessus, p. III ; nous ne parlons pas de ses publications d'histoire générale qu'il reprenait encore récemment. C'est, au soir vigoureux d'une existence lourdement remplie, un exemple de courageux et tenace sacrifice au labeur scientifique jusqu'à la dernière étincelle de lumière et de vie. — M. R.

— Oiva Johannes Tuulio (Tallgren), professeur de langues de l'Europe méridionale à l'Université de Helsinki, est mort le 21 juin 1941, âgé d'un peu plus de 63 ans : il était né le 17 janvier 1878. Son activité a été consacrée en particulier à la lexicographie de la Péninsule ibérique : il a donné en 1911, 1912 et 1914 une série de *Glanures catalanes et hispano-romanes* et en 1932 des *Glanures catalanes et arabes* ; l'étude de la littérature espagnole l'avait en effet amené à celle de la littérature arabe en dehors même des contacts entre le monde arabe et le monde roman. Du côté italien, il s'était attaché à la lyrique sicilienne et il s'était efforcé de dégager les caractères de la langue de cette poésie, le *siciliano illustre* du XIIIe siècle. Il avait touché aussi à la linguistique générale et publié, au tome IX des Mémoires de la Société Néo-Philologique d'Helsinki, une étude intitulée *Locutions figurées, calquées et non calquées, essai de classification pour une série de langues littéraires*. Nous emprunterons à la notice que lui a consacrée M. Arthur Långfors dans

les *Neuphilologische Mitteilungen* (*Helsinki*), 1941, 5/6, notre conclusion : « ...il a grandement honoré son pays jusque bien au delà de ses frontières. »

Collections et publications en cours.

Le tome VIII[e] et dernier du *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, de K. Jaberg et J. Jud (cf. *Romania*, LXIV, 141), a paru en 1940. Ce tome, dû aux soins de J. Jud, contient les parties suivantes : I (Cartes 1489-1492) Panieri, II (1493-9) Lavorazione della canapa e del lino, III (1500-1520) Filatura e tessitura, IV (1521-1531) Bucato, V (1532-1547) Cucitura, VI (1548-1573) Vestimento e calzatura, VII (1574-1583) Aggettivi, VIII (1584-1681) Frasi, brani di conversazione (p. es. : *andiamo a scegliere un cappello nella bottega... Vorrebbe che corressimo sempre... Lui non corre mai ; non ha mai fretta, ma noi ci sgrida (continuamente) : spicciate vi ! venite qui ! andate là ! scendete laggiù ! salite lassù !.. Lavoreremmo di più se fossimo pagati meglio*, etc.), IX (1682-1781). Tavole della conjugazione. Il est impossible de donner une idée de la richesse des formes entassées dans ces dernières cartes de l'*AIS*. Pour terminer, deux suppléments présentent des matériaux provenant de certains points du domaine de l'enquête. — Deux grandes cartes, lumineuses, sans être schématiques, avec tous les points explorés, donnent un tableau du domaine de l'enquête.

La préface, signée des deux auteurs, rappelle que l'invitation à souscrire à l'*AIS*, a été lancée en 1927. Le nombre des cartes publiées dépasse d'une centaine celui qui avait été prévu. La partie exécutée du programme comprend, outre les 8 volumes de cartes, l'*Einführungsband* paru en 1928. Le volume d'illustrations est en préparation, aux soins de Paul Scheuermeier : on peut en espérer la publication prochaine. Restera alors l'Index, qui contiendra un million et demi environ de formes dialectales.

Arrivés au terme de leur rude « corvée » de douze années, les auteurs rendent un hommage profondément ému au Maître, dont, seuls, les leçons et l'exemple vivants pouvaient leur permettre de « tenir » dans les difficultés de tout ordre avec lesquelles ils ont été aux prises. A l'heure de son achèvement, l'*AIS*, dont le premier volume avait été dédié « Au Maître inoubliable des recherches de géographie linguistique », a tenu à évoquer, pieusement encore, le nom de Jules Gilliéron. — A. Duraffour.

— Dans les *Romanica Helvetica* (*R H*) ont paru :

VII. — Andrea Schorta, *Lautlehre der Mundart von Müstair* (Münster, Kt. Graubünden) mit Ausblicken auf die sprachlichen Verhältnisse des inneren Münstertals ; 1938, XVI+152 pages, avec une carte.

VIII. — Robert v. Planta und Andrea Schorta, *Rätisches Namenbuch* ; 1939 (cf. ci-dessous, p. 131).

IX. — Fritz Bestmann, *Die lautliche Gestaltung englischer Ortsnamen im Altfranzösischen und Anglonormannischen* ; 1938, XXXI + 215 pages.

X. — Arnald Steiger, *Das Schachzabelbuch König Alfons des Weisen* (Alfonso el Sabio, *Libros de Acedrex, Dados e Tablas*), mit 51 Miniaturen auf Tafeln, nach der Handschrift J. T. 6 Fol. des Escorial mit Glossar und grammatischem Abriss herausgegeben und übersetzt ; 1941, XXXI + 448 pages.

XI. — Fritz Heussler, *Hyperkorrekte Sprachformen in den Mundarten der französischen Schweiz und in andern Sprachgebieten* ; 1939, 91 pages.

XII. — Mena Grisch, *Die Mundart von Surmeir*. Beitrag zur Kenntnis einer rätoromanischen Sprachlandschaft ; 1939, XVI + 296 pages avec une carte.

XIII. — Werner Mörgeli, *Die Terminologie des Joches und seiner Teile*. Beitrag zur Wort- und Sachkunde der deutschen und romanischen Ost- und Südschweiz sowie der Ostalpen ; 1940, XXXII + 192 pages avec 3 cartes et 17 illustrations.

XIV. — *Mélanges A. Duraffour*. Cf. *Romania*, LXVI, 117.

XV. — Ruth Usteri, *Croquis de la vie des femmes au Pays d'Enhaut* (*Ct. de Vaud*) ; 1940, XXXVI + 126 pages avec une carte et 29 illustrations.

XVI. — Anne-Marie Bodmer, *Spinnen und Weben im französischen und deutschen Wallis*, 1940, XXII + 135 pages avec une carte et des illustrations et figures.

— Du *Französisches Etymologisches Wœrterbuch*, de M. Walther v. Wartburg, a paru le fascicule 33, qui va de CLAVUS (suite) à COHORTILE (p. 769-855). Sur ce dernier mot s'achève le 1er tome du IIe volume du *FEW*. La pagination de ce tome sera continuée dans le 2e tome.

— Le *Dicziunari Rumantsch Grischun*, fondé par Robert de Planta et Florian Melcher, et dont la rédaction a été confiée à Chasper Pult et Andrea Schorta, a commencé à paraître à Coire (Bischofberger et Co) en 1938. Il a progressé d'une marche régulière à raison de deux livraisons par an. Le 6e fascicule (p. 289-336), qui porte le millésime 1941, a paru en mars 1942 ; il va de ANNA à ARADER. Nous consacrerons à cette publication, qui est — on le sait suffisamment — de tout premier ordre, un compte rendu détaillé. — A. DURAFFOUR.

— Le *Rätisches Namenbuch*, qui a pour auteurs Robert v. PLANTA et Andrea SCHORTA, constitue le vol. VIII des *Romanica Helvetica*, Paris (Droz) et Zurich-Leipzig (Max Niehans), 1939, 535 pages. Ce premier volume est intitulé : *Matériaux*. Mais il contient déjà une introduction très substantielle de XLVIII pages : *Entstehung und Aufbau des Rätischen Namenbuches*. Un croquis schématique donne de façon tout à fait lisible, avec les grandes divisions administratives du pays grison, les aires linguistiques (allemande, rhéto-romane et italienne) du domaine, avec des numéros renvoyant à la liste des communes. Nous consacrerons à ce premier volume, et surtout à cette introduction, une analyse détaillée. — A. DURAFFOUR.

— Du *Glossaire des patois de la Suisse Romande*, a paru, au début de 1940, le fascicule XVII, qui va de BIBOLON à BŒUF, t. II (385-448). La feuille

de titre porte les noms de L. Gauchat, J. Jeanjaquet, † E. Tappolet, † E. Muret et P. Aebischer. Le 43e rapport annuel de la rédaction (1942), portant sur l'année 1941, annonce la mort de M. F. Jaquenod qui avait collaboré à ce fascicule ; en revanche il donne des nouvelles à peu près satisfaisantes de M. E. Schüle, que la maladie avait éloigné de la Rédaction. Le fascicule XVIII est à la veille de paraître. M. Jeanjaquet y a collaboré, en revoyant l'ensemble, et en fournissant un certain nombre d' « historiques » ; M. Aebischer se consacre surtout à la révision et à l'élaboration des matériaux toponymiques actuellement réunis dans une salle de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Il est à prévoir que la lettre B absorbera encore les fascicules XIX et XX du *GlPSR*. — A. DURAFFOUR.

— De la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*.

LXXXIX. — Fernand DESONAY, *Antoine de La Sale, aventureux et pédagogue* ; 1940, 204 pages ;

XCII. — Fernand DESONAY, *Œuvres complètes* d'Antoine DE LA SALE, t. II, *La Sale* ; 1941, 282 pages ;

ces deux fascicules ne nous sont pas encore parvenus.

XCIII. — Louis DELATTE, *Textes latins et vieux français relatifs aux Cyranides* ; 1942, X-354 pages. — « Les *Cyranides* sont un ouvrage grec en quatre livres où sont accumulées des recettes de médecine et de magie », et qui se donne comme l'œuvre de Kyranos, roi de Perse. Le premier livre groupe sous chaque lettre de l'alphabet un oiseau, un poisson, une plante, une pierre, dont il dit les caractères et les vertus et qui peuvent être associés dans des talismans ; les autres livres traitent, dans l'ordre alphabétique, des quadrupèdes, des oiseaux, des poissons. Cet ouvrage paraît avoir été, comme tant d'encyclopédies de ce genre, l'objet, à travers l'époque byzantine, de remaniements dont certains nous sont conservés dans des manuscrits grecs, tandis que d'autres peuvent être représentés par des dérivés en latin ou en langue vulgaire C'est pour aider à la reconstitution de ces remaniements que M. D. a réuni trois textes latins et un texte français en rapport avec les *Cyranides* : 1° une traduction latine qui se donne comme faite à Constantinople en 1169 sous le titre de *Liber physicalium virtutum ... collectus ex ... prima ... Kyranidarum*, etc. ; — 2° un traité des sept plantes attribuées aux sept planètes, qui se présente comme complémentaire des *Cyranides* ; nous n'en avons pas l'original grec, mais une traduction latine intitulée *Compendium aureum* et qui indique comme auteur de l'ouvrage un certain Flaccus Africus ; — 3° un opuscule hermétique dont le rapport aux *Cyranides* n'est pas évident, mais qui traite, en les rapprochant, *de quindecim stellis, quindecim lapidibus, quindecim herbis et quindecim imaginibus* ; — enfin 4°, d'après le ms. 2872 de la Bibliothèque de l'Arsenal copié vers la fin du XIVe siècle, un traité français, *Le livre des secretz de nature sus la vertu des oiseauls et des poissons, pierres et herbes et bestes* ; l'explicit apprend que ce livre, fait par Aaron, passa à Kirem,

roi de Perse, parvint de là à Athènes et fut traduit du grec en latin par l'ordre du « noble » roi Alphonse d'Espagne ; on pense naturellement à Alphonse X le Sage (1252-1284), mais, à cause de l'épithète « noble », M. D. croit pouvoir se demander s'il ne s'agirait pas d'Alphonse IX le Noble, ce qui vieillirait la traduction latine de près d'un siècle ; ce traité est une compilation qui remonte pour partie aux *Cyranides* connues et nous a peut-être conservé des restes de livres perdus des *Cyranides*. La publication de cette curieuse compilation facilitera les comparaisons nécessaires avec des œuvres analogues. La transcription est très soigneuse et quelques sondages m'ont permis d'en vérifier l'exactitude. L'on regrettera peut-être l'irrégularité de la ponctuation et l'absence d'apostrophes ; l'on regrettera surtout l'absence d'un lexique qui aurait donné à l'éditeur l'occasion de s'expliquer sur certaines lectures (p. ex. 317, 36 ; *tronz de choux*) et surtout d'éclairer, par comparaison avec les textes latins qu'il publie ou d'autres auxquels il fait seulement allusion, le sens ou la forme d'expressions du texte français. Je signale l'intérêt qu'il y aurait à étudier de près l'important recueil de traités médicomagiques ou alchimiques que constitue le très gros ms. 2872 de l'Arsenal : ce pourrait être le point de départ d'une publication méthodique, si nécessaire, souhaitée depuis si longtemps, et toujours irréalisée, de cette littérature scientifique ou technique. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Warren F. Manning, *A proposed etymology : aller* < *ad-iterare ; 1937 ; in-8, 8 pages [Tirage à part de *Language*, vol. 13, n° 3]. — Iterare est ici le verbe dérivé de iter qui a donné *errer* en ancien français. Il faut supposer : 1° que la composition n'aurait pas été sentie, 2° que *r* du radical aurait été dissimulé par *r* de la terminaison de l'infinitif, ce qu'on n'admettra sans doute pas. Quant aux contractions nécessaires pour passer de *ad-iterare ou *aditelare à *adtlare, d'où *allare, l'étymologie sans cesse poursuivie de *aller* nous a habitués, sans nous convaincre, à ne pas nous en formaliser. — M. R.

Valentin Gr. Chelaru, *Le stade actuel du problème du rothacisme* ; Jassy, 1935 ; in 8, 15 pages [Tirage à part de *Arhiva* de Jassy]. — Il s'agit du rhotacisme roumain (l'auteur imprime obstinément « rothacisme »), c'est-à-dire du passage de *n* intervocal à *r* : la question est de savoir si le phénomène a été général en daco-roumain ou même en roumain commun, puis s'est limité géographiquement par une série de régressions, ou s'il a toujours été limité au Nord et au Nord-Est du domaine (Transylvanie du Nord-Est, Maramureş, Sud-Ouest de la Bukovine) ; la seconde opinion était jusqu'ici la plus répandue et elle était de grande conséquence pour l'histoire de la littérature roumaine ancienne, puisque certains des textes

les plus anciens connaissent le rhotacisme ; la première opinion, qui ne paraissait pas fondée sur des faits très précis, s'est trouvée renforcée dans ces dernières années par la constatation de formes rhotacisées dans des documents de Moldavie et de Bessarabie des XVe et XVIe siècles ; mais on n'a toujours rien rencontré encore de semblable en Valachie et en roumain sud-danubien. Ce qui préoccupe surtout M. Chelaru, c'est de revendiquer pour notre collègue Ilie Bărbulescu, professeur à l'Université de Iași et directeur de l'*Arhiva*, le mérite d'avoir le premier cru à la large extension du phénomène ; et l'on ne voit pas sans tristesse, aujourd'hui plus que jamais, opposer sans cesse dans ces quelques pages l'« école de Jassy », l'« école de Cluj », l'« école de Bucarest » et les chefs de ces écoles. — M. R.

Giulio Bertoni, *Lingua e cultura* (*studi linguistici*) ; Firenze, Chiantore, 1939 ; in-8, 303 pages. — Ce recueil d'articles vient se joindre à deux recueils précédents, *Lingua e Pensiero* (1932) et *Lingua e poesia* (1937), pour former, comme dit l'auteur, « une trilogie » destinée à promouvoir et à illustrer cette idée que, entre la linguistique, science naturelle, et la critique esthétique, il y a la « philologie » qui étudie la langue dans sa réalité d'expression de la pensée et l'œuvre littéraire dans la réalité de sa forme parlée. Cette idée sert de lien, parfois un peu lâche, aux études suivantes, qu'on trouvera ici commodément, *Lingua della poesia e lingua della cultura*, *Il latino di Roma e le lingue romanze*, *La vecchia e nuova « questione della lingua »*, *L'espansione della lingua nazionale*, *Il dialetto della Corsica e l'antica lingua italiana*, *Riflessi di costumanze giuridiche nella poesia di Provenza*, *La prosa della « Vita nuova » di Dante*, *Fra la lingua di Dante e del Petrarca*, *La lingua di Rabelais*, *Come scrivera Renata di Francia*, *Erudizione e filosofia*, *La lingua nel pensiero di Francesco De Sanctis e la linguistica moderna*. — M. R.

Antonin Duraffour, *Lexique patois-français du parler de Vaux-en-Bugey* (*Ain*), (*1919-1940*) ; Grenoble, chez l'auteur, 1941 ; in-4, XII-371 pages. — Beau complément aux travaux de M. D. sur le patois de Vaux ; nous pensons avec l'auteur que « ce tableau, qu'il ne serait guère facile de refaire, méritait... d'être transmis à la postérité » ; nous pourrons le placer dans notre galerie patoise auprès du *Lexique Saint-Polois* d'Edmont, en souhaitant que la série de ces portraits minutieux et fidèles puisse s'accroître d'unités de même valeur. — M. R.

Andreas Blinkenberg, *Le patois d'Entraunes*, I. *Matériaux phonétiques, morphologiques et syntactiques* ; II. *Matériaux lexicologiques* ; Copenhague, Munksgaard, 1939-1940 ; 2 vol. in-4, 132 et 128 pages [*Acta Jutlandica*, *Aarsskrift for Aarhus Universitet*, XI, 1 et XII, 1]. — Entraunes est un vil-

lage de la haute vallée du Var, qui parle un patois du type provençal et alpin; M. Bl. l'a soumis à une enquête de trois mois dont il donne les matériaux précisément élaborés et commentés, avec cette conclusion que le patois étudié est en état de déséquilibre et de désagrégation. — M. R.

Albert DAUZAT, *Essais de géographie linguistique, nouvelle série*; Montpellier, Société des langues romanes, et Paris, Ronteix-d'Artrey, 1938; in-8, 161 pages avec 7 cartes. — Ce volume, qui forme le tome XXX des *Publications de la Société des Langues romanes*, renferme les études suivantes. I. *Pièges phonétiques et extension de formes* : 1. Provençal *aiga*, eau; 2. Provençal *chin*, chien; 3. Auvergnat *jalh*, coq; 4. *cucc-*, *tucc-*, *zucc-*, *suc*, hauteur, montagne. — II. *Aires phonétiques* : 1. La diphtongue *au* dans la Basse-Auvergne; 2. Les altérations de *l* intervocalique dans le Massif Central. — III. *Aires lexicologiques de la région auvergnate* : 1. La joue et la lèvre; 2. Le dos; 3. La marmite et le pot pour la soupe; 4. Le noyau; 5. La pomme de pin; 6. La résine; 7. Le bluet; 8. Le coquelicot; 9. Le fagot; 10. L'été; 11. L'arc-en-ciel; 12. Gendre, bru; 13. Quelque chose. — On notera, en particulier dans l'étude I, 2, de remarquables effets de l'homonymie ou de la paronymie dans l'histoire des noms du chien et du chat en provençal. — M. R.

Pierre GARDETTE, *Géographie phonétique du Forez*; Mâcon, Protat, 1941; in-8, 288 pages. — On notera, dans cette étude de très belle qualité, des remarques importantes sur les déplacements d'accent soit entre voyelles contiguës soit entre syllabes pénultième et finale. Sur la question des limites dialectales les conclusions de M. G. sont à retenir : le Forez franco-provençal est nettement coupé de l'Auvergne provençale par une ligne qui s'appuie sur la limite géographique très forte que constituent les monts du Forez; cette limite coïncide pour une bonne part avec celle qui sépare le diocèse de Lyon de ceux de Clermont et du Puy, mais là où la barrière montagneuse manque, la limite diocésaine ne forme plus qu'imparfaitement la limite dialectale; dans le Forez franco-provençal, l'Est a des caractères particuliers dus à l'influence de Lyon. « En résumé, conclut l'auteur, si la limite de langue entre le franco-provençal et le provençal s'est fixée sur une frontière géographique autant et plus que sur une limite historique, c'est sur une limite sociale que s'est fixée la limite dialectale entre le Forez lyonnais et le reste du Forez franco-provençal. Les limites de langues et les limites dialectales sont des limites vivantes qui peuvent dépendre de toutes les causes qui favorisent ou entravent les relations des hommes qui parlent ces langues ou ces dialectes. » — M. R.

Pierre GARDETTE, *Études de géographie morphologique sur les patois du Forez*; Mâcon, Protat, 1941; in-8, 82 pages. — Ce petit volume est la thèse

complémentaire de M. G. pour le doctorat ès lettres, la thèse principale étant la *Géographie phonétique* signalée ci-dessus. Les trop rares textes foréziens médiévaux ont pu être plus largement utilisés pour la morphologie que pour la phonétique et on en trouvera ici de bons commentaires. — M. R.

Georges GOUGENHEIM, *Système grammatical de la langue française*; Paris, Ronteix-d'Artrey, 1939; in-8, 373 pages. — Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque du *Français moderne*, et il est un exposé descriptif de l'état moderne du français, mais bien des observations s'y appliquent à des états plus anciens. Dans l'ensemble, c'est un excellent guide pour l'étude ou l'enseignement du français et nous avons tenu à le signaler à nos lecteurs. — M. R.

Bibliothèque Nationale. Nouvelles acquisitions latines et françaises du département des manuscrits pendant les années 1936-1940 : inventaire sommaire par Philippe LAUER; Paris, 1941; in-8, 63 pages [Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LII, année 1941]. — Peu d'articles importants dans cet inventaire : un manuscrit du *Roman des Sept Sages* comprenant *Marques de Rome* (n. a. fr. 12791), le fragment de chansonnier provençal n° 251 *ter* de la *Bibliographie* de C. Brunel (n. a. fr. 23789), des papiers de Paul Meyer reliés en 17 volumes (notes de recherches dans les dépôts de manuscrits provinciaux et étrangers, sur l'extension du français en France et à l'étranger, etc., n. a. fr. 23955-971), copies par Paul Meyer de fragments d'*Aspremont* (n. a. fr. 12787), notes de Léopold Delisle et correspondance en 44 volumes (n. a. fr. 23866-909). En dehors des acquisitions nous avons plaisir à signaler l'entrée à la Bibliothèque du « célèbre recueil des *Miracles de Notre-Dame*, par Gautier de Coinci, à miniatures, de la bibliothèque du roi Charles V, déposé par Mgr Mennechet »; c'est le ms. qui passa de la bibliothèque du roi Jean aux mains des Anglais à la défaite de Poitiers, fut racheté par Charles V, cédé à Jean, duc de Berry, que nous retrouvons au XVII[e] siècle à l'abbaye Notre-Dame de Soissons, d'où il fut recueilli au séminaire de la même ville, ce qui permit à l'abbé Poquet d'en donner une édition incomplète et imparfaite, seul moyen cependant jusqu'à ce jour d'en connaître le texte; lors de l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État, le ms. avait été soustrait à l'inventaire imposé par la loi; un de mes élèves, Jean Druon, que j'avais engagé dans l'étude de Gautier de Coinci, avait retrouvé les traces du ms. et avait pu le consulter, mais Druon a été tué en 1914 et après sa mort la copie qu'il en avait faite a, par une rigueur peut-être excessive, été détruite; M[me] Ducrot-Granderye à son tour a pu consulter le ms. sans être autorisée à en donner le texte; enfin le P. Nothomb, que j'avais en dernier lieu mis sur la piste de ce précieux volume, avait obtenu l'autorisation de

le faire photographier, avait fait un premier spécimen et allait passer la commande nécessaire, tout en gardant sur le lieu de dépôt le secret imposé, lorsqu'il fut victime d'un accident mortel. Malgré mes inquiétudes sur ce qu'il pouvait advenir d'un ms. conservé dans des conditions anormales, je n'avais pas tenté de lancer à sa poursuite un nouveau chercheur; voici heureusement le volume rentré de fait dans un dépôt national. Je ne sais encore si la communication en est libre, mais je souhaite vivement qu'une photographie en soit faite le plus rapidement possible. — M. R.

P. Courcelle, *Étude critique sur les commentaires de la Consolation de Boèce (IXe-XVe siècle)* ; Paris 1939 ; in-8, 146 pages [Extrait des *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*]. — Ce mémoire, fruit de longues recherches bien conduites, est un guide indispensable dans l'énorme littérature des commentaires de Boèce, mais c'est aussi en fait la charpente d'une histoire de l'influence de Boèce sur l'activité intellectuelle au moyen âge. Il permet d'y distinguer des périodes diverses. C'est au IXe siècle que la *Consolation* commence à devenir un objet d'étude, d'interprétation et de discussion ; elle reste au XIe siècle encore un livre classique ; au XIIe, avec le renouveau des études platoniciennes et grâce en particulier au commentaire de Guillaume de Conches, elle jouit d'un prestige nouveau ; au XIVe siècle encore elle sera largement commentée, notamment par le dominicain Nicolas Triveth, avant 1307, et par Régnier de Saint Tron (1381), dont Colard Mansion imprimera encore l'œuvre en 1477 sous la forme d'une traduction française anonyme ; au XVe siècle Arnoul Greban, le poète, la commentera de nouveau pour les étudiants de Paris, *scolares gratiosi ac in disciplinae palaestra mecum Parisius militantes*, sans doute entre 1444 et 1465, et à la fin du siècle un humaniste, Josse Bade inclinera le vieux commentaire philosophique et théologique vers le commentaire philologique et historique. En appendice, M. C. a dressé un tableau méthodique des manuscrits des divers commentaires, auquel il sera facile d'ajouter éventuellement des trouvailles ou des identifications nouvelles. — M. R.

Lucien-Paul Thomas, *Les farcitures latines de la Passion du Christ de Clermont* ; Bruxelles, 1938 ; in-8, 14 pages [Extrait de *l'Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, t. VI (1938), *Mélanges Émile Boisacq* p. 303-316]. — M. Th. distingue dans la *Passion de Clermont* les « latinismes », c'est-à-dire les mots empruntés au latin, mais qui sont déjà entrés en roman, et les « farcitures », mots de la langue classique qui n'ont pas droit de cité dans la langue parlée » ; on pourrait se demander quels sont les critères qui permettent d'établir ou de dénier ce droit de cité, mais, dans la plupart des cas, les « farcitures » sont des mots extraits, « isolés ou en groupe, d'un texte sacré et insérés » dans le texte vulgaire. C'est en effet le

grand intérêt de l'article de M. Th. que de montrer dans plusieurs des latinismes de la *Passion* de simples citations des textes évangéliques ou apostoliques, canoniques ou apocryphes, sources du poème roman : cette constatation soustrait ces « farcitures » aux essais de romanisation qu'en ont tenté ou accepté plusieurs philologues avec Gustav Lücking et modifie d'autant les conclusions qu'on en peut tirer sur la versification et peut-être sur l'origine dialectale du vénérable poème. — M. R.

C. Brunel, *Vita, Inventio et Miracula Sanctae Enimiae*; Bruxelles-Paris, 1939 ; in-8, 62 pages [Extrait des *Analecta Bollandiana*, LVII, fasc. 3-4, p. 237-298]. — D'après le ms. unique lat. 913 de la Bibliothèque nationale, qui est du XIVe siècle, M. Br. imprime ces textes qui ne sauraient être antérieurs à la première moitié du XIIe. C'est là un complément utile de l'excellente édition du poème provençal de Bertran de Marseille, *La vie de sainte Énimie*, que M. Br. a publiée en 1917 dans la collection des *Classiques français du moyen âge*, no 17, et qu'il y aura lieu de réimprimer, quand cela sera matériellement possible. — M. R.

N. Drăganu, *Histoire de la littérature roumaine de Transylvanie des origines à la fin du XVIIIe siècle* ; Bucarest, 1938 ; in-8, 69 pages [Extrait de *La Transylvanie*]. — Exposé sommaire particulièrement intéressant pour les traductions du XVIe siècle.

Luigi Sorrento, *Caratteri e grandi momenti della poesia veneziana* ; Rome, 1938 ; in-4, 30 pages [Extrait des *Atti della Societa italiana per il progresso delle scienze*, 1937]. — M. S. s'occupe volontiers de la poésie dialectale de sa patrie ; il donne ici à très grands traits une esquisse de la poésie vénitienne depuis le *Lamento della sposa padovana* de 1277 et les écrits de Francesco di Vannozzo ou de Leonardo Giustinian, mais il trouve peu à signaler avant le XVIe siècle. — M. R.

P. Zorzanello, *Studio e mensa : distici medioevali*; Venezia, Ferrari, 1938 ; in-8, 15 pages [Extrait de *Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, XCVII (1937-38), parte II, p. 303-317]. — Du ms. lat. VI 221 de la Bibl. de S. Marc à Venise (XIVe s.) M. Z. publie un petit recueil de 100 distiques latins assez curieusement composé de 2 parties ; la première, après un exorde de 3 distiques, est un centon de 50 distiques connus par ailleurs et qui forment, sans ordre, un recueil de directions morales et pédagogiques pour un jeune clerc ; avec la seconde, après un distique (54) de transition, *Incipiunt mores de mensa nobiliores*, c'est-à-dire des *contenances de table* analogues, avec plus de développement, à celles qu'ont publiées ou republiées L. Biadene en 1893 et 1937-38, S. Glixelli en 1921 (cf. *Romania*, XLVII, 1-40). — M. R.

Pierre BREILLAT, *La « Quête du Saint Graal » en Italie*, 1937, 39 pages ; — *Le manuscrit Florence Palatin 556, La « Tavola ritonda » et la liturgie du Graal*, 1938, 33 pages ; — *La Table Ronde en Orient : le poème grec du « Vieux Chevalier »*, 1938, 33 pages [Extraits des *Mélanges d'Archéologie et d'histoire* publiés par l'École Française de Rome, LIV, 262-300, LV, 341-373 et 308-340]. — Contrairement à l'opinion exprimée par M. Edmund Gardner, *The Arthurian legend in Italian literature* (London, New-York, 1938), la *Quête du Saint Graal* a eu en Italie une certaine vogue : elle figure « dans les grandes bibliothèques laïques des XIVe et XVe s., celles des Gonzague, des Este, des Visconti, des Sforza ; le ms. de la *Quête* B. N. fr. 343, qui a appartenu au duc de Milan Galeazzo Maria Sforza, est un manuscrit italien, et de même le ms. de la Bibliothèque de l'Archevêché d'Udine, ms. lacunaire dont G. Bertoni a signalé l'existence et publié un extrait, et de même encore le ms. 454 de la Bibliotheca Classense de Ravenne que M. Breillat a eu le mérite de découvrir ; la *Quête* a été traduite non seulement dans le ms. Panciatichiani 33 de la Bibl. Nat. de Florence, mais aussi dans le ms. grec Cl. II, XVII, de la Bibl. Saint-Marc à Venise ; des remaniements de la *Quête* ont été faits en Italie, celui du ms. 343 de Paris et celui de la *Tavola Ritonda* qui vient se mêler à l'histoire de Tristan ; des allusions à la *Quête* se rencontrent dans la littérature italienne du moyen âge ; enfin le nom de Galaad a eu en Italie toute une postérité de Galasso, Galeasso et Galeazzo. — Le ms. Palatin 556 de Florence, copié en Vénétie et probablement à Vérone par Zuliano di Anzoli qui acheva son travail le 20 juillet 1446, est une *Tavola Ritonda* abondamment illustrée qui nous permet de suivre une liturgie du Graal où l'exaltation du sang du Christ tient une place toute particulière. — Le poème grec du Vieux Chevalier, — conservé incomplètement par un seul manuscrit (Vatican grec 1822) découvert il y a 120 ans, mal publié par Von der Hagen, dont l'édition, aujourd'hui introuvable, a été reproduite sans recours au manuscrit par Fr. Michel, par Fischer et par Ad. Ellissen, dans des livres tout aussi rares, n'est qu'une mise en œuvre des premiers chapitres du roman de *Guiron le Courtois* et, antérieurement, de la compilation française des romans de la *Table Ronde* attribuée à Rusticien de Pise (M. Br. remarque que le ms. B.N. fr. 1463, « qui passe pour le meilleur du compilateur pisan, porte nettement *Rusticiaus*... et non *Rusticians*, comme on l'a dit jusqu'ici et comme l'a imprimé Löseth », et il adopte cette forme). M. Br. pense que cette mise en œuvre a dû être faite de mémoire, ce que montrent quelques confusions ou contaminations. Le poème, en vers politiques (le fragment conservé en compte 307), se place entre le dernier quart du XIIIe siècle et le second quart du XVe, ce dernier terme étant fixé par le filigrane du papier du ms. (bien plus récent, on le voit, qu'on ne l'avait dit) ; peut-être a-t-il été composé en Chypre ou sous l'influence des Lusignan, qui faisaient volon-

tiers place dans leurs fêtes à la représentation des aventures de la *Table Ronde*. M. Br. a ajouté à son intéressant article sur ce témoignage de la connaissance des romans arthuriens en Orient une édition soigneuse du fragment du Vatican ; peut-être eût-il mieux valu lui conserver l'orthographe du manuscrit, sauf à éclaircir en note les confusions graphiques dans la notation des sons : le rétablissement de l'orthographe traditionnelle des éditeurs de textes grecs ne presentait pas ici un très grand intérêt. — M. R.

El « Corbatxo » de Giovanni Boccaccio traduit en catalan per Narcis Franch *(sigle XIV), transcrit i publicat per primera vegada* am pròleg, notes i glossari, per Francesc de B. Moll ; Mallorca, Obra del Diccionnari, 1935 ; in-8, 107 pages. — Narcis Franch, marchand de Barcelone, a traduit au XIVe siècle le *Corbaccio* de Boccace, et cette traduction a été imprimée à Barcelone en 1498, mais l'unique exemplaire que l'on ait signalé de cette édition est perdu et M. Fr. de B. Moll a estimé utile de sauver ce qui nous reste de ce texte en en publiant la copie conservée dans le ms. 17.675 de la Biblioteca Nacional de Madrid, qui malheureusement est incomplet. La traduction n'est pas d'une haute qualité et l'éditeur juge Narcis Franch « més mercader que literat », mais le texte est intéressant par la langue et surtout par la richesse du vocabulaire qui fournit les premiers exemples de nombre de mots catalans. — M. R.

Gianfranco Contini, *Un frammento provenzale su Maometto* ; Roma, Bardi, 1938 ; in-8, 7 pages [Extrait des *Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche* de la *Reale Accademia nazionale dei Lincei*, VI, XIII, 5-10, p. 313-19]. — Le nº 234 de la *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal* de M. C. Brunel est un fragment de 3 feuillets, eux-mêmes fragmentaires, écrits au XIIIe siècle en Quercy et conservés à la Bibl. Nat. sous le nº n. acq. fr. 6182. L'un de ces feuillets, réduit en fait à deux colonnes, contient le début d'une histoire de Mahomet, *De Bafumet*, analogue à la version tardive commune de cette légende, mais dont nous ne savons pas si elle contenait à la fin l'épisode des porcs. M. C. donne la transcription de ce fragment avec une étude précise des graphies de cette brève copie. — M. R.

Leonardo Olschki, *Storia letteraria delle scoperte geografiche, studi e ricerche* ; Firenze, Olschki, 1937 ; in-8, 232 pages avec 12 planches. — Ce joli volume, tiré à petit nombre, est un essai pour marquer les étapes de l'enrichissement de l'esprit humain par le contact avec les terres nouvelles de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique. L'auteur étudie ainsi, entre autres, Marco Polo, Colomb, Amerigo Vespucci, Fernando Cortès, etc., aussi bien que les idées et les légendes nées ou transformées au cours de leurs découvertes. — M. R.

Les textes de la Chanson de Roland édités par Raoul Mortier. — M. M. se propose de publier tous les textes littéraires traitant de la légende de *Roland*. Nous avons jusqu'ici reçu deux volumes de cette série qui devrait en comprendre un assez grand nombre :

I. *La version d'Oxford* ; Paris, Éditions de *La geste Francor*, 1940 ; in-8, xx-113 pages. — Cette édition reproduit le texte du manuscrit avec ses particularités graphiques et même ses quelques accents. Toutes les modifications au texte ont été rejetées en note ou placées entre parenthèses ou crochets.

II. *La Chronique de Turpin et les Grandes chroniques de France, Carmen de prodicione Guenonis, Ronsasvals* ; Paris, Édition de *La geste Francor*, 1941 ; in-8, vi-150 pages. — L'introduction, signée de M. Robert Barroux, donne les renseignements bibliographiques indispensables sur les textes réunis ici et dont la filiation possible avait été sommairement indiquée dans l'introduction au premier volume. Le texte latin du Pseudo-Turpin est imprimé d'après le ms. B.N. lat. 17656 (XIIe siècle), le texte français inséré dans les *Grandes chroniques de France* d'après le ms. fr. 782 de la Bibl. Sainte-Geneviève ; les éditeurs ont eu l'excellente idée de présenter les deux textes en regard sur un verso et un recto, sans supprimer les additions des *Grandes chroniques*, ni en masquer les omissions : cette disposition, tout en laissant possible la lecture continue de chacun des deux textes, permet de voir exactement la façon dont l'adaptateur en français a traité son original. *Le Carmen de prodicione Guenonis* est imprimé d'après l'édition de Gaston Paris, mais les corrections de celui-ci ont été rejetées en note et l'éditeur les déclare « toujours ingénieuses, mais le plus souvent inutiles » ; il est fâcheux que les circonstances n'aient pas permis une nouvelle lecture du ms. de Londres. Pour le *Ronsasvals*, M. Robert Barroux n'a pas cru nécessaire de reproduire le texte provençal, que j'ai imprimé il y a dix ans dans la *Romania*, et il en a donné une traduction française de lecture plus facile, mais qui n'est pas entièrement exempte d'erreur ; ainsi, dans l'épisode où Alimon de Marès veut, malgré les reproches de Faleron, frapper Roland qui gît près de mourir, la traduction porte (p. 143) : « Le Sarrasin voit que le Français (?) est venu avec Barbarot qui est grand et présomptueux » ; le point d'interrogation est du traducteur et l'étonnement qu'il exprime aurait dû avertir M. B. de ne pas persister dans son étrange contresens sur le v. 1402

Lo Sarrasin ves lo Franc vengut es ;

« présomptueux » traduit *sobrier* du v. 1403 : il semble que M. B. n'ait pas vu que Barbarot est un cheval, ce que lui indiquait cependant le v. 1407 et mon Index. C'est vraiment abuser de l'expression moderne déjà si rebattue « sous le signe de » que de traduire par « Roland est sous le signe de la mort » le vers 1372

Rollan esta de la mort estonies.

Les v. 1743-44 nous montrent le retour de Charlemagne et de son armée vers Belle Aude dans une apparence de triomphe, malgré le funèbre convoi des corps des douze pairs qu'ils rapportent en leur pays :

E an enpres entr'els un covinant
Que·ls cors en porton an joya e an burban ;

c'est ne pas tenir compte du récit précédent et redoubler l'erreur que de traduire : « Et il y a chez eux tel projet que leurs cœurs manifesteront la joie et la fête », ce qui présente au reste un singulier embarras d'expression. — M. R.

George Maschinot, *Glossaire de la Chanson des Quatre fils Aymon* ; Paris, Revue moderne des Arts et de la Vie, 1939 ; in-4, IV-177 pages. — Ce glossaire a été entrepris pour aider au projet de dictionnaire historique de la langue française qu'avait conçu, il y a quelques années, la *Modern Language Association of America* et le choix du texte avait été suggéré par le regretté Blondheim. L'inventaire des mots est établi d'après l'édition de F. Castets ; M. M. y a relevé les noms propres, sans marquer si cela ajoutait quelque chose à la *Table* d'E. Langlois : il eût été préférable de les séparer du glossaire proprement dit. Dans celui-ci on ne trouvera pas, comme chez Godefroy, d'exemples cités, mais seulement des références aux numéros des vers classées d'après les sens. L'auteur s'est imposé de relever toutes les orthographes et toutes les formes grammaticales du même mot, ce qui accroît beaucoup le travail, mais qu'il est utile de faire, au moins pour quelques textes, pour donner une base réelle aux exposés synthétiques des grammairiens ; il s'est attaché aussi à distinguer les acceptions différentes du même mot, ce qui est plus difficile et d'utilisation incertaine, mais peut être tenu pour un travail préparatoire nullement négligeable. — M. R.

Thomas S. Thomov, *Perceval ou le Conte du Graal* ; Sofia, Imprimerie de la Cour, 1940 ; in-8, 152 pages [Tiré à part de l'*Annuaire de l'Université de Sofia, Faculté historico-philologique*, XXXVI, 1]. — Un résumé en français facilitera l'utilisation de cette étude écrite en bulgare : c'est un exposé très substantiel des multiples questions que pose le roman de Chrétien de Troyes, et pour lesquelles M. Th. n'hésite pas à donner son avis personnel fondé sur des réflexions et des discussions précises. Il rejette, en particulier, l'hypothèse de Gröber sur la distinction entre deux romans, l'un de Perceval et l'autre de Gauvain, qu'un successeur de Chrétien aurait réunis, et il marque bien que le Graal dans le roman de Perceval n'est en somme qu'un accessoire du conte principal, qui est l'histoire du naïf Perceval devenant chevalier parfait pour finir peut-être dans l'humilité chrétienne. — M. R.

André COMBES, *Jean Gerson commentateur dionysien ; pour l'histoire des courants doctrinaux à l'Université de Paris à la fin du XIV^e siècle* ; Paris, Vrin, 1940 ; in-8, XVIII-732 pages. — Le titre que nous avons reproduit est celui qui figure sur la couverture du volume, mais la page intérieure de titre y intercale une mention qui précise le sujet de l'ouvrage : « Les *Notulae super quaedam verba Dionysii de Caelesti Hierarchia*, texte inédit ; démonstration de son authenticité ; appendices historiques ». C'est, en effet, l'opuscule latin ainsi dénommé par Claude de Grandrue dans le ms. B.N. lat. 14905, ancien S. Victor 699, que M. C. publie et commente et dont il soutient l'attribution à Gerson. Le sujet sort un peu des préoccupations habituelles de notre revue et plus certainement encore de notre compétence ; mais nous devions signaler cette étude pour les indications qu'elle donne et les problèmes qu'elle pose relativement aux inédits de Gerson, à la critique de l'édition d'E. du Pin, au développement et à la portée de la pensée gersonienne. — M. R.

Maistre Nicole ORESME, *Le livre des Ethiques d'Aristote, published from the Text of Ms. 2902, Bibliothèque Royale de Belgique, with a critical Introduction and Notes*, by Albert Douglas MENUT ; New York, Stechert, 1940 ; in-8, 547 pages, avec 20 planches. — Ce fort volume nous est présenté comme un début de publication des traductions françaises d'Aristote par Nicole Oresme ; nous accueillons avec reconnaissance cette première réalisation d'une œuvre de tous points considérable. La traduction de l'*Ethique à Nicomaque* est donnée ici d'après le manuscrit 2902 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles avec, en plus petit texte, le commentaire d'Oresme : à titre de spécimen les variantes de tous les manuscrits connus ont été indiquées pour le *Proheme*, elles sont d'ailleurs de peu d'importance ; l'orthographe du ms. a été conservée. Le texte est précédé d'une introduction (pp. 3-85) sur les circonstances de la traduction, la personne et les œuvres d'Oresme, les sources qu'il a utilisées, les manuscrits du *Livre des Ethiques*, enfin la langue et le style d'Oresme. Cette introduction est complétée par trois appendices : index des mots nouveaux employés par Oresme, index des noms propres du prologue et du commentaire, index des termes grecs reproduits en transcription par Oresme. Je signale la reproduction à la fin du texte de la *Table des moz divers et estranges* dressée par Oresme : il y a là d'utiles informations sur l'histoire du vocabulaire abstrait. — M. R.

Mario ROQUES, *Références aux plus récents commentaires de* Maistre Pierre Pathelin ; Paris, Centre de documentation universitaire, 1941 ; pet. in-8, 18 pages. — Ce modeste instrument de travail est fait pour compléter l'édition de *Pathelin* par R. T. Holbrook (*Classiques français du moyen âge*, 35, 3^e édition revue en 1937) ; elle forme, suivant l'ordre numérique des vers, une table de références aux commentaires du texte de *Pathelin*

publiés sous forme d'études, de comptes rendus, d'articles, depuis 25 ans. On sait combien il est utile de pouvoir se reporter au texte même de ces commentaires, combien il est difficile de les atteindre, étant donnée leur dispersion, et combien la recherche y est longue du fait qu'ils ne suivent pas l'ordre d'une œuvre dont ils commentent des fragments discontinus ; cette mince brochure diminue ces difficultés.

N. Cartojan, *Le modèle français de l' « Erotokritos », poème crétois du XVII^e siècle* ; Paris, Boivin, 1936 ; in-8, 31 pages [Extrait de la *Revue de littérature comparée*, avril-juin 1936]. — Nous avons déjà signalé (ci-dessus, p. 140) la relation établie par M. C. entre l'*Erotocrit* roumain et le roman français de Pierre de la Cypède, *Paris et Vienne*, par l'intermédiaire de l'*Erotokritos* grec. La forme française donnée ici par M. C. à son exposé le rendra plus accessible aux historiens de la littérature médiévale française et de la littérature méditerranéenne. — M. R.

Kathleen Miriam Munn, *A Contribution to the study of Jean Lemaire de Belges ; a critical Study of bio-bibliographical data, including a transcript of various unpublished works* ; New York, 1936 ; VIII-216 pages [Thèse pour le doctorat de la Faculté de Philosophie de Columbia University]. — On trouvera dans cette thèse soigneuse une introduction riche en faits sur la fortune de Jean Lemaire à travers les siècles, une chronologie minutieuse avec indication et extraits des pièces où paraît le nom de Jean Lemaire, une bibliographie des manuscrits et des impressions, puis le texte de quelques inédits : la *Description des roses du Prince des poètes Virgille* (d'après le ms. 652 de Nantes), *Le Dyalogue de vertu militaire et de jeunesse française* avec quelques autres pièces de circonstance (d'après le ms. B.N. fr. 25295), une prière à la Vierge *Alma redemptoris mater* (d'après le ms. B.N. lat. 1428), *La complaincte de l'amand a sa dame par amours* (d'après le ms. de Cambridge, Gonville and Caius College 187). — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXLII.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1942... en un tome, t. LXVII, pouvant paraître par fascicules non périodiques. Ces fascicules seront adressés franco aux souscripteurs ou aux correspondants désignés par eux ; les souscripteurs résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix de souscription pour la France.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions se feront pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE SOUSCRIPTION ET DE VENTE EN 1942

SOUSCRIPTION AU TOME LXVII :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises	120 fr.
Pour les pays étrangers	140 fr.

TOMES ANTÉRIEURS NON ÉPUISÉS :

Paris, départements et colonies françaises	144 fr.
Étranger	150 fr.

NUMÉROS ISOLÉS :

Paris, départements et colonies françaises	48 fr.
Étranger	50 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix nouveaux.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons, malgré les difficultés présentes, la publication de la *Romania*.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux souscripteurs qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur souscription.

Nous prions donc nos souscripteurs de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur souscription pour le tome LXVII (1942...).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ " ROMANIA ".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

PREMIÈRE PARTIE : INDEX DES MOTS

Cette première partie, dont l'impression est déjà avancée, formera un volume très considérable.

— La Société « Romania » espère que tous les lecteurs de la Revue voudront posséder cet instrument de travail indispensable ; elle serait reconnaissante à ceux qui le lui demanderaient **dès maintenant.**

— Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui désireraient acquérir en même temps la table des tomes I-XXX et celle des tomes XXXI-LX ; elles sont invitées à faire connaître ce désir **dès maintenant** ; elles recevront la table des tomes I-XXX immédiatement aux conditions ordinaires et l'avantage spécial prévu leur sera acquis lors de la fourniture de la table des tomes XXXI-LX.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXLII.